L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1462 - VENDREDI 09 FÉVRIER 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Inondations, pluie, neige, verglas...

Non ! Les agriculteurs ne sont pas responsables des caprices du temps



De nombreuses régions en France sont touchées par les intempéries. Dans beaucoup de communes où coulent la Seine et ses affluents, les riverains ont les pieds dans l'eau depuis plusieurs semaines et la neige qui s'invite empire la situation. Il n'en faut pas plus pour que l'agriculture et les pratiques agricoles soient pointées du doigt et dénoncées comme sources de tous ces maux. Il est temps de contrer ces propos avant qu'il ne prennent une tournure virale, de remettre les responsabilités où elles sont et de rappeler qu'une hirondelle ne fait pas le printemps et qu'un agriculteur n'a aucune prise sur le temps qu'il fait et ses conséquences. Chercher un bouc émissaire à chaque débordement est chose facile, faire en sorte que l'évolution climatique reste supportable et gérable est beaucoup plus difficile, mais nous concerne tous. *P.16*

Encart: DAFP - Opération Leader (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Journées bâtiments

Un petit tour à la maison



Nièvre

› Marché italien

À Véronne, le commerce va bon train



Yonne

› Saint-Vincent du Chablisien

Pas plus de «*quatre vins*» à l'heure







Sommaire

Côte d'Or

05 • CER France BFC: Faire face et s'adapter
06-07 • Journées bâtiments: Un petit tour à la maison
08 • Service de remplacement: Plus de 4 000 journées travaillées

Nièvre

09 • Nuisances dans les bâtiments: Pigeons, le cauchemar des exploitations
10 • Restauration collective: Plus de produits locaux dans les assiettes
11 • Marché italien: À Véronne, le commerce va bon train

Yonne

12 • Interview: «*On peut même parler de pôle d'excellence...*»
13 • Saint-Vincent du Chablisien: Pas plus de «quatre vins» à l'heure
14 • Syndicat charolais de l'Yonne: Portes ouvertes dans les élevages

Région - France

15 • FCO: Se protéger contre le sérotype 8
16 • Inondations: «*Il n'y a pas de raison objective d'incriminer les agriculteurs dans la crue actuelle*»
17 • Négociations commerciales: Les Égalim bafoués

Filières

18 • Cultures Pois et féverole de printemps: Réussir son implantation

Infos Services

20-21 • Analyse & Tendances
22-24 • Petites annonces
25-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Inondations

Après la crue, la question de l'indemnisation des agriculteurs

Alors que l'eau baisse tout doucement dans le bassin de la Seine, les agriculteurs dont les surfaces agricoles ont été inondées sont encore dans le flou sur les modalités d'indemnisations.

La cote de la Seine était de 5,37 m, le 1er février à 12 heures au pont d'Austerlitz soit *«48 cm de moins que le 29 janvier au moment du maximum de la crue»*, rappelait le ministère de la Transition Écologique dans son dernier point de situation sur les inondations jeudi 1er février. En amont de la capitale, l'Aube, l'Yonne et le Loing qui avaient amorcé leur décrue ont vu leurs niveaux se stabiliser sous l'effet des précipitations de mercredi. Ces dernières provoquent également une *«remontée du niveau de la Marne»* dont le niveau s'était stabilisé. Ces débits à la hausse vont provoquer une reprise de la crue de la Seine à Paris avec des niveaux au pont d'Austerlitz qui pourraient se rapprocher de ceux enregistrés en début de semaine. En aval, les débordements du fleuve sont renforcés *«par le débit soutenu de l'Oise»* et *«les niveaux atteints sont supérieurs à ceux de la crue de juin 2016 et comparables à ceux de mars 2001»*. Onze départements restent d'ailleurs toujours en vigilance orange crues sur l'ensemble du bassin de la Seine, dont l'Eure et la Seine-Maritime.

Des agriculteurs d'une dizaine de départements touchés

Avec la décrue, c'est aussi la question de l'indemnisation des exploitations agricoles inondées qui s'amorce. S'il n'y a pas encore de données chiffrées au niveau national, des agriculteurs *«d'une dizaine de départements ont été touchés»* notamment dans l'Aube, la Marne, l'Yonne et la Côte-d'Or, rappelle Joël Hospital, président de la FDSEA de l'Aube. Dans ces départements, les cultures de colza et de blé mais aussi les élevages ont été frappés. *«Pour les agriculteurs assurés, on se sait pas encore comment ils seront indemnisés»*, explique M.Hospital. L'état de catastrophe naturelle, qui pourrait faciliter les compensations, n'a pas encore été déclenché. En visite aux Andelys, dans l'Eure, jeudi 1er février, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a ainsi précisé que *«le principe du déclenchement du dispositif catastrophe naturelle est acquis. Une procédure accélérée de classement des communes est mise en route. Avant la mi-février la commission qui classera les communes aura été réunie et aura pu raccrocher toutes les communes impactées»*.

RO

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

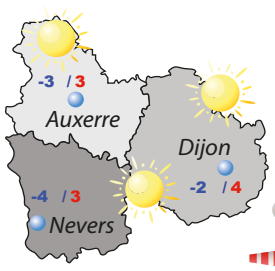
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 09 Février



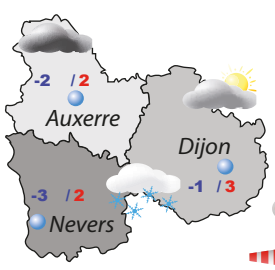
Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -5 à -3 °C
T° maxi : 3 à 5 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Ste Apolline
Soleil : 08:02 - 18:00
Lune : 03:06 - 12:50

Samedi 10 Février



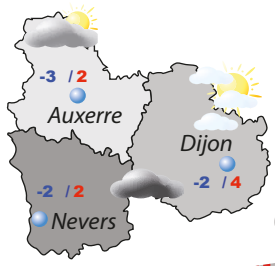
Nuageux
Un ciel nuageux à couvert s'annonce, avec quelques chutes de neige très localement.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 2 à 4 °C

Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Arnaud
Soleil : 08:00 - 18:02
Lune : 04:04 - 13:27

Dimanche 11 Février



Variable
Quelques passages nuageux et de timides éclaircies en perspective. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 3 à 5 °C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

ND de Lourdes
Soleil : 07:58 - 18:03
Lune : 04:58 - 14:10

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 au Mercredi 14 Février :
Un ciel couvert s'annonce pour lundi et mardi. Le soleil sera présent ce mercredi.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -3 à 3 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 15 au Dimanche 18 Février :
Un ciel nuageux avec quelques précipitations pour ce week-end.
Vents : Ouest-Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -1 à 7 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Congrès de l'AGPB à Dijon

Gagner en compétitivité, oui ! Mais aussi être écoutés...

Le congrès de l'AGPB s'est tenu à Dijon le 31 janvier et le 1er février. Compétitivité, adaptation des systèmes de production, transition à mener sur les phytos... Toutes ces questions ont animé les débats, sur fond d'absence du ministre de l'Agriculture. Une absence remarquée et dénoncée.



Deux visions du développement agricole, l'un extensif, sous forme d'agrandissement et d'installation au-delà en Europe de l'Est. Un choix plus capitalistique qui a pu représenter en son temps une opportunité économique, mais qui a aussi ses limites. L'autre, orienté vers la diversification, l'innovation et le maintien d'une économie locale dynamique à vocation entrepreneuriale pour maintenir et développer des emplois.

Si le congrès de l'AGPB qui vient de se dérouler à Dijon le 31 janvier et le 1er février a bien abordé le thème de la compétitivité, l'absence du ministre de l'Agriculture a jeté un froid. Philippe Pinta, président de l'AGPB, n'a pas manqué de souligner, *«après le mépris de l'Union Européenne, l'année dernière, suite à la récolte catastrophique que nous avons vécu... voilà cette année notre ministre qui ne participe pas à nos travaux»*. L'absence du ministre renforce le sentiment d'abandon de la profession céréalière et de toute la filière, alors que le monde céréalier va mal depuis plusieurs années. 2016 a marqué l'entrée dans une spirale infernale qui siphonne les revenus, sans apporter de meilleure garantie sur l'avenir. Depuis, en dépit d'une moisson correcte en 2017, la situation n'a pas cessé de se dégrader et encore plus dans les zones intermédiaires dont l'AGPB, soutenue par la FNSEA, porte désormais le dossier. L'association des producteurs de blé a d'ailleurs demandé une mission au gouvernement sur la situation de ces zones fragiles, particulièrement malmenées ces dernières années et désavantagées en termes de soutiens Pac.

Rechercher la compétitivité partout, à tous les niveaux

Au-delà de ce constat amer, ce congrès s'est voulu force de proposition, en explorant toutes les pistes permettant d'améliorer la compétitivité du secteur, avec une ambition réitérée : *«produire plus et mieux»*, mais sous certaines conditions... Les producteurs peuvent compter sur la filière pour aller chercher partout quelques euros supplémentaires. Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales estime que *«c'est par le travail en filière que l'on pourra gratter des points de compétitivité sur tous les maillons»* et faire en sorte que les exploitations céréalières soient plus résilientes. Dans la compétition internationale qui se joue sur les marchés internationaux, la France bénéficie d'un avantage compétitif, un prix du foncier peu élevé. En revanche, souligne François Jacques, secrétaire général de l'AGPB, les aides européennes destinées aux céréaliers français sont parmi les plus faibles d'Europe, la logistique ferroviaire comme le dénonce Philippe Pinta *«est déplorable»*, les écarts de compétitivité entre structures sont trop importants et la réglementation française plus exigeante et restrictive que partout ailleurs.

Concernant les stratégies d'entreprise permettant d'accroître la compétitivité des structures, une table ronde s'est intéressée à différents modèles de développement. D'un côté le choix de l'agrandissement au-delà des frontières, avec des agriculteurs ayant investi dans des fermes en Allemagne de l'Est ou en Ukraine et de l'autre, un agriculteur du Châtillonnais, Charles Schneider, ayant misé sur un modèle d'exploitation diversifiée, en phase avec son territoire, innovant et à vocation plus sociale. Convaincu que *«l'agrandissement n'est pas la solution»* sur des territoires qui deviennent des déserts économiques, ce dernier a montré que l'innovation et la diversification améliorent la résilience d'un système dans une zone à faible potentiel. Mais pour y parvenir *«on a besoin d'ingénierie, c'est essentiel pour se projeter sur de nouveaux marchés et s'engager sur de nouvelles voies»*. La prise de risque nécessite un soutien spécifique car le conseil et l'accompagnement ont un prix. Cette dynamique économique porte ses fruits et permet d'interagir avec l'économie locale. Optimiste et déterminé, Charles Schneider pense que *«les agriculteurs français ont encore une belle partie à jouer»*.

L'autre versant de la compétitivité a été traité dans une autre table ronde dédiée au commerce, (marché intérieur et export). Gagner et conserver des parts de marché à l'international, nécessite d'être présent, reconnu et d'avoir initié des liens durables avec les acheteurs. Jean-François Lepy, directeur général de Soufflet Négoce, appelle à privilégier la qualité et à construire *«des filières premium, car demain, tous les consommateurs, de Dakar à Alger, voudront des produits sains et cultivés avec des standards d'excellence, comme nous savons le faire en France»*. Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales relève *«qu'on ne va pas tous faire du premium, mais qu'il faut en faire un peu plus»* et surtout *«passer du flux tiré au flux poussé»*. C'est le client qu'il faut écouter et c'est avec lui qu'il faut initier des liens commerciaux forts. La filière peut encore progresser, notamment en matière d'OAD et de traçabilité, ainsi, *«il n'y a pas assez de blés français tracés»*.



Le commerce a ses exigences, sur le marché intérieur comme à l'export où certaines voies sont à privilégier. Mais la première exigence c'est la satisfaction des clients et la réponse à leurs attentes, dans le cadre de relations commerciales fondées sur la durée, la qualité des produits et les compétences des hommes.

Pour une PAC commune et forte

Constat partagé par Lionel Deloinge, président de la Meunerie française, qui insiste aussi sur la nécessité *«de discuter, d'aller à l'essentiel, de jouer les synergies et de faire preuve de solidarité dans la filière»* pour avancer commercialement. A l'international comme sur le marché intérieur, l'enjeu est identique dans les relations commerciales, il faut écouter le client et lui apporter des services complémentaires, *«faire la différence»*. Au niveau des producteurs, Rémi Haquin, vice-président de l'AGPB, encourage à *«co-construire à tous les niveaux de la filière pour assouplir le ciseau prix marchés/prix de vente, sans que le producteur soit la variable d'ajustement de l'entente»*.

A plus court terme, il reste que le contenu de la future Pac peut rebattre les cartes et pas à l'avantage des céréaliers et des agriculteurs français.

La déclinaison de la Pac actuelle et les inquiétudes quant aux orientations de la prochaine politique agricole -commune ou pas ?- représentent des sujets de préoccupation majeurs pour les céréaliers. Philippe Pinta avertit que la Pac doit rester *«commune et forte»*, *«bâtie sur un premier pilier fort, avec un budget maintenu»*. Le Président de l'AGPB exclut toute *«renationalisation et tout excès de subsidiarité»*, sources de distorsions de concurrence pour les producteurs. Regrettant que *«depuis des décennies, notre secteur a largement contribué à la redistribution des aides vers d'autres secteurs»*, Philippe Pinta avertit: *«les filières grandes cultures ne peuvent pas continuer à être considérées comme les banquiers du système»*.

L'absence du ministre de l'Agriculture renforce les céréaliers et le président de l'AGPB dans la certitude qu'ils doivent *«avant tout compter sur eux-mêmes»* et qu'il *«va falloir bouger»*, car *«oui il y a de solutions et des perspectives»*. Ce congrès a eu le mérite d'en tracer les contours et de n'exclure aucune voie.

Anne-Marie Klein

Phytos Des solutions, pas des interdictions !

Les céréaliers ont affirmé leur volonté d'en finir avec les interdictions et de trouver des solutions permettant de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. *«Nous voulons des solutions, pas des interdictions, nous en avons ras-le-bol que l'on nous mette dans des impasses»* a affirmé Éric Thirouin, secrétaire général de l'AGPB. Son président, Philippe Pinta, a dénoncé *«le feuilleton glyphosate»* et insisté sur le fait que le monde agricole souhaitait mettre en place une trajectoire de progrès sur la protection des plantes, afin de réduire l'utilisation, les risques et les impacts des produits phytosanitaires en France.

Certains outils sont d'ores et déjà disponibles, mais les solutions de substitution passeront aussi par des innovations dans des domaines aussi différents que la robotique, la génétique, le biocontrôle, l'agronomie. Parmi les solutions actuelles et en développement on trouve déjà : l'amélioration variétale, l'utilisation des phéronomes, une meilleure connaissance des sols, des micro-organismes et de la micro-faune, les nouvelles pratiques agronomiques...

La profession entend aborder cette *«phase de transition de manière pragmatique»*, en mobilisant la recherche, le développement agricole et l'enseignement. C'est tout le sens du contrat de solutions présenté lors de ce congrès, co-écrit et co-construit avec l'ensemble du monde agricole, sous l'égide de la FNSEA. Les céréaliers sont prêts à entrer dans une démarche de transition permanente, mais encore faut-il que ce soit dans une dynamique de recherche de solutions plutôt que d'interdictions.

Intervention de Fabrice Faivre

«En situation d'urgence absolue»

Accueillir le congrès de l'AGPB était une belle occasion pour le département de mettre ses problématiques en avant. Le président de la FDSEA a saisi cette opportunité en mettant le doigt sur les difficultés spécifiques des zones à faibles potentiels.



Le président de la FDSEA21 a souligné les difficultés rencontrées par les exploitations de Côte-d'Or, avant de suggérer une aide minimale de 250 euros/ha pour toutes les fermes céréalières de France.

Gel, sécheresse, germination sur pied, inondations : un rappel de la succession d'aléas climatiques de ces dernières années a tout d'abord été effectué. L'évolution *«suicidaire»* des soutiens Pac a ensuite été abordée : *«Leur réorientation depuis 2008 est une catastrophe pour nos régions, nous avons perdu près de 150 euros/ha en une décennie. Nous ne pouvons plus suivre avec ces aléas climatiques, mais aussi ces cours céréaliers toujours aussi bas avec les récoltes records que connaissent les Ukrainiens, les Russes, les Kazakhs ou encore les Roumains. Nos exploitations céréalières sont dans un état d'urgence absolue. La situation est intenable avec ces 200 euros/ha. Dans le même temps, nos collègues du Massif-Central, pour ne citer qu'eux, sont à 420 euros/ha : n'y a t-il pas un problème d'équilibre ? Une aide de 250 euros/ha pour tous les producteurs céréaliers de France ne serait pas une injustice»*.

Faites sortir l'accusé

L'agriculture est placée sur le banc des accusés dans le dossier des inondations, ce qui n'est pas du tout du goût de Fabrice Faivre : *«c'est tout simplement inadmissible, l'agriculture serait responsable de ces catastrophes ! Ce lynchage médiatique doit cesser au plus vite. D'ailleurs, cette gestion de l'eau est vraiment mal organisée en tous points. Des milliards de m3 d'eau passent sous nos pieds alors que nous pourrions en stocker une partie et l'utiliser intelligemment. Je tiens ici à saluer l'initiative de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise pour la création d'un bassin de stockage il y a déjà plusieurs années à Fauverney. Cette réalisation devrait servir d'exemple. Je vous invite, madame la présidente de Région et monsieur le président de Dijon Métropole, a venir visiter l'installation»*.

L'agriculture en danger

Fabrice Faivre a fustigé certaines positions du gouvernement: *«Emmanuel Macron a été élu Président de la République. Il y a un an, il nous avait pourtant fait bonne impression lors de sa venue au congrès de la FNSEA à Brest. Il ne nous avait, en revanche, pas vendu Nicolas Hulot comme Ministre de l'environnement ni sa flopée de députés d'écolo-bobos. Leur demande de suppression immédiate du glyphosate est d'ailleurs scandaleuse»*. L'agriculture est clairement en danger selon le président de la FDSEA : *«nous manquons cruellement de compétitivité, la France n'a cessé de perdre des parts de marchés lors des deux derniers mandats présidentiels. Nos dirigeants manquent de perspectives pour les 20 à 30 prochaines années. La planète comptera près de 10 milliards d'habitants en 2050, l'Afrique est à nos portes et va doubler sa population. Ne laissons pas l'export aux autres. Il va être temps de reprendre les choses en main. L'agriculture a des objectifs stratégiques et géopolitiques, en plus de son rôle essentiel de nourrir les hommes, ne l'oublions pas. Nous allons devoir produire mieux, c'est une évidence, mais laissez-nous du temps pour nous adapter. La génétique doit notamment nous aider»*.

Fabrice Faivre a terminé son intervention en citant Xavier Beulin, l'ancien président de la FNSEA qui était présent à Dijon un an plus tôt : *«l'agriculture a un bel avenir devant elle, à condition qu'elle puisse produire»*.

AURÉLIEN GENEST



Un grand absent lors de ce congrès, le ministre de l'Agriculture, retenu ailleurs. Les élus des collectivités locales et territoriales, Marie-Guite Dufay et François Rebsamen, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert et les représentants de l'administration n'ont pas quant à eux manqué ce grand rendez-vous pour l'agriculture de Côte d'Or et l'agriculture régionale.



Remerciements aux partenaires

Dijon Métropole ; Conseil Régional Bourgogne Franche Comté ; Conseil Départemental Côte d'Or ; FDSEA21 ; JA21 ; Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche Comté ; Chambre d'Agriculture Côte d'Or ; Dijon Céréales ; Alliance ; Bourgogne du Sud ; Bresson; 110 Bourgogne ; Cérévia; APPV21 ; Crédit Agricole Champagne Bourgogne ; Groupama ; Safer BFC ; CER France BFC ; Horsch ; GNIS ; UIPP ; UFS.

CER France BFC

Faire face et s'adapter

Cadres et collaborateurs des entreprises et organisations partenaires de l'agriculture étaient conviés mardi 23 janvier à Saint-Apollinaire.



François Massuard a présenté sur les principaux systèmes en Côte-d'Or.

CER France BFC vient d'organiser sa traditionnelle réunion *«partenaires»* de début d'année. Exploitations céréalières, laitières et bovins viande étaient à l'ordre du jour, avec des tendances économiques présentées dans chaque système de production. Sans grande surprise, la situation financière globale des exploitations est encore *«compliquée»*. De grands écarts de performances sont une nouvelle fois recensés entre les exploitations, issues parfois d'une même commune.

L'intérêt d'une Cuma

Face à une baisse sensible des produits et de l'EBE dans les fermes céréalières, certains équilibres financiers *«sont à revoir»* pour recalibrer les montants d'annuités et les prélèvements privés. François Massuard, chargé d'études à CER France BFC, a rappelé l'importance du ratio charges / produits : *«Il n'est pas toujours assez pris en compte. Les exploitations les moins performantes ont un ratio charges opérationnelles / produit brut proche de 55%, quand les plus performantes ne sont qu'à 38%»*. François Massuard pointe également du doigt les charges de structure : *«elles sont parfois très importantes, même dans des exploitations qui raisonnent très bien leurs charges opérationnelles. Je pense notamment à la mécanisation qui pèse très lourd dans certains cas. La mise en commun de moyens a fait ses preuves depuis très longtemps. Les coûts d'utilisation du matériel en Cuma sont très intéressants et permettent de réaliser de sérieuses économies. Il faut saisir les opportunités quand elles se présentent. Il y a encore les projets d'investissement dans des moissonneuse-batteuse neuves pour des surfaces de 150 hectares: ce n'est, bien sûr, pas du tout recommandé»*.

Se différencier en lait

D'importants écarts sont également enregistrés dans les exploitations laitières. Des audits révèlent d'importants problèmes de rentabilité. Les perspectives à court terme ne sont pas favorables avec un stock de poudre qui ne cesse de s'accumuler et une production mondiale qui augmente régulièrement. *«Ces éléments vont peser sur les cours dans les mois qui viennent. Nous n'avons aucune idée de l'échéance, ni de l'ampleur de ce phénomène»* indique François Massuard. Lors de la réunion du 23 janvier, l'intervenant a mis l'accent sur la nécessité de bien maîtriser la notion de prix d'équilibre sur une exploitation : *«en fonction du résultat, il est possible de connaître l'impact d'une future baisse du prix du lait sur la trésorerie, ce qui est primordial pour mieux appréhender les difficultés futures»*. Le chargé d'études récence deux positionnements *«tendance»* pour les éleveurs : *«certains se dirigent vers une valorisation du lait en conventionnel. Ils font face à une concurrence mondiale exacerbée, la maîtrise de leurs coûts de production est plus que jamais capitale. D'autres éleveurs partent à la recherche de valeur ajoutée, il existe différentes façons pour y arriver. Le lait bio en est une, les références que nous avons démontrent une performance similaire à celle des systèmes conventionnels. Les circuits courts et toute sorte d'initiatives locales se mettent aussi en place. Il faut être très technique, avoir des réserves en trésorerie et savoir s'adapter, car il s'agit souvent de nouveaux métiers»*.

L'herbe n'a pas de prix

Le contexte des bovins viande a été rappelé en fin d'exposé, avec la baisse de la consommation de produits carnés et les récents évènements sanitaires. Pour ce type de système, les principaux leviers demeurent la productivité du travail et l'optimisation de l'herbe : *«sur ce dernier point, l'herbe pâturée reste l'aliment qui coûte le moins cher, il y a encore des pistes à exploiter dans de nombreux cas. Le bassin allaitant est doté d'importantes ressources dans plusieurs secteurs, elles méritent sans doute d'être exploitées au maximum»*. Une cohérence entre les charges engagées et le produit généré est aussi essentielle selon François Massuard : *«un producteur dont le ratio charges opérationnelles/ produits atteint les 50% doit se poser des questions. Dans ce cas, il y a sans doute un certain nombre de choses à optimiser sur l'exploitation»*.

AURÉLIEN GENEST

▸ Agenda

Un petit tour au salon ?

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or organise un petit jeu pour gagner des entrées et un trajet en bus pour le salon de l'agriculture, à l'occasion de la journée Côte-d'Or qui se déroulera mardi 27 février. Les participants doivent remplir un formulaire sur internet (www.cotedor.fr/cms/jeu-SIA-2018) jusqu'au 13 février. Les gagnants seront sélectionnés à l'issue d'un tirage au sort (un gagnant = deux entrées SIA et deux trajets) et contactés par mail à compter du 14 février.

22/02 Reproducteurs charolais à Saulieu

La Fédération Charolaise de Côte d'Or organise une exposition vente de reproducteurs charolais à l'Espace Jean Bertin de Saulieu (21) le jeudi 22 février.
Liste des éleveurs et informations auprès du secrétariat de la Chambre d'agriculture au Pôle agricole de Créancey au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr ou sur le site de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or www.cote-dor.chambagri.fr

Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise plusieurs formations. «Optimiser la conduite des céréales en agriculture biologique» aura lieu mercredi 14 février de 9h à 17h30 à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois (renseignements et inscriptions: helene.levieil@biobourgogne.org ou 06 77 30 78 82), «Réussir ses cultures oléoprotéagineuses et introduire des cultures innovantes en AB» se déroulera jeudi 15 février de 9h à 17h30 à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois (renseignements et inscriptions : helene.levieil@biobourgogne.org ou 06 77 30 78 82).



À noter

L'agenda du service juridique emploi de la FDSEA 21

Le Service Juridique Emploi vous propose régulièrement des réunions ou des formations pour vous accompagner dans votre rôle d'employeur et vous permettre de comprendre et de maîtriser le droit du travail.
Voici la programmation du début d'année 2018 :

Février :
22/02: formation Droit des sociétés à Bretenière de 9h à 17h.
27/02: Café RH sur la formation professionnelle à Bretenière de 9h30 à 12h30

Le nombre de places étant limité pour chaque réunion ou formation, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec le Service Juridique Emploi pour de plus amples renseignements (www.fdsea21.fr)
ou pour enregistrer votre inscription (03 80 68 67 68
ou sje@fdsea21.fr).

Journées bâtiments

Un petit tour à la maison

Dix exploitations ouvraient leurs portes en Côte-d'Or du 29 janvier au 2 février. Petit retour sur cet événement qui a attiré près d'un millier de visiteurs.

Un énorme succès, encore une fois. Les journées bâtiments organisées par la Chambre d'agriculture, Côte-d'Or Conseil Élevage, le Syndicat d'élevage ovin et le Groupement de défense sanitaire ont de nouveau séduit les éleveurs. Plus de 900 visites ont été recensées la semaine dernière, avec un record d'affluence de près de 300 personnes jeudi 1er février à Sussey aux SARL Chone Jeunes bovins et Métha-Auxois. *«Ce fut une belle édition, nous souhaitons qu'elle soit utile aux personnes qui ont des projets»* signale Édouard Bénayas, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture, qui indique ne pas être très étonné d'une si forte participation : *«nous recevons beaucoup d'appels téléphoniques pour des demandes diverses, des renseignements de tout genre. Des projets, il y en a, c'est certain. Les éleveurs veulent moderniser leurs structures et recherchent plus de confort dans leur travail, cela se ressent indéniablement»*.

AURÉLIEN GENEST



Bovins viande

Un précieux confort

Le Gaec Loiseau ouvrait les portes de sa stabulation libre en aire paillée intégrale, conçue pour accueillir 96 vaches charolaises. Opérationnel depuis l'hiver 2015, le bâtiment offre un confort de travail décuplé par rapport aux anciennes bâtisses de l'exploitation de Meilly-sur-Rouvres. *«Cela n'a effectivement plus rien à voir»* indique Flora Loiseau, *«les animaux étaient auparavant dans un endroit devenu vétuste, sombre et assez mal approprié. La moindre opération nécessitait d'escalader les barrières, passer dans les cornadis, parfois avec des seaux d'aliments ou des bottes de foin... Ce n'était pas très pratique, encore moins pour une femme ! Les vêlages se faisaient aussi à l'attache, le système était arrivé au bout...»*

Une grande réflexion entre les membres du Gaec a fait émerger un très beau projet, très fonctionnel, dans lequel l'éleveur occupe une place tout aussi importante que celle du bovin.



Un travail optimisé

Un quai d'alimentation de 2,5m facilite notamment les interventions (prophylaxie, fouille...). Les nombreux passages d'homme et des barrières de quatre mètres sont très appréciés et limitent les déplacements. La surveillance est facilitée avec une caméra et la constitution de parcs à veaux, autrefois absents. La luminosité est améliorée avec des translucides à la fois en pignon et en toiture. Les éleveurs côte-d'oriens ont fait le choix de grandes cases (24 vaches), accordant beaucoup de place par animal, notamment dans un souci d'économie de paille. Les portes sont automatisées avec télécommande. De nombreux points d'eau sont disponibles, même dans les parcs à veaux qui possèdent chacun une vanne. *«Cette plus grande fonctionnalité nous fait encore plus aimer notre travail. Il est possible de travailler plus efficacement et même seul, la plupart du temps»* poursuit Flora Loiseau. Une très nette diminution des problèmes sanitaires est aussi constatée : *«la ventilation n'était pas très bonne dans nos anciens bâtiments, nous avions beaucoup de problèmes de grippes et de diarrhées. Ces derniers sont devenus beaucoup moins fréquents. Cette problématique sanitaire était une autre motivation pour construire un nouveau bâtiment»*. Les avantages de cette stabulation ne s'arrêtent pas là : la réalisation a permis aux éleveurs de réorganiser leurs anciennes structures et d'optimiser leur utilisation. Une vingtaine de génisses qui restaient l'hiver dehors le passent aujourd'hui en compagnie de leur congénères.

Trucs et astuces

Les journées bâtiments offrent chaque année l'opportunité de visiter des systèmes innovants, avec parfois de belles surprises. Celle du Gaec Loiseau est sans aucun doute l'isolation des cases à veaux, par le biais d'une couverture mobile -avec de la paille- qui s'adapte aux poteaux.

Des panneaux pare vent sont fixés aux barrières des parcs. Ce système de l'Institut de l'élevage semblent parfaitement plaire aux jeunes animaux.





La MFR en visite

La classe de CAP première année *«Métiers de l'agriculture»* option Ruminants, de la MFR Auxois Sud-Morvan site de Liernais, avait fait le déplacement.



Bovins lait

Des choix bien réfléchis

Le Gaec de Blessey, à Source-Seine, proposait la visite de son bâtiment dédié à l'élevage laitier en agriculture biologique. Stéphane et Alexandre Lacombe ont retracé les différentes démarches suivies depuis leur installation il y a 18 mois sur la ferme familiale. L'emplacement de leur stabulation de 2 200m² sur des terres à faibles potentiels et entourées de 18 hectares de prairies s'avère aujourd'hui très pratique pour faire pâturer les animaux.

Le matériau bois a été choisi pour des raisons esthétiques, mais aussi de bien-être pour leurs vaches laitières moins soumises, de ce fait, à des champs magnétiques. L'absence du moindre poteau intérieur augmente la fonctionnalité du bâtiment et facilite la circulation des vaches. Pour la ventilation, les deux éleveurs ont opté pour du translucide perforé tout autour de la bâtisse, des filets et du bois ajouré sur les deux pignons. La stabulation est notamment dotée d'une nurserie, de box paillés et d'un distributeur automatique de concentrés. Une aire d'exercice raclée sera ultérieurement mis en route.



Aire paillée pour le fumier

Stéphane et Alexandre Lacombe ont préféré l'aire paillée aux logettes dans un but bien précis: *«Nous sommes en système bio, l'ensemble de nos champs sont fertilisés avec des apports organiques. L'aire paillée convenait mieux car elle permet d'obtenir plus de fumier. La production des 75 vaches correspond exactement aux besoins de nos cultures, ni plus ni moins»*. Le bio étant aussi en vogue dans les élevages laitiers (plus d'une quinzaine d'exploitations AB sont aujourd'hui recensées en Côte-d'Or), plusieurs questions se sont logiquement portées sur l'alimentation des animaux. Le Gaec de Blessey, historiquement en système herbe et aujourd'hui 100% autonome en fourrages et en concentrés, utilise un système alimentaire à base d'ensilage de luzerne, dactyle et ray-grass, de foin de luzerne et de trèfle violet. Jean-François Dessolin, conseiller à Côte-d'Or Conseil Élevage, a salué la très bonne conduite du troupeau montbéliard avec une moyenne de 6 260 kg de lait/vache/an. Les différents taux (cellules inférieures à 250 000, TB à 37,7 et TP à 31,7) permettent une plus-value à la laiterie, pour un prix du lait bio déjà supérieur à 400 euros/1000 litres. La porte ouverte s'est poursuivie par une visite plus détaillée des locaux, subventionnés à hauteur de 58% grâce l'installation de deux jeunes en système bio.

«Proximité» à la traite



Stéphane et Alexandre Lacombe, en Gaec avec leur mère Christine, ont fait le choix d'une salle de traite 2x8 en épis. La piste d'un robot a été vite refermée devant une volonté affirmée des deux frères de *«rester au plus près de leurs animaux»*. L'installation est très bien équipée avec une pompe à vide à débit variable, des déposes automatiques, des compteurs à lait agréés pour les opérations de contrôles de performances, une identification avec enregistrement des production et un logiciel de suivi du troupeau identique à celui des robots.



Cette fosse, sous forme de géomembrane de 320m², a été choisie pour recevoir les jus de la fumière et les effluents du bloc de traite.

Ovins

Des conditions pour bien travailler

Boris Claudon proposait la visite de sa bergerie à Gevrolles, dans le nord châtillonnais. Sa structure de 1 440 m² accueille 200 brebis Ile de France et 300 Rouge de l'Ouest (l'EARL Claudon est la seule exploitation de Côte-d'Or à élever cette race, très appréciée pour ses facilités d'agnelage). L'éleveur de 36 ans a profité de son installation dans la ferme familiale pour agrandir la troupe ovine et faire construire ce bâtiment très fonctionnel, avec l'aide de plusieurs entreprises locales. *«Soigner 500 brebis ne me prend pas plus de temps qu'avant. J'en avais pourtant 400 de moins, mais elles étaient dans de vieux bâtiments très mal adaptés»* indique le producteur, pleinement satisfait de la réalisation.



Des cornadis très pratiques

Une réflexion de deux ans s'est avérée nécessaire pour faire les bons choix : *«il est important de bien savoir comment on veut travailler. J'ai participé à plusieurs visites de bâtiments, dont celles de la Chambre d'Agriculture. J'ai aussi été apprenti au Groupement de défense sanitaire entre 2001 et 2003 : cela m'a également beaucoup aidé, car des exploitations j'en ai beaucoup visitées»*. L'éleveur a opté pour du bardage bois pour favoriser l'ambiance et l'environnement de son bâtiment, équipé par ailleurs d'un local technique très bien conçu. L'aménagement intérieur, libre, offre différentes possibilités et beaucoup d'espace pour évoluer. Les cornadis apportent de nombreux avantages pratiques pour les échographies, les traitements, les vaccinations, sans oublier l'anti-gaspillage. *«Je m'en sers aussi pour séparer des animaux et sevrer des lots d'agneaux, j'y vois personnellement beaucoup plus d'atouts que les parcs de tris et de contention»* ajoute l'éleveur.

Accès aux prè

Boris Claudon a fait le choix d'une structure bichapelle (deux bâtiments collés et sans cloison) : *«c'est vrai, ce n'est pas très courant. Au début, j'étais plutôt parti sur deux bâtiments côte à côte, mais il fallait faire attention à la circulation d'air et quinze mètres auraient été nécessaires entre chaque stucture. La formule bichapelle présentait des avantages, notamment une hauteur modérée du toit, plus propice à un élevage ovin»*. La bergerie est placée en plein milieu de prés appartenant à l'EARL Claudon : *«il y a 17 hectares tout autour, il suffit d'ouvrir les portes pour mettre les animaux au pré, il n'y a aucune manipulation ou presque. C'est ce que je recherchais en implantant le bâtiment à cet endroit»*.

À la chasse aux bonnes idées

Pierre-Emmanuel et Baptiste Geoffroy, de Bure-les-Templiers, participaient à cette visite. Ces deux frères de 23 et 26 ans réfléchissent à s'installer sur la ferme familiale dans les années à venir : *«Notre installation sera peut-être couplée à une augmentation de la troupe ovine qui compte aujourd'hui 75 brebis Ile de France et qui se trouve actuellement dans de vieux bâtiments. Rien ne vaut des visites comme celle-ci pour voir ce qu'il se fait et à quels coûts. Cette structure n'est pas très haute et semble très bien adaptée aux ovins. La luminosité avec le choix de translucides latéraux en plafond et en pignon offre une belle luminosité. Cela peut nous donner des idées»*.



Service de remplacement

Plus de 4 000 journées travaillées

La réunion annuelle des agents du Service de remplacement a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée.

Ils n'ont pas chômé. Avec 4 102 journées de travail réalisées en 2017, les agents du Service de remplacement Côte-d'Or ont encore démontré leur grande utilité dans le monde agricole. Des interventions ont été assurées dans les quatre coins du département, dans tout type d'exploitations.

Plusieurs statistiques ont été exposées à la Maison de l'agriculture lors d'une réunion annuelle. Le motif accidents/maladies est arrivé en tête en 2017 (28% des remplacements), suivi des congés (25%), puis des motifs *«maternité/paternité»* (22%), *«formation/développement/syndicalisme»* (13%) et *«complément de main-d'œuvre»* (12%).

Le service de remplacement Auxois-Morvan s'est montré le plus actif avec 1 162 journées remplacées, suivi de près par la Haute-Seine (1059), l'Auxois-Nord (1015) et enfin l'Est Côte-d'Or (866). Cette journée d'échanges a permis de rappeler un certain nombre de points réglementaires et pratiques. Le président Olivier Gallien a félicité l'ensemble des agents (30 salariés, 18 équivalents temps plein) pour leur travail de qualité effectué tout au long de l'année.

Le Service de remplacement recrute sur tout le département (CDD et CDI).

Contact : 03 80 68 66 83.

AURÉLIEN GENEST



Le 25 janvier, devant la Maison de l'agriculture.

MFR Auxois Sud-Morvan

Ça roule pour eux



Deux classes de CAP «Métiers de l'agriculture» et Bac Pro Agroéquipement ont été formés aux règles de conduite et à la sécurité routière.

Des jeunes de la Maison familiale rurale Auxois Sud-Morvan ont participé à l'animation *«10 de conduite»* le 17 janvier à Ruffey-lès-Beaune, dans le fief de la MFR de Granchamp.

La première demi-journée était théorique et principalement dédiée à l'apprentissage du code de la route avec une série de trente questions. La seconde demi-journée, pratique et également notée, a notamment permis aux jeunes de se déplacer au volant d'un tracteur équipé d'une presse. Florent Lachaume, jeune de la MFR Auxois Sud-Morvan, s'est vu attribuer la meilleure moyenne de la journée.

► Formation

Du 13/02 au 27/03 Cap Circuits Courts
Renseignements, inscriptions : Francine Schwick, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr

27/02 Mirebeau sur Bèze Optimiser le potentiel des prairies
Renseignements, inscriptions : Marie-Claude Guerrier, CA21 – 03.80.90.68.76 – marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr ou Jean-François Dessolin, ECEL21 – 03.80.68.67.10

27/02 Comprendre ses chiffres pour devenir un bon pilote tech éco
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

05/03 Sol et agronomie en maraîchage
Renseignements, inscriptions : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

06/03 Sécuriser la Maîtrise Sanitaire de son Élevage
Renseignements / inscriptions : Maëlle Sureau, JA21 – 03 80 68 67 72 – ja21-installation@wanadoo.fr

Production laitière

Le robot fête ses dix ans

Les premières salles de traite robotisées ont commencé de se développer il y a une décennie en Côte-d'Or : l'occasion de se pencher sur une étude récemment menée par Galacsy.


Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une vache produit presque 1 000 kg de plus chaque année.

Trente des cent soixante dix sept exploitations (17%) en possèdent au moins un aujourd'hui. Ces dernières années, les robots de traite se sont multipliés dans les élevages laitiers de Côte-d'Or dans une proportion encore plus grande qu'ailleurs (10%, en moyenne, dans un département français).

Outil facilitant considérablement le travail des éleveurs, les robots contribuent également à l'obtention de bons résultats technico-économiques. Une étude Galacsy sur la dernière campagne laitière révèle une productivité supérieure de 900 kg lait/vache/an, qui doit être relativisée par une proportion de troupeaux Prim'holstein et Brun plus élevée (84% contre 71% en non robot). Malgré un investissement conséquent à l'achat, des frais de maintenance et divers entretiens, le coût de production global aux 1 000 litres de lait n'affiche qu'un écart de 10 euros. Le gain de productivité (lait/UMO) permet en effet de limiter le coût de main d'œuvre et compense ces surcoûts. Le bilan de l'étude est satisfaisant, d'autant que les éleveurs arrivent la plupart du temps à maîtriser leurs coûts alimentaires. *«C'est un grand point positif, car le piège est bien là avec un robot»*, souligne Franck Lavédrine, *«le risque d'un surcoût de concentrés pour attirer les vaches au robot existe. Les quantités de fourrages ont aussi toutes les chances d'être revues à la hausse car il y a souvent moins de pâturage avec ce type de système. Force est de constater que les éleveurs du panel étudiés y sont arrivés, ce qui est très satisfaisant»*.

Un robot de traite nécessite un grand changement des habitudes des vaches et de l'éleveur. La *«vitesse de croisière»* est généralement atteinte après plusieurs mois : l'étude Galacsy s'est donc penchée sur des robots mis en route depuis au moins un an.

Anecdote : l'installation du tout premier robot de traite installé en Côte-d'Or date en réalité de juillet 1998. Il fut longtemps le seul dans le département. Cet article porte sur la nouvelle génération de robots.

AURÉLIEN GENEST

Nuisances dans les bâtiments

Pigeons: le cauchemar des exploitations

Tout le monde connaît ce volatile familier des villes. Mais l'oiseau sévit aussi en campagne, où il aime à se nicher dans les stabules. Un hôte indésirable qui ne lasse pas d'agacer les agriculteurs.



Dans les stabules, les pigeons trouvent un logis, de l'eau et de la nourriture. Mais ce n'est pas du goût des agriculteurs.

A Lamenay-sur-Loire, Jean-Louis Rochu et Franck Gilbert se sentent un peu démunis. Comme bon nombre de leurs collègues agriculteurs, ils doivent faire face à de curieux envahisseurs : les pigeons. Ceux-ci ont élu domicile dans les stabules des exploitants agricoles, et depuis ils se multiplient et échappent même à toute tentative de les éliminer. A Surgy, Franck Gilbert élève quelques 120 vaches charolaises, et a fait construire sa stabule en 2002. A peine un an après, les premiers pigeons sont arrivés. D'abord ils n'étaient qu'une dizaine, à faire leur nids dans les hauteurs du bâtiment, mais rapidement ils se sont multipliés. Et la population de pigeons est allée croissante. *«Si j'avais su, je serais intervenu tout de suite et je n'aurai pas laissé faire»*, regrette Franck. Le souci, c'est que les pigeons se reproduisent vite, et l'espèce est résistante. Bien à l'abri dans les bâtiments, ils trouvent confort et nourriture, se nourrissant de granulés comme les vaches. Mais là n'est pas le principal problème : pour les agriculteurs, ce sont les nuisances causées par les pigeons, à commencer par les excréments. Chaque jour, les éleveurs en retrouvent et sont obligés de nettoyer indéfiniment. *«Quand on ouvre les vannes, il y a des crottes de partout, explique Franck Gilbert. Les tracteurs sont barbouillés. L'été je suis obligé de bâcher mes céréales, ça représente du travail en plus»*. Et si l'agriculteur garde le sourire : *«je ne m'en suis jusque là jamais pris sur la tête, mais c'est quand même déjà arrivé à une agricultrice»*, ce n'est pas sans une pointe d'amertume. *«Si on veut nous mettre à disposition une équipe pour intervenir pour les chasser, il n'y a pas de problème»*, convient-il. Du côté de Jean-Louis Rochu, un éleveur qui travaille à Nogent, c'est le même son de cloche. Lui aussi, à peine un an après la construction de sa stabule, a vu les envahisseurs arriver. *«C'est infernal, commente l'éleveur. On retrouve des plumes et des excréments tout le temps, et il faut que l'on intervienne régulièrement sans quoi ils prolifèrent. Je me suis renseigné au Salon de l'élevage et on m'a dit qu'il n'y avait aucun produit répulsif afin de les chasser»*. Démunis, les agriculteurs utilisent régulièrement le tir dans l'espoir d'éliminer les pigeons. Mais l'efficacité reste limitée, ceux-ci se réfugiant dans d'autres exploitations avant de revenir. *«C'est un animal plus intelligent qu'on ne le croit et c'est très difficile de l'éliminer»*, estime Franck Gilbert. Sans compter les éventuels problèmes sanitaires que les pigeons peuvent poser, et contre lesquels les vétérinaires mettent pourtant les agriculteurs en garde. Pour l'heure, c'est un poison au quotidien pour ces chefs d'exploitation.

CÉLINE CLÉMENT



Jean-Louis Rochu et Franck Gilbert sont confrontés tous deux aux désagréments causés par les pigeons.

Le pigeon, c'est quoi ?

Les pigeons sont des oiseaux de la famille des Columbidae, se nourrissant principalement de graines, mais avec un régime très élargi autour des lieux où les déchets alimentaires leur sont disponibles, ce qui les fait parfois qualifier d'éboueurs urbains. Pesant en moyenne de 500 à 800 g, ces oiseaux appartiennent à plusieurs espèces. On les trouve dans tous les continents. Le pigeon vit entre 5 et 10 ans et forme des couples stables. Le mâle et la femelle partagent toutes les tâches, y compris celle de nourrir les pigeonneaux avec le lait de jabot qu'ils produisent à l'aide d'une glande de leur jabot. (Source Wikipédia)

Vœux du Crédit Mutuel à la profession agricole

Publi-reportage

Nouvelles technologies et proximité ne sont pas incompatibles

Le 26 janvier dernier, 250 clients, sociétaires, agriculteurs, concessionnaires, professionnels du monde agricole, ont participé à la 4ème édition des vœux au monde agricole organisée cette année au Mémorial Charles de Gaulle à Colombey les Deux Eglises. Pour Emmanuel Dhuicq, président de la commission agricole Bourgogne-Champagne, *«2017 a vu une amélioration des récoltes et productions, mais n'a pas suffi à effacer les stigmates de 2016. Espérons que l'année culturale 2018 sera celle du retour à la normalité. Dans ces périodes compliquées, le Crédit Mutuel, 2ème financeur de l'agriculture, accompagne les agriculteurs dans l'évolution de leur métier»*. Deux témoignages vidéo ont illustré ces accompagnements de projets. L'Earl du Marraud de Laines aux Bois, céréalier et producteurs de pommes de terre, vient de mettre en place un distributeur automatique permettant de commercialiser 95% de la production en vente directe. Les Champagne Piconnet de Neuville sur Seine viennent d'investir dans un bâtiment dédié à la champagnisation de leurs 14 ha de vignes. Point commun de ces deux agriculteurs, ils sont passionnés par les nouvelles technologies, fil conducteur de ce rendez-vous puisque Mr Remaud, représentant Sencrop, a présenté les stations météo professionnelles mises au point et commercialisées par la start-up de Lille. Les remontées d'infos météo précises via une application générant des alertes, permettent à l'agriculteur d'organiser précisément et au moment optimal ses interventions dans ses parcelles. Seconde présentation : la société marnaise Artech Drone. Mrs Gildin, Bagué et Foureur ont rappelé l'usage du drone qui se démocratise en agriculture, mais usage très réglementé. Artech Drone propose dans le domaine agricole, des prestations de captation, de thermographie ou de photogrammétrie. Les analyses de ces données par des sociétés partenaires spécialisées seront autant d'informations permettant une optimisation des pratiques culturales. Le Crédit Mutuel développe des solutions pour ses clients qui souhaitent se lancer dans le e-commerce. Mr Nivelle, en charge de développement des solutions de paiement à la banque mutualiste, a dressé le panorama de ce marché grandissant (72 milliards d'€ en 2017) et présenté les différentes offres proposées aux entreprises qui souhaitent faire du commerce en ligne. Les agriculteurs sont concernés et le Crédit Mutuel peut les accompagner afin d'accéder à des *«market place»* pour commercialiser leurs produits à plusieurs. Si le Crédit Mutuel mise sur les nouvelles technologies, ce n'est pas au détriment des agences. Anello Iannuzzi, directeur régional Bourgogne Champagne a rappelé l'importance de la proximité des chargés de clientèle et de leur rôle qui est essentiel dans la relation avec l'agriculteur. *«Les outils numériques que nous développons viennent au service du chargé de clientèle pour mieux accompagner et conseiller nos clients. Dans notre plan stratégique 2019-2023, toutes les caisses physiques seront maintenues»*.



Plus de 250 professionnels de l'agriculture ont répondu positivement à l'invitation du Crédit Mutuel pour cette 4ème édition des vœux au monde agricole.

Crédit Mutuel

▸Agenda

14/02 Visite de la plateforme colza

Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne vous invitent à participer à la visite de la plateforme colza qui aura lieu le : mercredi 14 février de 14h à 17h30 à Surgy Cette plateforme met en avant les différents leviers agronomiques pour lutter contre les dégâts des ravageurs d'automne en contexte de résistance aux insecticides
Contact : Equipe Grandes Cultures Nièvre 03 86 93 40 60
Equipe Grandes Cultures Yonne 03 86 94 22 22
Avec la participation de Terres Inovia

▸Formations

Pour plus de détails sur les formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre :
http://www.nievre.chambagri.fr
Ou contacter le service formation au 03 86 93 40 37
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/chambredagriculture.nievre

23 et 28/02 Réussir l'insémination animale

Formation de deux jours pour les éleveurs de bovins viande à Decize
L'objectif : connaitre les bases alimentaires et sanitaires pour pratiquer l'IA dans son troupeau
Les intervenants d'Elva Novia : Amélie Desprez, conseillère en reproduction et Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre
Contact : Christophe Dagouneau, responsable du stage, 03 86 25 55 38

01/03 Faire son plan prévisionnel de fumure azotée sur papier

Formation d'une journée à Nevers à la Chambre d'agriculture, destinée aux agriculteurs(trices) ayant tout ou partie de l'exploitation en zone vulnérable.
L'objectif : être autonome dans la réalisation de son plan prévisionnel de fumure annuel en respectant la réglementation
Les intervenants :
Céline Beauvois : conseillère en agro-environnement, Vivien Vacher, conseiller en agro-environnement et Amaury Fichot, conseiller spécialisé grandes cultures, à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Contact:
Céline Beauvois, Responsable du stage, au 03 86 93 40 55.



Restauration collective

Plus de produits locaux dans les assiettes

Augmenter l'approvisionnement des structures de restauration collective en produits locaux : c'est l'ambition de la cuisine communautaire de Cosne-sur-Loire. Une réunion s'est tenue à ce sujet lundi 5 février à Pougny.



Plus d'une vingtaine de producteurs étaient présents à cette réunion organisée à Pougny, sur l'approvisionnement de la cuisine communautaire de Cosne en produits locaux.

Cette réunion a attiré plus d'une vingtaine de producteurs intéressés par la démarche. Si la cuisine communautaire de Cosne-sur-Loire travaille déjà avec un réseau de boulangeries locales, des producteurs bios et producteurs locaux du Loiret, elle souhaite développer davantage cette démarche. L'objectif : atteindre d'ici 2020 20% de produits locaux et 20% de produits bios, dans l'approvisionnement des écoles et repas à domicile sur le territoire de la commune. Un objectif chiffré sur lequel se sont entendus Thierry Beauvais, élu référent du dossier approvisionnement circuit court de la cuisine communautaire, Thierry Flandin, président de la communauté de communes Loire Vignoble et Nohain et Jean-Marc Guillerault, responsable de la cuisine communautaire. La Chambre d'agriculture de la Nièvre est également engagée dans cette démarche puisqu'elle fait le relais direct avec les producteurs et se propose même d'accompagner ceux-ci. *«L'approvisionnement de la restauration collective est à développer et la Chambre souhaite accompagner les producteurs pour répondre aux marchés publics»*, résume Clémence Guillaumet, conseillère diversification, animatrice du réseau Bienvenue à la Ferme, qui travaille sur le dossier de l'approvisionnement en restauration collective depuis le mois d'avril 2017. 25 producteurs étaient présents à cette réunion toutes filières confondues, une mobilisation qui témoigne bien de l'engouement pour ce genre d'initiatives. *«La première édition du salon des produits locaux à destination de la restauration collective, que nous avons organisé le 15 novembre, a rencontré un vrai succès puisque 32 producteurs étaient présents et 50 restaurations collectives. Il y a un vrai dynamisme à ce niveau-là et quelque chose à faire»*, souligne Clémence Guillaumet.

Si ce salon doit être reconduit en 2018, la Chambre d'Agriculture compte bien pousser d'autres collectivités à agir dans le sens d'une démarche plus locale. D'autres sont déjà intéressées comme la Communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais qui participe à un diagnostic alimentaire réalisé par la Chambre.

CÉLINE CLÉMENT

Emploi

Que reste-t-il de la pénibilité en 2018 ?

Deux décrets du 27 décembre 2017 transposent les principes adoptés dans l'ordonnance du 22 septembre réformant les règles relatives à la prévention de la pénibilité. Les difficultés d'évaluation des expositions sur plusieurs facteurs de risques durant ces années, pour lesquelles la FNSEA s'est battue, relèvent maintenant du passé.

Les expositions à déclarer

L'exposition du salarié à 6 facteurs de pénibilité est déclarée par l'employeur lorsque cette exposition subsiste au-delà des seuils après application des mesures de protection individuelle et collective. Les 6 facteurs à évaluer en 2018 sont les suivants : Bruit, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif, températures extrêmes, pression hyperbare. Au regard de la diversité des tâches présentes en agriculture sur notre département, les seuils d'exposition devraient être très rarement atteints.

En cas de dépassement des seuils, la déclaration d'exposition se fait via la DSN de décembre ou de fin de contrat ou via le TESA le cas échéant. L'employeur peut rectifier sa déclaration des facteurs de risques professionnels jusqu'au 15 avril de l'année qui suit celle des expositions. Dans les cas où la rectification est faite en faveur du salarié, pendant les 3 années suivant celle de l'exposition.
L'appréciation s'effectue en moyenne sur l'année, en cohérence avec le document d'évaluation des risques professionnels et notamment les données collectives qu'il contient en annexe. Lorsque la durée minimale d'exposition est décomptée en nombre d'heures par an, le dépassement du seuil est apprécié en cumulant les durées pendant lesquelles se déroulent chacune des actions ou pendant lesquelles chacune des situations sont constatées. Pour l'exposition d'un salarié au travail de nuit, l'employeur ne prend pas en compte les nuits effectuées en équipes successives alternantes : autrement dit, les facteurs «travail de nuit» et *«équipes successives alternantes»* ne se cumulent pas. Les décrets du 27 décembre confirment que l'exposition des salariés aux autres facteurs de risques professionnels ne sera plus à déclarer par l'employeur.

Il s'agit des expositions aux manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux (dont poussières et fumées), facteurs dont la FNSEA a revendiqué la difficulté de mesure et d'application. Ces expositions pourraient néanmoins conduire à des demandes de reconnaissances de maladie professionnelles: un taux d'incapacité de 10 % au titre de l'une des maladies professionnelles liées à ce type d'exposition ouvrira automatiquement droit à la retraite anticipée à 60 ans.

Financement au travers des cotisations Accidents du travail

Les cotisations pénibilité de base et additionnelles ont été supprimées au 1er janvier 2018. Le financement ne repose donc plus sur l'entreprise dans laquelle a été déclarée une exposition mais passe par un financement collectif au travers des cotisations Accidents du Travail.
Si la mutualisation du financement du dispositif est, sur le principe, séduisante, la FNSEA étudiera attentivement l'évolution de la nouvelle cotisation accident du travail.
C'est pourquoi, nous continuons d'appeler à une vraie refonte du coût du travail en France afin de positionner nos activités économiques au niveau de la concurrence européenne.

De notre côté, en tant qu'employeurs, nous devons renforcer nos actions en faveur de la prévention de la pénibilité et plus globalement amplifier nos actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail.
Pour toute information sur l'évolution de ces dispositifs, n'hésitez pas à contacter votre service emploi au 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

Marché italien

À Véronne, le commerce va bon train

Le commerce de maigre entre la France et l'Italie se porte bien; en 2017 ce sont plus de 994 000 animaux vifs qui se sont échangés depuis la France vers l'Italie, le chiffre le plus haut depuis 5 ans, représentant près d'un milliard d'euros. Analyse de la situation avec Emmanuel Bernard à l'occasion de la 33ème rencontre de Vérone, qui réunissait, les 1er et 2 février, commerçants et services vétérinaires des deux pays.



Tous les ans, à l'occasion de la foire agricole de Vérone, en Italie, commerçants et services vétérinaires français et italiens se donnent rendez-vous pour faire le point sur l'année écoulée, les problèmes éventuellement rencontrés... Des échanges essentiels pour construire la confiance entre partenaires commerciaux, de prendre le pouls des partenaires et anticiper les demandes du marché. Emmanuel Bernard président de la section bovine de la Nièvre y représentait la Commission Commerce Extérieur d'Interbev.

FCO 4: animaux français acceptés sans condition: du jamais vu !

«Les italiens croient en la vaccination, à la différence des espagnols, explique Emmanuel Bernard, *avec qui les PCR sont suffisantes pour la FCO. Les rencontres de Vérone sont précieuses car elles permettent de comprendre et faire évoluer la culture vétérinaire de nos partenaires, en allant loin parfois dans le technique, on fait avancer les choses et on créé la confiance. J'en veux pour preuve l'attitude des italiens en octobre dernier à la découverte d'un foyer de FCO 4 en France. En moins de 48h les Italiens acceptaient les animaux français sans condition. Ils étaient déjà touchés par ce sérotype, mais c'est quand même du jamais vu en cas de crise sanitaire !»*

Le cours du jeune bovin se porte bien

Le broutard français s'est bien vendu en 2017 en Italie. «*La fin de la crise économique se reflète dans la hausse de la consommation de viande»* constate Emmanuel Bernard. *«En Italie la consommation avait baissé de 25% depuis 2008. Cette baisse a été moins marquée en France, mais nous n'avons toujours pas de reprise... La vente de viande ne repart toujours pas»*.

Des rapports commerciaux plus équilibrés en Italie

«La reprise italienne est aussi portée par l'organisation de la filière, bien plus équilibrée qu'en France: 15 000 producteurs tout au plus, une cinquantaine d'abatteurs importants, une distribution atomisée.... Mécaniquement, les rapports de force commerciaux sont plus équilibrés; il faut aussi saluer la très bonne organisation entre producteurs et engraisseurs, en termes de flux, de contractualisation... En France, face aux 100 000 producteurs, l'abattage et la distribution sont très concentrés. C'est notamment ce constat qui motive le travail de la FNB pour reprendre la main sur la construction du prix à partir de nos coûts de production».

LUCIE LECOINTE

Mercosur **Comment Macron sacrifie l'élevage sur l'autel du renouveau européen**

Le Président a finalement donné son feu vert pour les accords commerciaux avec le Mercosur, comment la profession interprète ce revirement?

«On observe que le gouvernement est animé par un pragmatisme libéraliste qui s'embarrasse parfois peu d'enjeux agricoles. Le président avait annoncé que signer ces accords, ce serait franchir une ligne rouge. La France, l'Irlande et l'Italie se sont inquiétés de ces accords. Mais Emmanuel Macron veut relancer l'Europe, faire un geste vers l'Allemagne, la Pologne.... et ne pas s'inscrire en faux vis-à-vis de ces pays. Encore une fois l'agriculture sert de monnaie d'échanges»

Du nouveau dans la filière **Construction du prix, contractualisation, label....**

Le plan de filière Interbev, qui inclut des objectifs de construction du prix à partir des coûts de production, va se mettre en place. Comment garantir que les engagements seront suivis?

«Nous y travaillons en ce moment-même dans l'interpro! Le leitmotiv de la FNB c'est reprendre en main la construction du prix. Nous concentrons nos efforts là-dessus. La prise en compte de nos coûts de production passera forcément par la contractualisation avec nos acheteurs(volumes, planification des sorties, catégorie, âge...). Avec la contractualisation, il faut donc s'attendre à des contraintes pour nous les éleveurs, c'est le changement qu'il faudra consentir.

Un autre aspect du plan de filière est celui de la segmentation du marché de la viande en France. Pour faire court, la valorisation des races à viande passerait par un label, facilement visible et identifiable pour le consommateur. Cet axe de travail rejoint certaines initiatives déjà existantes, notamment dans le Massif Central».

Syndical

Quand État et parlementaires organisent délibérément le sacrifice de l'élevage

Nous y sommes, ou presque! Ce n'est qu'une question de temps, mais le choix politique français est tranché. D'ici quelques mois, le marché de la viande bovine, déjà asphyxié, se verra inondé par des milliers de tonnes de viande venus d'Amérique du Sud, tel que l'a confirmé le Président Macron lors de ses voeux à l'agriculture le 26 janvier dernier. Voilà où nous en sommes huit mois après la prise de fonction d'une majorité nouvelle à la tête de notre pays, majorité cherchant à ce jour à donner du sens à l'improbable équation d'un libéralisme exacerbé, assumé, le tout en souhaitant laver plus vert que vert au sein même de nos frontières.

- Il faudra dans les prochains mois expliquer aux éleveurs bovins que leur mode production est remis en cause alors qu'est fait le choix, en connaissance de cause, de favoriser l'entrée sur le territoire européen et français, de produits ne répondant à aucun de nos standards de production environnementaux, sanitaires ou encore sociaux.

- Il faudra dans les prochains mois expliquer sans réserve aux éleveurs que la grand-messe des États Généraux de l'Alimentation leur permettra de trouver un niveau de rémunération conforme à l'acharnement qu'ils mettent dans leur travail, alors même que le projet de loi «alimentation» présenté cette semaine en conseil des ministres ignore quelques fondamentaux des engagements d'Emmanuel Macron, le 12 octobre dernier à Rungis.

Il faudra enfin, après avoir permis l'impensable, expliquer concrètement aux éleveurs quel pouvoir d'influence sera celui de la France à Bruxelles pour permettre le tri des «bons» et des «mauvais» produits sud-américains, et faire en sorte que ceux qui franchiront les lignes rouges françaises (cf. discours Emmanuel Macron le 26/01/2018) ne rentreront pas sur le territoire hexagonal. Le gouvernement pense-t-il réellement que les agriculteurs croient au Père Noël ?

Alors soyons clairs et concis :

- Après le discours de Stéphane Travert au dernier Sommet de l'Élevage : *«La France n'acceptera aucun accord avec le Mercosur contenant une offre de viande bovine»*.

- Après le discours du Président Macron le 12 Octobre 2017 à Rungis : *«Nos connaissances environnementales et sanitaires ont profondément changé [...] on ne peut se lancer dans cette affaire, en quelque sorte dans une fuite en avant»*.

En matière alimentaire, il existe deux catégories de perdants face à l'action gouvernementale et parlementaire : Les agriculteurs sont les premiers d'entre-eux : huit mois de sacrifices consentis sur l'agriculture entre accords commerciaux suicidaires, disparition des mesures d'allègements de cotisations sociales, retrait sans alternatives des moyens de maîtrise des adventices, non inscription dans le projet de loi de finances de mesures de gestion des risques. Les faits sont explicites.

Les consommateurs, enfin, sont eux aussi les dindons de la farce! Car quand le Président de la République explique le 26 janvier dernier que la compétitivité future de la filière bovine passe par l'export, c'est bien des plus qualitatifs de nos produits dont il s'agit. Pour équilibrer les comptes, les éleveurs devront exporter ! Et que restera-t-il dans ce cas aux consommateurs français ? Ce que nos clients à l'export n'auront pas voulu acheter et les produits sud-américains bien entendu.

COMMUNIQUÉ DE LA SECTION BOVINE
FDSEA 58

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Interview - Abdelmajid Tkoub, sous-préfet d'Avallon

«On peut même parler de pôle d'excellence...»

Installé dans ses fonctions depuis un peu plus d'un an, le sous-préfet d'Avallon, Abdelmajid Tkoub, livre dans une interview, quelques réflexions sur sa vision de l'agriculture départementale et différents sujets d'actualité.


Le sous-préfet d'Avallon, Abdelmajib Tkoub.

Nommé par décret présidentiel en date du 6 décembre 2016, sous-préfet d'Avallon, Abdelmajid Tkoub n'avait encore jamais exercé dans l'Yonne ou en Bourgogne. Sa connaissance de la région se limitant à des amis installés en Côte d'Or. Haut fonctionnaire formé à la gestion des administrations publiques et à la direction d'hôpitaux, il s'est forgé depuis son arrivée une réputation d'homme affable, disponible et chaleureux, qui l'a conduit à multiplier les rencontres et les visites terrain, pour parfaire sa connaissance du territoire et de ses enjeux, notamment en matière agricole.

■ Un peu plus d'un an après votre prise de fonction, quel regard portez-vous sur le département et plus particulièrement, sur l'arrondissement d'Avallon ?

Abdelmajid Tkoub : *«Un territoire d'une manière générale, très contrasté, que ce soit par ses paysages, son patrimoine, ses industries…Sur un plan purement agricole, même s'il existe des connexions intéressantes entre le monde de l'agriculture et tout le reste, je constate deux territoires qui se distinguent assez clairement : le Tonnerrois et l'Avallonnais. Le premier, marqué par des productions grandes cultures, mais aujourd'hui en difficulté, le second, avec un pôle élevage clairement identifié et une activité de polycultures. L'agriculture est un sujet majeur pour l'arrondissement et ce n'est pas par hasard si Monsieur le préfet lui a consacré sa première visite sur le terrain quelques jours après son arrivée en août dernier, en se rendant sur une exploitation près de Noyers. Nous en suivons aussi les transformations, comme avec la problématique du bio, tout au long de l'année 2017, dont le modèle économique est en train d'évoluer… J'ai découvert des gens dynamiques, volontaires, qui franchissent le pas rapidement, contrairement à cette image que l'on a parfois de «l'esprit paysan», qui mettrait beaucoup de temps à évoluer. Chez les jeunes générations notamment, qui calculent, gèrent et sont capables de trancher et de se positionner très vite. Et ça, c'est une chose qui me frappe… On évoque le bio, mais il existe la même chose avec l'agriculture conventionnelle, qui elle aussi propose, se pose des questions et se transforme. Des gens motivés, avec pour certains, une agriculture à la frontière avec l'industrie, le renouvelable, pour amener de la diversification sur leur exploitation. C'est un nouveau profil de l'agriculture qui se dessine et a compris qu'il fallait se réinsérer dans un schéma économique global. Les gens se diversifient et savent aller chercher l'opportunité où elle se trouve et ça, c'est intéressant. Des entrepreneurs pas systématiquement en demande d'aides, même si parfois bien sûr, elles sont nécessaires…»*

> *"Les éleveurs font un métier difficile mais passionnant"*

■ Le secteur économique de l'arrondissement est marqué par une forte vocation agricole, notamment avec la filière de l'élevage

«On peut même parler de pôle d'excellence et il nous faut continuer à le soutenir. Je me suis déjà rendu chez Monsieur Mandron, chez Jean-Louis Riotte, pas encore sur le Gaec Cadoux, mais je n'oublie pas l'idée d'aller les voir car ils méritent qu'on salue leur travail. J'étais d'ailleurs présent à cet effet, lors du concours interdépartemental de la race charolaise en octobre dernier à Avallon. D'une manière générale, les éleveurs font un métier difficile mais passionnant, même s'ils ne mesurent pas forcément à quel point ils sont référence en la matière sur le territoire et notre travail est aussi de le dire et le faire savoir. Aider à faire connaître tout ce pan d'activité, en capacité à se projeter et à valoriser le savoir faire français. J'ai d'ores et déjà un programme de visites pour 2018, d'exploitations agricoles diverses, bio ou conventionnelles et compte bien m'y tenir…»

■ Agriculture et site classé ne semblent pas faire bon ménage. Juste avant votre arrivée, élus et agriculteurs s'étaient insurgés contre les règles strictes liées à l'opération Grand Site du Vézelien, empêchant en certains cas l'exercice de l'agriculture ou de l'exploitation forestière…

«Là encore, il y a la façon de présenter les choses. Globalement, on peut dire que c'est un espace plus contraint, parce que plus de procédures, etc. Mais si l'on prend au cas par cas, par rapport à ce que j'ai vu depuis mon arrivée, on trouve plus ou moins des solutions et on arrive à avancer. Ce qu'il faut, quand les gens ont un projet, c'est qu'ils nous saisissent le plus tôt possible pour qu'on puisse les accompagner et trouver des solutions. Faire en sorte de ne pas mettre l'État devant le fait accompli, car il n'aime pas ça ! Je pense qu'il faut prendre la présence dans le vézelien comme un atout et pas juste comme une contrainte. Il ne s'agit en aucuns cas de dire, "on met Vézelay sous cloche et on ne fait plus rien". Il faut juste que les gens nous saisissent le plus tôt possible pour pouvoir construire et adapter le projet avec eux. La clé, elle est là ! De sorte qu'on leur évite au maximum les contraintes administratives inutiles. D'autant que le plus souvent, chaque fois qu'il y a un nouveau projet sur le vézelien, la préfecture d'Avallon est guichet unique, pour se charger de la coordination de l'action des services et désamorcer cette crainte d'un espace sous cloche. Dans tous les cas, il ne s'agit pas du tout de le «muséifier», cela n'aurait aucun sens…»

■ Concernant l'éolien, plusieurs syndicats de vignerons ont dénoncé une emprise qu'ils jugent trop importante, dénaturant les paysages au dessus des vignes…

«Nous sommes effectivement un arrondissement bien pourvu en éolien et d'autres projets sont en train d'émerger ou à l'étude, notamment du côté de Saint-Léger Vauban. Il existe par ailleurs, un gros projet sur les Hauts de l'Armançon, avec la particularité de se trouver sur des bois communaux et d'être sans doute le plus important de l'Yonne, fournissant à lui seul, le quart de la production du département. La position du préfet, elle est simple : on instruit dans le cadre réglementaire, on ne facilite ou on ne freine pas particulièrement, mais on tente de préserver certaines zones vraiment spécifiques, surtout sur des territoires déjà bien fournis, comme l'Avallonnais ou le Tonnerrois… Le tourisme est aussi marqué par une spécificité du paysage et si celui-ci est détérioré, cela réduit forcément l'attrait de nos zones. Il faut autant que possible, un développement raisonné et la saturation fait peur à tout le monde. Il est normal que l'on veuille l'éviter…»

> *"En filigrane, se pose le problème des relations du monde agricole avec celui de la chasse"*

■ Autre problématique récurrente sur le territoire : les dégâts de gibier dans les parcelles agricoles

«En filigrane, se pose le problème des relations du monde agricole avec celui de la chasse, notamment au sujet de la fameuse dérogation autour de l'agrainage. C'est un débat et une situation extrêmement complexes. Je ne suis pas spécialiste, mais ce que j'ai voulu surtout, c'est que l'on maintienne le dialogue. Le cadrage par rapport à cette dérogation, ne changera pas, mais il faut aussi que l'on entende ce qu'ils ont à nous dire. On ne peut pas tout balayer d'une main, il y a un équilibre à trouver, assez complexe, entre d'un côté, la maîtrise de la population de sangliers, pour une réduction maximale des dégâts agricoles et de l'autre, toute une économie de la chasse qu'il nous faut préserver… Les territoires de l'Avallonnais et du Tonnerrois sont terres de contrastes et c'est pour cela que l'on fait de la dentelle, car on ne peut pas traiter les choses globalement…»

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Saint-Vincent du Chablisien

Pas plus de «*quatre vins*» à l'heure

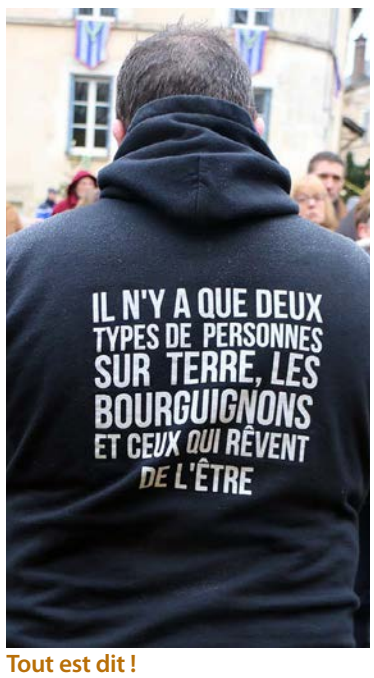
Si la météo est venue contrarier quelque peu les attentes des organisateurs, la 50ème Saint-Vincent tournante du Chablisien à Viviers, aura néanmoins connu un succès populaire, avec près de 8 000 visiteurs au compteur.





Le grand architrave de la Confrérie des Piliers chablisiens, Yvon Vocoret

Nul doute que ces nouveaux panneaux routiers sauront prendre place dans les bureaux respectifs du sous préfet, du député et du président du Conseil départemental…



Tout est dit !



Troupeau de rennes en transhumance dans les rues de Viviers !

1979 et 1997, c'était la troisième fois que la commune de 139 habitants, située le plus à l'est de l'appellation, à mi-chemin entre Chablis et Tonnerre, accueillait la Saint-Vincent tournante du chablisien. Ils auront été au total, 19 viticulteurs à contribuer à l'élaboration de la cuvée Saint-Vincent. De l'avis des connaisseurs, «*très aromatique*».

Après les intronisations, qui ont vu le sous-préfet d'Avallon, Abdelmajid Tkoub, et le président de la Saint-Vincent, Fabien Picq, élevés au rang de stylobates dans la confrérie des Piliers chablisiens, clin d'œil à l'actualité routière, avec les panneaux de signalisation créés pour l'occasion et remis aux officiels présents par le Grand architrave de la confrérie, Yvon Vocoret : «*dans le chablisien, on a fait le bilan pour le changement de panneaux de 90 à 80. De Ligny le Chatel à Poilly, de Beine à Viviers, y'en a point ! Alors il nous est venu une idée : «quatre vins», ben ça nous va bien : le p'tit chablis, le chablis, le 1er cru, le Grand cru…!*»

Un panneau que le secrétaire d'État aux affaires Européennes, Jean-Baptiste Lemoyne a promis d'installer dès le lendemain dans son bureau : «*parce que tant de créativité, mérite bien d'être mise à l'honneur*».

DOMINIQUE BERNERD



On ne l'a pas retrouvé de la journée…



Pas de doute, le chablis conserve bien et rend les retraités heureux !



Et contrairement aux apparences, la cuvée de Saint-Vincent n'était pas bouchonnée !

▸Agenda

24/02 Foire de Saint-Léger-Vauban
Grand rendez-vous incontournable de la région, la Foire de Saint-Léger-Vauban se déroulera samedi 24 février. Avant tout, exposition d'animaux d'élevages, cette Foire est aussi l'occasion d'un large éventail de matériels agricoles exposés. producteurs de toutes sortes seront également présents. Fabrication de boudin à l'ancienne et animations diverses tout au long de la journée. repas sous rotonde chauffée le midi et le soir, omelette géante, suivie de la soirée dansante gratuite pour clôturer la journée.

15/02 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 15 février à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

10/02 Carnaval à Augy
Samedi 10 février, l'association des amis des écoles, organise un carnaval. Rendez-vous à 15h30 à la salle polyvalente. Au programme : défilé dans les rues avec fanfare de enfants (sous la responsabilité de leurs parents), lancer de confettis, Bonhomme d'hiver (selon la météo), goûter.

09-10-11/02 Salon du chocolat de la Saint-Valentin
Vendredi 9 février, de 14h à 19 h, samedii 10 et dimanche 11 février, de 10 h à 19 h, en partenariat avec Sébastien Metoyer, chocolatier bourguignon, Auxerrexpo organise un salon du chocolat pour la Saint-Valentin. Les passionnés se retrouveront autour du chocolat et de tous les produits qui se marient avec cette gourmandise. Les organisateurs ont programmé un défilé de mode autour du chocolat, des présentations d'union entre la gastronomie et le cacao Des professionnels seront également présents, comme Mickael Azouz, champion du monde de la pâtisserie en 1989 et Guy Roux, champion de France 2004 et vice-champion du monde 2005. Entrée libre

10-23/02 Découvrons le potager
Exposition «découvrons le potager» du 10 au 23 février, salle des associations de Thorigny sur Oreuse. Aux horaires de dépôt de pain et de la médiathèque. Conseil de jardinage et vie pratique autour de la permaculture vendredi 23 février à 20 h30. Atelier «graines germées» le samedi 24 février à 14 h30. Entrée gratuite. Renseignements au : 03 86 88 48 47.

Syndicat charolais de l'Yonne

Portes ouvertes dans les élevages

Le Syndicat de la race bovine charolaise de l'Yonne, organise trois journées *«Portes Ouvertes»* les jeudi 15, vendredi 16 et samedi 17 février


Alexandre Bretagne, éleveur à Joux la Ville

Plusieurs éleveurs charolais du département ouvriront leurs portes trois jours durant, du 15 au 17 février. Seront notamment proposés à la vente, des reproducteurs de 10 à 15 mois, de 18 à 27 mois et des animaux adultes. Éleveur sélectionneur à Joux la Ville, Alexandre Bretagne fait partie de ces passionnés, qui luttent au quotidien pour l'amélioration de la race charolaise, totalisant pas moins de 90 vêlages à l'année sur les deux exploitations familiales, pour 67 ha d'herbe. Apportant un soin particulier à l'alimentation de ses animaux : *«foin de prairie naturelle, foin de luzerne, ainsi que des céréales et protéagineux produits exclusivement sur l'exploitation, afin d'être autonome le plus possible et savoir précisément ce qu'on leur donne…»* Ici, pas de tourteaux, *«on les remplace par des féveroles et des pois…»*.

Le jeune éleveur apporte un soin particulier à sélectionner des vaches «*sachant vêler*», *«sans pour autant diminuer leur gabarit, avec de très bons bassins et une grosse morphologie et sans négliger non plus leurs qualités laitières, car c'est quand même l'aliment premier et celui qui coûte le moins cher..»* Toujours en quête de performances, il a intégré le GIEE venant de se créer au sein du syndicat : *«à la fois pour développer l'élevage, mais aussi valoriser nos prairies anciennes et nos haies. Des actions seront mises en place progressivement, comme l'analyse par un vétérinaire de nos cheptels, dans le but de faire baisser le plus possible la consommation d'antibiotiques…»*. Pour l'heure, Alexandre Bretagne a fait réaliser sur ses mâles reproducteurs des tests de spermatogenèse. Une façon supplémentaire de garantir un peu plus des animaux de qualité à ses clients.

Élevages ouverts à la visite les 15, 16 et 17 février :
Earl La Croix du Château à Joux la Ville (06 25 01 26 67) ; Gaec Cadoux Père et Fils à St-André-en-Terre-Plaine (06 89 18 05 87) ; Gaec de Marcilly à Provency (06 45 47 58 73) ; Gaec Petit à Merry la Vallée (06 70 70 51 21) ; Laurent Mandron à Montillot (06 87 16 54 66) ; Scea Duban à Athie (06 80 60 10 33) ; Scea Riotte Schrapfer à Angely (06 08 06 61 66).

DOMINIQUE BERNERD

Innov'Action

Deux visites au programme

Portes ouvertes ce samedi dans un poulailler de poules pondeuses bio, suivies le 19 février prochain, d'une visite sur une exploitation spécialisée dans la production de légumes secs

Depuis quatre années la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise Innov'action, évènement dédié à l'innovation en agriculture et qui donne la parole aux agriculteurs innovants. Cette année encore toutes les filières seront représentées : viticulture, élevage, diversification, grandes cultures, projets collectifs…
Après le Rallye cultures en 2016, le Forum des opportunités en 2017, Innov'action vous accompagne une année de plus dans la recherche de pistes de diversification. L'année 2018 sera quant à elle jalonnée de zooms techniques. En ce début d'année, deux portes ouvertes pour explorer les ateliers de :
1. poules pondeuses en agriculture biologique ;
2. production de lentilles.

Inauguration d'un poulailler de 9 000 poules pondeuses bio

Samedi 9 février 2018, rendez-vous à 14 h à Perceneige, salle polyvalente de Villiers Bonneux. L'après-midi débutera par l'intervention de CDPO, société implantée à Esternay (51), un des principaux acteurs de la filière œuf dans l'Yonne. Jean-Marc Philippe, Directeur Général et Philippe Lapie, responsable développement, vous présenteront la filière «*œufs*» et ses débouchés. Feront suite les interventions des conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur l'accompagnement de projet d'installation, de plan d'épandage et de permis de construire. Les témoignages de deux éleveurs, Yves-Paul Delagneau (six ans d'expérience) et de Yoan Thiempont (hôte de la porte ouverte) permettront de poursuivre les échanges avant la visite du bâtiment vers 16 h.
Contact : Déborah Colard, Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 19

Construction d'une nouvelle filière «*lentille*»

Le 19 février, rendez-vous à 13h45 à Chaserey le Haut - 12 grande rue - 10 210 Chaserey où Guy et Guillaume Parthiot vous accueilleront sur leur exploitation pour parler légumes secs. En créant leur marque Jolie Campagne, Guy et Guillaume ont créé leur propre filière légumes secs. Pour cela, ils se sont dotés d'outils de tri et d'ensachage, étapes préalables à la commercialisation de leur production.



Aujourd'hui, ils permettent également à d'autres agriculteurs de profiter de leurs débouchés. Cette journée sera l'occasion de découvrir leur installation. Durant l'après-midi avec l'appui de plusieurs intervenants vous pourrez également échanger sur :
• les débouchés et circuits de commercialisation de ces légumes secs ;
• l'itinéraire technique de la lentille et la marge brute de cette culture.

Contact : Cédric Bachelier, Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 07
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à ces portes ouvertes sur www.yonne.chambagri.fr
D'autres portes ouvertes vous serons proposées tout au long de l'année, suivez nous sur facebook innov'action bfc.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :
Camille Noilhan, 03 86 94 22 15 ou Laëtitia Le Breton Grolier au 03 86 94 28 98

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

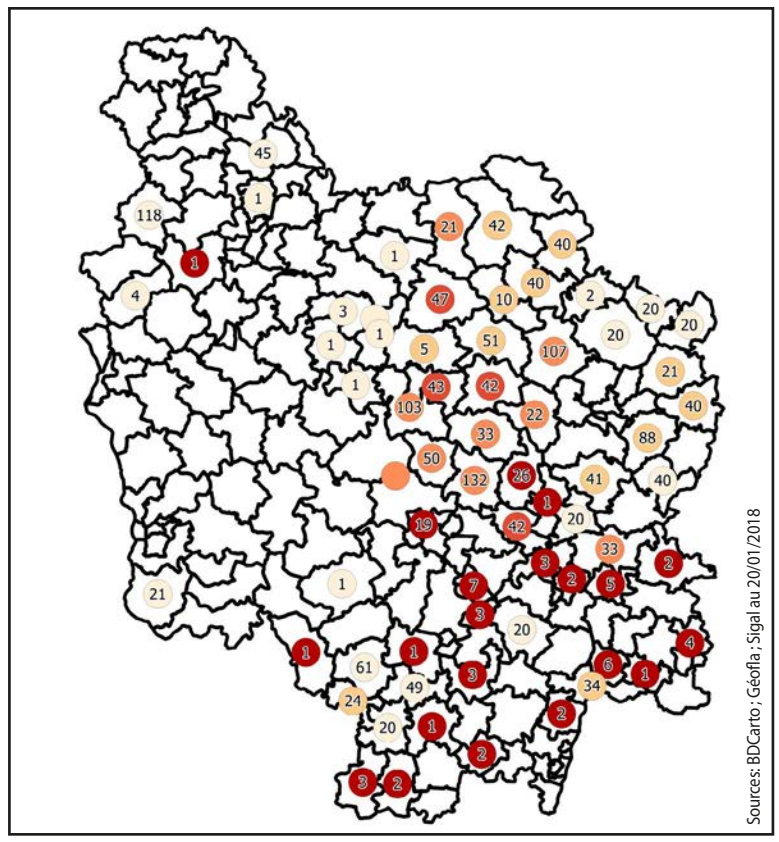
Fièvre catarrhale ovine

Se protéger contre le sérotype 8

Si la FCO à sérotype 4 (ou BTV 4) a considérablement préoccupé les éleveurs ces derniers mois avec son apparition sur le territoire continental et les blocages commerciaux engendrés, il ne faut pas oublier la présence du BTV 8

Le BTV 8, réapparu dans l'Allier en 2015, continue sa progression sur le territoire national (voir carte). Comme lors de sa première vague en 2007 poursuivie en 2008, le virus semble se diffuser avec un front d'épizootie qui colonise les régions de proche en proche, avec parfois quelques percées liées aux mouvements des animaux ou des vecteurs. La carte nationale des foyers de FCO, malgré tous les biais liés à l'origine des recherches, montre un phénomène similaire. En 2007-2008, la vitesse moyenne du front de propagation a été évaluée à 5,6 km/j. Il n'y a pas d'enquête objective réalisée pour suivre cette progression depuis 2015 mais on peut se forger une idée au travers des résultats issus de diverses surveillances (suspicions cliniques, contrôles d'exportation, épidémiosurveillance,…). Ainsi si on place sur la carte de Bourgogne les résultats de recherches virologiques enregistrés dans le logiciel SIGAL (voir carte de la Bourgogne en encadré), on constate une progression du pourcentage de résultats positifs décroissante du sud vers le nord. A cela s'ajoutent les témoignages d'éleveurs qui ont observé les mêmes symptômes qu'en 2007-2008 sur leurs bovins (avortements, veaux malformés, vaches vides), notamment en Saône-et-Loire en 2017. Il est difficile d'imputer sans plus de preuves tous ces problèmes au BTV 8, d'autant que l'année 2017 a été mauvaise pour l'alimentation du bétail, mais toutes ces observations convergent pour faire craindre une reprise de la vague épizootique du BTV 8 au cœur de la Bourgogne en 2018, avec un risque d'effets cliniques comparables à ceux observés en 2007-2008. En effet, l'immunité résiduelle de l'épisode 2007-2008, complétée par la vaccination généralisée jusqu'en 2010, ne concerne plus qu'une minorité des bovins présents aujourd'hui et la vaccination mise en place depuis la réapparition du virus en 2015 a surtout été appliquée aux animaux destinés aux échanges. Hormis ces bovins, la population bovine était donc majoritairement naïve et sensible au BTV 8 avant le passage du front épizootique. La présence du virus de plus en plus forte confirmée par les tests virologiques doit donc inciter à la vigilance et à la prévention.
Le risque concerne bien évidemment également les petits ruminants, qui sont encore plus sensibles que les bovins à la F.C.O. Aujourd'hui la seule prévention efficace connue reste la vaccination. Du vaccin BTV 8 a été acheté en 2015 par l'Etat et mis à disposition des vétérinaires pour permettre la vaccination du cheptel de souche et celle des animaux échangés. Des doses sont encore disponibles et gratuites (et bientôt périmées), il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité, alors que le risque est bien là. Pour obtenir des doses, il faut s'adresser à son vétérinaire. Rappelons qu'une double injection est nécessaire pour les bovins et qu'une seule dose suffit pour les petits ruminants, et que la vaccination du cheptel de souche peut être réalisée par l'éleveur, mais qu'elle ne pourra pas bénéficier d'une certification officielle pour la vente des animaux qu'il aura vaccinés.

F.R.G.D.S Bourgogne - Etienne Petit



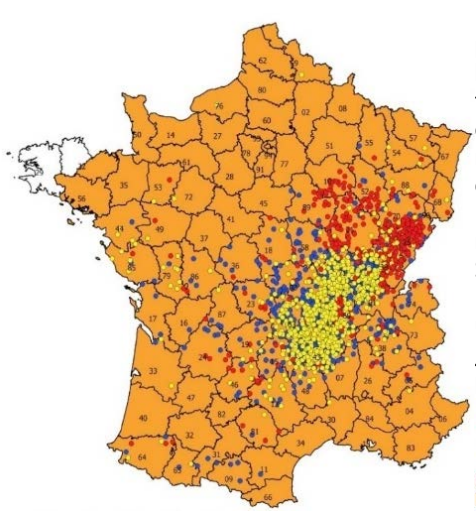
% de résultats viropositifs BTV 8 par canton sur les analyses réalisées depuis septembre 2017. Un gradient décroissant de positivité se dessine du sud vers le nord, ce qui indiquerait que le front épizootique du BTV 8 se trouve au milieu de la Bourgogne. Il faut relativiser ces données car la motivation des analyses est très diverse (suspicion clinique, contrôle export, etc).

Vaccination BTV 8 et effets sur la reproduction : une suspicion non objectivée

Lors des premières vaccinations à BTV 8 en 2008, alors que le virus circulait très activement dans des populations naïves, des éleveurs ont incriminé le vaccin utilisé en urgence pour avoir provoqué des effets sur la reproduction des animaux vaccinés. Une étude rétrospective a été menée par l'Institut de l'Elevage, l'Ecole Vétérinaire de Toulouse et les GDS sur des données comparées (IA, IPG) entre animaux vaccinés et non vaccinés (compte rendu disponible sur le site www.gdsbourgogne.fr, onglet documentation, F.C.O). Seul un effet (taux de retour passant de 21% à 26%) sur les vaches laitières vaccinées dans les jours suivant leur insémination (2 à 7 jours après insémination) a pu être mis en évidence, ce qui a amené la recommandation d'éviter de vacciner pendant cette période. Sur les vaches allaitantes, aucun effet n'a pu être relevé mais un doute subsiste sur un retard observé sur quelques lots de génisses. Depuis le vaccin a été largement utilisé jusqu'en 2010 et ne semble pas avoir provoqué d'effets indésirables notables. Sur le plan pratique, la vaccination est idéalement recommandée avant la mise à la reproduction et déconseillée dans les 10 à 15 jours qui suivent la saillie ou l'IA. Le plus simple est d'en discuter avec le vétérinaire qui prescrira le vaccin.

Foyers de BTV 8 au 7 novembre 2017

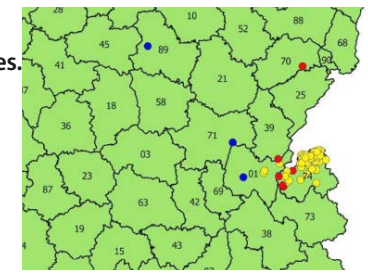
(source D.G.Al)



Le front épizootique a progressé dans toutes les directions à partir du foyer réapparu dans l'Allier en 2015 et traverse en ce moment la Bourgogne du sud vers le Nord.
Des effets cliniques ont notamment été signalés en Saône-et-Loire en 2017. La Bourgogne traverse donc une période critique qui justifie une vaccination préventive.

Faut-il craindre les effets cliniques du BTV 4 ?

Le BTV 4 a fait son apparition en 2017 en Haute-Savoie suite à l'introduction de bovins venant de Corse où il sévit depuis plusieurs années. Il a été disséminé localement, sans doute via des moucherons locaux, autour de son lieu d'arrivée et par des bovins vendus sur l'ensemble du territoire. A ce jour on ne peut pas encore parler de vague épizootique comme celles qu'on a connues avec les BTV8 et 1 en 2007 et 2008 mais un front épizootique commence à se dessiner en Haute-Savoie (voir carte). Il est donc probable que le virus va s'implanter progressivement, à l'échelle d'une ou deux campagnes, sur les territoires où il a atterri pour coloniser les territoires voisins. Cette progression dépendra des conditions météorologiques et géographiques déterminantes pour la dynamique des insectes vecteurs. Aussi il est difficile de prédire où et quand le virus va se multiplier, mais il est très probable que le même scénario se reproduira, comme il s'est déjà produit en Corse, dans les Balkans, en Italie et en Espagne. Là encore, il vaudra mieux prévenir que guérir. A la différence du BTV 8 lors de son arrivée en 2007-2008, le vaccin contre le BTV 4 existe et la surveillance permet de suivre les avancées du virus. Comme la plupart des souches de F.C.O, les effets du BTV 4 semblent importants chez les petits ruminants et restent peu connus pour les bovins. Il faut donc être vigilant, suivre la progression de ce virus et recourir à la vaccination avant que le virus s'implante sérieusement sur un territoire. Compte tenu qu'il faut un mois pour installer une vaccination protectrice dans un troupeau et si l'on retient l'hypothèse d'un déplacement du front épizootique de 5 km/j, il devient recommandé de vacciner dès que le front se trouve à 150 km et qu'il se dirige vers son élevage. Aujourd'hui, pour la Bourgogne, il est difficile de savoir comment le « vent tournera », mais il faut être vigilant, notamment pour les élevages les plus sensibles au BTV4, à savoir les petits ruminants. Il faut donc réfléchir à mettre en place une protection compatible avec le planning de reproduction et de travail de l'élevage pour éviter d'être surpris par l'arrivée du virus.



Situation des foyers de BTV 4 au 10 janvier 2018 (source : D.G.Al) : pour l'instant, le risque d'un front épizootique est surtout en Haute-Savoie, mais d'autres peuvent naître à partir des quelques foyers disséminés.



En bref

ZDS-ICHN *«Rien n'est arbitré»*, selon le ministère

Dans un communiqué, le ministère de l'Agriculture affirme que *«rien n'est arbitré»*. En outre, il rappelle que *«la révision a été rendue obligatoire au niveau européen»*, que *«le sujet fait l'objet d'échanges avec les professionnels agricoles depuis 2016»*, que *«les critères retenus pour la prochaine carte devront être validés par la Commission européenne»* et que *«la réforme doit être budgétairement soutenable, dans un contexte contraint»*. Par ailleurs, Stéphane Travert, cité dans le communiqué, affirme que *«l'État devra être aux côtés des agriculteurs dont l'exploitation va sortir de la carte»*. La future carte, qui doit être proposée à Emmanuel Macron mi-février, est appelée à remplacer l'actuelle au 1er janvier 2019.

Chasse Première rencontre tendue entre Christiane Lambert et Willy Schraen

La FNSEA et la Fédération nationale des chasseurs ont organisé une rencontre le 30 janvier. Thierry Chalmin, président de la commission faune sauvage à la FNSEA, explique, le 2 février, que *«le climat était tendu»*. Il s'agissait également de la première rencontre entre Christiane Lambert et Willy Schraen. Parmi les dossiers discutés: celui des dégâts gros gibier et celui de la stratégie petit gibier. La FNSEA demande aux chasseurs de *«prélever davantage de laies pour réguler la population de sangliers»*. Selon Thierry Chalmin, le taux de prélèvement annuel qui permettrait de réguler la population se situe entre 20% et 25%. Pour l'heure, affirme-t-il, il est entre 15% et 16%. Concernant la politique *«petit gibier»*, la FNC demande qu'elle soit étendue sur *«tout le territoire national»*, *«pas seulement dans des zones expérimentales de type Agrifaune»*. Agrifaune est un réseau porté par la FNC, la FNSEA, l'APCA et l'ONCFS. Créé en 2006, ce réseau *«contribue au développement de pratiques agricoles qui concilient économie, agronomie, environnement et faune sauvage»*.



Inondations - Interview de Vazken Andréassian, directeur adjoint scientifique à l'Irstea

«Il n'y a pas de raison objective d'incriminer les agriculteurs dans la crue actuelle»

De nombreuses régions française subissent les conséquences d'une crue importante. Les agriculteurs ont été pointés du doigt, dans plusieurs reportages télévisés diffusés ces derniers jours, ils sont accusés d'être responsables des inondations. Vazken Andréassian, directeur adjoint scientifique à l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), spécialiste des risques liés au cycle de l'eau, détaille les différentes causes de cette crue.


Photo Lionel Allorge

L'ampleur de la crue actuelle est-elle anormale ?

Vazken Andréassian : *«La crue actuelle est une crue classique pour le bassin de la Seine, presque un cas d'école : comme beaucoup des grandes crues historiques (1910, 1955, 1982), elle a lieu au mois de janvier ; elle survient après deux mois d'hiver extrêmement pluvieux : un flux océanique régulier a donné lieu à de nombreux passages perturbés accompagnés de cumuls de pluie significatifs. Météo-France estime qu'en moyenne sur la France, la pluviométrie cumulée des mois de décembre 2017 et janvier 2018 est la plus forte enregistrée sur la période 1959-2018 ; les pluies ont en premier lieu contribué à recharger les sols. La capacité de stockage de l'eau de ces derniers est actuellement proche de la saturation. La conséquence hydrologique est que le rendement des précipitations du mois de janvier (c'est-à-dire la part des précipitations qui alimente la rivière) a été élevé ou très élevé : il varie (pour ce mois de janvier) entre 50 et 90 % suivant les événements pluvieux et les sous-bassins de la Seine. Ex : l'Yonne. Dans ces conditions, les quatre bassins de rétention, gérés par l'EPTB Seine grands lacs, ont parfaitement joué leur rôle pour atténuer une crue qui, sans eux, aurait excédé à Paris le niveau de juin 2016. Ils sont pleins aujourd'hui, parce qu'on les a exploités au maximum. Il n'y a pas d'éléments objectifs permettant d'attribuer la crue actuelle à un changement climatique, même si la pluviométrie record des mois de décembre 2017 et janvier 2018 crée une certaine suspicion. En réalité, c'est plutôt la crue de juin 2016 qui attire le plus de doutes, ce genre de crue de fin de printemps étant plutôt caractéristique des fleuves et rivières d'Europe Centrale».*

Doit-on s'attendre à une augmentation de la fréquence des crues dans les années à venir ?

V.A : *«Une augmentation de la fréquence des crues dans les années à venir dépendra de l'évolution du climat, et malheureusement, les modèles climatiques ne s'accordent pas tous sur la tendance. Cependant, si la prévision la plus fréquemment avancée (des hivers plus pluvieux combinés à des étés plus secs) se réalise, on pourrait assister à une augmentation de la fréquence des crues, mais aussi de celle des sécheresses».*

Pouvez- vous expliquer les raisons de cette crue ?

V.A : *«La crue de la Seine à Paris est la conséquence des crues de tous ses principaux affluents (Marne, Yonne, Aube) qui se propagent de l'amont vers l'aval. Ces crues sont la conséquence d'une succession de fronts pluvieux qui ont balayé le bassin versant (bassin hydrographique) de la Seine depuis décembre 2017. Ces précipitations ont contribué dans un premier temps à recharger les réserves hydriques des sols. Plus les sols sont humides, plus le rendement des précipitations augmente. C'est pour cela que les précipitations de fin décembre et début janvier ont fait progressivement gonfler les rivières du bassin. On peut préciser que les nappes souterraines profondes n'ont pas d'impact spécial sur cette crue, elles étaient encore début janvier à un niveau soit moyen soit bas, et commencent à peine à remonter. Les nappes souterraines profondes réagissent toujours de façon décalée aux précipitations qui les rechargent».*

Que peut-on dire de la responsabilité des agriculteurs dans ce phénomène ?

V.A : *«Il n'y a pas de raison objective d'incriminer les agriculteurs dans la genèse de la crue actuelle. Le sol, qui possède une forte capacité de stockage est actuellement saturé, c'est la première raison des ruissellements observés. Du point de vue hydrologique, l'événement actuel est bien reproduit par les modèles de prévision donc il n'y a pas lieu de suspecter une autre cause. Pour cet événement précis, il n'existe pas d'élément objectif pour quantifier cet impact, que je considère se situer (à l'échelle de la Seine) «dans l'épaisseur du trait». D'autres actions humaines d'aménagement ont des effets, qu'il est également difficile de quantifier à l'échelle d'un grand bassin comme celui de la Seine : l'urbanisation, l'effacement des méandres de la Seine à l'amont de Montereau».*

PROPOS RECUEILLIS - ACTUAGRI



Négociations commerciales

Les Égalim bafoués

Rien ne va plus à nouveau dans les «*box*» où les négociations commerciales n'ont jamais été si acharnées. Un revers qui apparaît d'autant plus violent après les Etats Généraux de l'alimentation où la grande distribution s'était engagée, la main sur le coeur... La guerre des prix reprend de plus belle au désavantage des acteurs de l'industrie alimentaire et in fine des producteurs.

Dans les box, la saison des relations commerciales bat son plein avec la reprise des négociations annuelles. Les fragiles espoirs nés des Etats généraux de l'alimentation auront fait long feu...

Les acteurs de l'industrie et les fournisseurs de la grande distribution se plaignent déjà du non-respect de la charte censée apaiser les tensions. L'esprit d'Egalim n'a pas soufflé longtemps, demandes de déflation et pratiques abusives sont toujours d'actualité, les mauvaises habitudes ont la vie dure.

«Qui ment ?»

Les uns et les autres s'opposent fortement à l'occasion des négociations commerciales en cours. Chacun se renvoie la faute et, entre les discours discordants, le ministre de l'Agriculture a bien du mal à distinguer le vrai du faux.

L'Ania, Coop de France et l'Ilec dénoncent la déflation tarifaire qui continue de caractériser les accords signés, les demandes de baisse de prix systématiques, la non-prise en compte des hausses de matières premières, la banalisation des démarches qualité ou RSE, les menaces de déréférencement, les comportements irrespectueux et contraires à la loi. Ce dont se défendent les enseignes incriminées. Christiane Lambert, présidente de la FNSEA se demande : *«Qui est le menteur ?»* ; tandis que la FNSEA et les JA dénoncent *«une véritable braderie des produits agricoles»*, avec des côtes de porc à 1,77 €/kg, du lait bio à 0,67 €/l ou des pommes de terres à 0,11€/kg...
Alerté de cette dérive, le gouvernement a rappelé leurs engagements aux acteurs et réuni successivement dès le 2 février les transformateurs et les distributeurs.

Alors qu'un tiers des contrats étaient signés à cette étape, une écrasante majorité d'entre eux se serait conclue par une baisse de prix. Bruno Lemaire et Stéphane Travert ont appelé les opérateurs à transmettre toutes les informations disponibles aux autorités de contrôle, afin de caractériser les pratiques non-conformes, le tout sur fond de contrôles de la DGCCRF, ciblés en conséquence.

Stéphane Travert a également signifié que le non-respect des engagements pris dans le cadre de la charte, serait porté à la connaissance des consommateurs. Un second comité de suivi des négociations commerciales sera organisé d'ici à la fin du mois de février.

La force à la loi...

Sans attendre, Patrick Benezit, secrétaire général adjoint de la FNSEA, appelle les FDSEA à s'emparer du sujet pour mettre la pression sur les distributeurs. La seule parade à cette dégradation, en contradiction flagrante avec les engagements pris au titre des Egalim, serait une réglementation *«extrêmement complète, avec des sanctions et des processus juridiques rapides, des moyens de contrôle importants»* afin que les règles soient respectées. *«S'il n'y a pas une loi extrêmement forte avec des sanctions très dures, rien ne changera»*, il en est convaincu.

En attendant, le climat reste tendu, chacun campe sur ses positions. La DGCCRF devrait maintenir une pression de contrôle élevée et le médiateur des relations commerciales doit rencontrer les différents participants.

D'ici avril, un dispositif de suivi de la charte d'engagement devrait être mis en place. D'ici là, on peut craindre que dans la majorité des cas la messe soit dite et de nouvelles baisses actées sous la pression.

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales du secteur agricole et agroalimentaire et pour une alimentation saine et durable

Ce projet de loi issu des États généraux de l'alimentation a été présenté au conseil des ministres par Stéphane Travert le 31 janvier, il s'articule autour de trois axes.
Le premier axe concerne le maintien de la souveraineté alimentaire de la France. Cela passe nécessairement par l'amélioration du revenu agricole, le maintien de la capacité de production et l'inversion du processus de construction des prix payés au producteur. Des dispositions doivent conforter les organisations de producteurs et un article prévoit le renforcement des sanctions en cas de non-respect des nouvelles règles de contractualisation. La médiation des relations commerciales est confortée dans ses missions. Le projet de loi prévoit également une habilitation pour prendre, par ordonnance, les mesures relatives au relèvement du seuil de revente à perte et à l'encadrement des promotions. D'autres ordonnances pourront concerner la coopération et la notion de prix abusivement bas.
Le second axe envisage la séparation entre le conseil et la vente, dans le cadre de la vente des produits phytosanitaires (avec interdiction des remises) ainsi que des mesures sur le bien-être animal. Le délit de maltraitance sera étendu aux abattoirs et au transport des animaux.
Le troisième axe vise à réduire les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité (circuits d'approvisionnement de la restauration collective et réduction du gaspillage). Ce projet de loi sera débattu au Parlement fin mars ou début avril et devra être adopté avant la fin du premier semestre 2018. En fonction des sujets, les ordonnances seront ratifiées dans un délais de 6 à 12 mois après la promulgation de la loi.

▶ Formations

La Fédération nationale du bois dénonce l'exportation croissante de chêne

La Fédération nationale du bois (FNB) a alerté le 6 février le gouvernement, notamment au travers d'un courrier à Emmanuel Macron de la problématique des exportations importantes de grumes de chêne qui privent les industriels de matière première. Ainsi *«25 à 30% du chêne récolté en France part à l'étranger pour y être transformé»*, a déclaré Philippe Siat, président de la FNB.
Cela crée «*une perte de valeur ajoutée pour la France et met en danger tout une filière*», a-t-il souligné, souhaitant alerter les politiques à ce sujet. La FNB a donc proposé toute une série de mesures pour aider la filière bois de chêne à se redévelopper et à répondre à l'urgence. Les industriels présents ont effectivement témoigné du manque de stocks pour fournir leurs clients, au risque de devoir mettre la clef sous la porte. Le même jour, le syndicat de la filière bois (SNB) a dénoncé les propos de la FNB les qualifiants d'" *«informations mensongères»*. Quant aux propositions de la fédération, elles sont *«restrictives et dirigistes»* selon le SNB.





Pois et féverole de printemps

Réussir son implantation

Les conditions météorologique de cet hiver vont certainement compliquer l'implantation de pois et de féverole de printemps . Dans ce contexte, Terres Inovia rappelle les points clés pour réussir au mieux cette nouvelle campagne.

L'implantation est un levier majeur pour définir la densité du futur peuplement, première composante de rendement de la culture. Avec un contexte météorologique qui va compliquer les interventions en sortie d'hiver (pluies abondantes, sols engorgés), il est important de rappeler quelques points clés pour bien raisonner son implantation et mettre toutes les chances de son côté pour cette nouvelle campagne 2018.

Semer dès que possible dans des conditions ressuyées

Comme l'a démontré de nouveau l'année 2017, les semis précoces ont moins subi le stress hydrique lors de la floraison donnant de meilleurs rendements. Avec des aléas du climat plus fréquents, il est important de semer dès le début de la période de semis propre à sa région dans la mesure du possible (voir. cartes). Attention à attendre que les sols soient bien ressuyés avant toute intervention.

Considérer les caractéristiques de ses parcelles

Les tassements du sol : Les protéagineux sont sensibles aux tassements en surface qui empêchent la mise en place des nodosités, mais aussi aux tassements en profondeur freinant l'élaboration du futur système racinaire. Veiller à une bonne aération du sol sur les 10-15 premiers centimètres.

La réserve utile (RU) : Le manque de régularité des rendements des protéagineux est dû pour partie au stress hydrique à floraison de plus en plus fréquent. Afin de limiter le risque, favoriser les parcelles à bonne RU.

Les reliquats azotés : Attention aux parcelles à fort reliquat d'azote. Un excès d'azote nuit à la formation des nodosités pénalisant la culture par la suite.

Adapter sa densité de semis

La densité de semis de la féverole se décide en fonction du type de sol. Idem pour le pois, mais cela dépend aussi du PMG de la semence (cf. tableaux). Pour les semences de ferme ou les lots bruchés, il est conseillé d'effectuer un test germinatif pour adapter au mieux sa densité de semis (voir encadré).

Connaître les bioagresseurs inféodés à ses parcelles

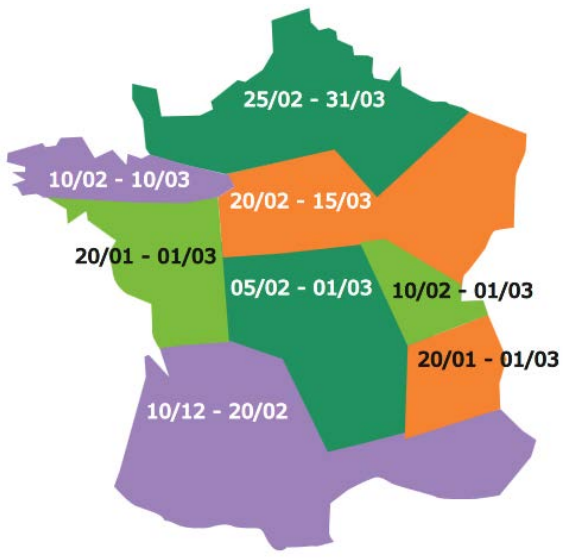
- **Aphanomyces :** champignon du sol qui s'attaque aux racines de nombreuses légumineuses tel que le pois, impactant fortement le rendement. Il n'existe aucun moyen de lutte chimique. A noter que la féverole est résistante à l'aphanomyces. En cas de doute, il est possible de réaliser un test de détection de l'inoculum. Plus d'infos sur la maladie et sur le test sur www.terresinovia.fr

- Pour les cas de nématodes de la féverole, il faut respecter un délai de retour dans la parcelle concernée de 6 ans et utiliser des semences certifiées pour éviter de nouvelles contaminations.

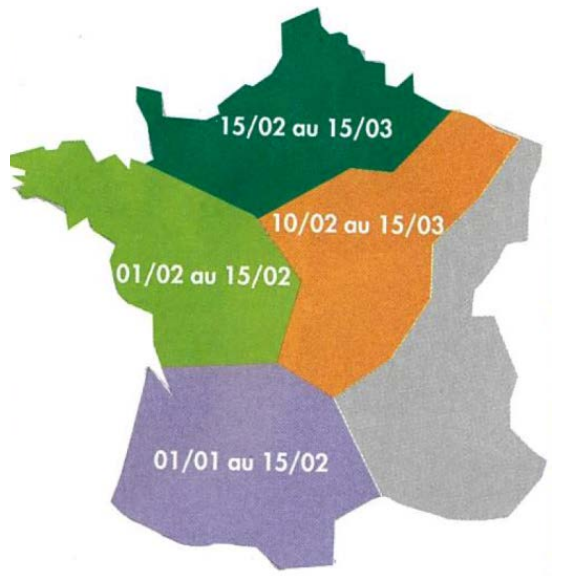
B. Remurier – M.Geloen
Terres Inovia


Semer le pois en conditions ressuyées.

Périodes de semis de la féverole de printemps



Périodes de semis du pois de printemps



	Sol limoneux		Sol caillouteux	Sol de craie
	70 graines/m²	80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG = 230 g	160 kg/ha	185 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG = 260 g	180 kg/ha	210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha
PMG = 290 g	205 kg/ha	230 kg/ha	260 kg/ha	305 kg/ha

	Densité (grains/m²)	Dose de semis* (Kg/ha)
Sol limoneux	40 - 45	210 à 240
Sol argileux et caillouteux Sol de craie	45 - 50	240 à 260

Avant de semer vos graines 2017, faites un test de germination



Si vous envisagez de ressemer vos graines récoltées, réalisez un test de faculté germinative : il vous permettra d'adapter la densité de semis en fonction de la qualité de vos graines.
Pour cela, prélevez un échantillon représentatif du lot à tester. Semer les graines dans du sable ou du terreau, à une profondeur de 1 à 2 cm, par lot de 25 ou 50. Réalisez au minimum 3 lots de semis. Humidifiez régulièrement le substrat, et stockez vos lots dans une pièce à température ambiante (autour de 20°C). Comptez, au bout de une à deux semaines, les plantules normales.

Ajustez la densité de semis

Votre densité de semis devra alors prendre en compte les défauts de faculté germinative de votre lot, sachant que les préconisations de semis intègrent déjà les pertes à la levée et un niveau moyen de faculté germinative de 90% :
Graines à semer (par m²) = Densité de semis préconisée en graines/m² / (faculté germinative calculée/90)
Par exemple, pour une préconisation de 80 graines/m², avec un niveau de faculté germinative de 80%, il vous faudra semer 90 graines/m².
Graines à semer (par m²) = 80/(80/90) = 90 graines/m²
Il est très important de calculer sa dose de semis par hectare en tenant compte des PMG.
Dose en kg/ha = (nombre de graines/m² semées x PMG)/100

Technologies

La réalité augmentée entre dans les ateliers

La complexité croissante des matériels justifie le recours à des aides à la maintenance comme la réalité augmentée, une technologie pas si futuriste.



Amazone

Le smartService 4.0 d'Amazone perme au réparateur d'être assisté par un technicien du constructeur qui visualise en temps réel la zone d'intervention.

En 2011 déjà, John Deere utilisait la réalité augmentée comme outil marketing. Une imprimante et une webcam suffisait à faire apparaître en 3D la dernière moissonneuse-batteuse verte et jaune et ses éclatés. En six ans, la technologie a fait des pas de géant et les industriels de l'automobile et de l'aéronautique multiplient les preuves de concept pour identifier les cas d'usages les plus pertinents. Les épais manuels d'utilisation et les indigestes protocoles de montage laissent peu à peu place à des applications sur smartphone, tablette, casque ou lunettes qui apportent, de manière interactive, les bonnes informations au bon moment et au bon endroit.

Répondre à la complexité croissante des matériels

Le machinisme n'est pas en reste. À Hanovre, au salon Agritechnica, en novembre dernier, Amazone et Case IH ont dévoilé leur vision de l'avenir de la maintenance : le technicien qui intervient sur un engin en panne est guidé, pour le diagnostic comme pour la réparation, par des informations qui viennent s'imprimer sur la réalité qu'il a sous les yeux. En parallèle, il est conseillé par un expert qui, depuis son bureau, à des centaines de kilomètres de là, observe la scène à travers les yeux du réparateur.

Le constructeur allemand Amazone teste ainsi son programme SmartService 4.0 élaboré en partenariat avec Bitnamic, entreprise bas-saxonne spécialisée dans les logiciels d'aides aux opérations à distance. À l'aide d'un smartphone, d'une tablette ou de lunettes de réalité augmentée (voir encadré), le technicien SAV peut contacter un spécialiste de la machine au siège d'Amazone et lui partager en temps réel ce qu'il voit, tout en gardant les mains libres. *«C'est émergent, personne ne l'utilise encore quotidiennement. Nous faisons des essais»*, précise Emmanuel Lévêque, chef de produits épandeur d'engrais et électronique pour Amazone. *«Il y a des chances que cela se démocratise : avec la complexité toujours croissante des matériels, l'explosion de l'électronique, la multiplication des capteurs et des interfaces... les agents revendeurs ne peuvent pas tout savoir.»*

Réduire les temps d'immobilisation des machines

Aujourd'hui, la chaîne d'interlocuteurs nécessaire à la résolution d'une panne complexe peut immobiliser une machine plusieurs jours, voire plus d'une semaine : concessionnaire, technicien SAV de la marque, expert au siège de la filiale française, expert au siège mondial. Les descriptions téléphoniques sont trop limitées, les images envoyées en pièces-jointes se perdent dans les transferts d'emails… Le principal intérêt de la réalité augmentée est de limiter cette succession d'échanges et de trouver directement la personne qui saura résoudre le problème en temps réel. Les constructeurs comptent ainsi augmenter la satisfaction client en réduisant les temps d'immobilisation des machines. Il s'agit aussi pour eux de minimiser les frais de déplacements de leurs experts qui peuvent ainsi gérer de multiples cas dans une même journée.

«Plus besoin de sauter dans un avion ou de conduire des heures jusqu'à la machine arrêtée», renchérit Günter Keplinger, Service Marketing Manager EMEA pour Case IH. Le géant américain a présenté son «*HoloLens project*» sur Agritechnica, après six mois de travail avec Microsoft, concepteur du casque de réalité mixte (voir encadré) HoloLens. Coiffé de cet équipement, le réparateur appelle par Skype l'expert distant qui apparaît dans une fenêtre «*flottant*» dans l'air. Le spécialiste peut alors pointer des éléments ou encore faire apparaître les pièces cachées (derrière la roue par exemple) dans la réalité du réparateur. «*Après une première phase pilote menée en Autriche, nous allons étendre l'expérience à quelques-uns de nos principaux revendeurs en Allemagne au premier semestre 2018*», détaille le responsable.

Redonner de l'attractivité au métier

Il est déjà possible de bénéficier de l'apport de la réalité augmentée au champ, à l'aide de tablettes durcies sur lesquelles sont stockées toutes les informations utiles : des notices ou des vidéos apparaissent sur l'écran pointé vers telle pièce, tel levier, tel écran. Mais pour les casques et lunettes, il est encore trop tôt. Ces démonstrations demeurent des preuves de concept. Elles ne concernent que les pannes les plus complexes et l'utilisateur est toujours le technicien et non l'exploitant directement. «*Pour le moment, ce n'est pas utilisable au champ*», explique Günter Keplinger, *«il faut un réseau wifi correct, une zone propre, une faible luminosité… le HoloLens servira pour les machines rapatriées en atelier.»*

«*Il y a des problèmes de poussière, de chaleur, de connectivité*,» poursuit Grégory Maubon, président de RA'pro, association de promotion de la réalité augmentée. *«Le Hololens n'est pas assez robuste, les lunettes d'ODG, de Daqri ou d'Epson ont ou auront une certification IP [ndlr: étanchéité], mais toutes demeurent chères et cela sans compter le coût du développement logiciel nécessaire à toute nouvelle application»* La technologie et ses usages doivent encore se démocratiser pour devenir rentable pour les constructeurs.

Serait-il alors urgent d'attendre ? Pas sûr. «*Utiliser ces technologies est un facteur d'attractivité pour les recrutements. Cela rend plus sexy des métiers qui souffrent d'un déficit d'image et valorise les opérateurs*», a affirmé Antoine Garibal, directeur du développement et de la stratégie de Siemens France lors du AR/VR Business Day, mi-décembre, à Paris. Alors que les concessionnaires s'arrachent les cheveux face à la pénurie de mécaniciens et techniciens, cette piste n'est pas à négliger.

CHARLES FOUCAULT-DUMAS

Des professionnels à votre service









Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Deux technologies qui augmentent le réel

La **réalité augmentée** superpose des éléments (images, vidéos, textes…) à la réalité via un écran doté d'une caméra (smartphone, tablette...), des lunettes (type Google glass), un casque ou au moyen d'un petit projecteur (affichage tête haute). Ces ajouts virtuels apparaissent au bon endroit (les horaires des films en passant devant un cinéma), mais ils n'ont pas conscience de leur environnement. Les créatures du jeu Pokémon Go n'ont par exemple que faire du lieu dans lequel elles sont introduites.

Dans la **réalité mixte** (ou **réalité hybride**) les objets virtuels peuvent interagir avec les objets réels. Les hologrammes créés par les appareils de réalité mixte (type HoloLens) viennent réellement s'intégrer dans l'environnement de l'utilisateur. Il est possible de tourner autour de ceux-ci et ils peuvent se retrouver cachés derrière un objet physique réel (occlusion).



Crédit: Case IH

Les visiteurs d'Agritechnica ont pu tester la technologie Hololens de Case IH qui mixe objets réels et éléments viruels.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 06/02/2018	Bourg-en-Bresse 06/02/2018	St-Christophe-en B. 24/01/2018	National 31/01 au 06/02/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,70 €	3,76 €
	R	3,35 €	3,25 €	3,48 €	3,36 €
	O	3,15 €	2,90 €	-	3,05 €
Vaches mixte (M)	R	3,30 €	-	-	3,30 €
	O	3,15 €	-	-	3,03 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,69 €
	P	2,65 €	2,40 €	-	2,42 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,27 €	4,05 €
	R	3,30 €	3,55 €	3,67 €	3,47 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,40 €	2,93 €	2,63 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/02/2018**

Effectif total: 986 - Nombre d'invendus: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	-	-	-	-
		U	200-250	3,01 €	3,41 €	3,26 €	-
			250-300	3,01 €	3,03 €	3,02 €	+0,02
			300-350	2,80 €	2,92 €	2,84 €	=
			350-400	2,58 €	2,83 €	2,75 €	-0,01
			450-500	2,31 €	2,54 €	2,43 €	-0,03
			500-550	-	-	-	-
		R	200-250	2,95 €	3,32 €	3,28 €	+0,21
			250-300	2,88 €	2,93 €	2,92 €	=
			300-350	2,78 €	2,83 €	2,81 €	+0,02
			350-400	2,58 €	2,72 €	2,63 €	+0,10
			400-450	-	-	-	
			450-500	2,34 €	2,45 €	2,39 €	-0,01
	F	U	250-300	2,57 €	2,73 €	2,66 €	-0,04
			300-350	2,63 €	2,81 €	2,71 €	+0,04
			350-400	2,58 €	2,72 €	2,61 €	-0,02
		R	200-250				-
			250-300				
			350-400				

BROUTARDS : Forte demande dans tous les sujets de moins de 400 kg. La vente est plus sélective dans les lots de 400 à 450 kg pour l'Italie : cours reconduits dans les lots de qualité, mais tassement dans les plus ordinaires. Baisse plus marquée dans les très lourds surtout s'ils sont de conformation inférieure.
LAITONNES : Vente rapide et totale à des cours fermes dans les sujets de plus de 300 kg vaccinées FCO à destination de l'Italie. Les plus légères se négocient pour la repousse en France pour les meilleures et pour l'Espagne pour les plus médiocres à des tarifs moindres.

Effectif total: 111 - Nombre d'invendus: 84%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			500 et +	2,25 €	2,50 €	2,32 €-	
	F	U	400-450	2,47 €	2,55 €	2,49 €	
			450 +	2,06 €	2,41 €	2,19 €	-0,15
		R	350 - 400	-	-	-	
			450 +	-	-	-	-

GENISSES 18 MOIS : Meilleure demande saisonnière.

Effectif total: 230 - Nombre d'invendus: 88%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	5 à 10 ans	2,24 €	2,30 €	2,27 €	
GÉNISSES - TAUREAUX		U	- 5 ans	2,35 €	2,52 €	2,43 €	+0,56
			5 à 10 ans	1,70 €	2,15 €	1,86 €	+0,03
			+ 10 ans	1,64 €	1,94 €	1,75 €	+0,22
		R	- 5 ans	1,76€	2,17 €	1,90 €	+0,26
			5 à 10 ans	1,55 €	1,77 €	1,68 €	+0,04
			+ 10 ans	1,37 €	1,73 €	1,61 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,36 €	3,13 €	2,66 €	+0,18
		U	24 à 36 mois	1,90 €	2,38 €	2,06 €	-0,04
		R	24 à 36 mois	1,63 €	1,90 €	1,80 €	-0,05
	M	U	+ 500 kg	1,78 €	1,78 €	1,78 €	-0,07
		R	+ 500 kg	1,53 €	1,63 €	1,58 €	

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Baisse des apports dans les femelles adultes cette semaine, on peut noter également une présentation de qualité avec des animaux qui répondent bien à la demande. De plus, malgré les faibles apports, beaucoup de commerçants étaient présents. La vente était donc fluide avec des tarifs en hausse par rapport aux semaines précédentes, ce qui traduit un faible taux d'invendus.
TAUREAUX : Encore un forte demande dans les taureaux cette semaine. Ceux qui étaient présentés ce matin ont trouvé preneurs rapidement à des tarifs intéressants et en légère hausse par rapport aux semaines passées.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 05/02/2018

Bovins (252)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
185 à 380 kg	600 - 1010	2,55 - 3,26
390 à 440 kg	990 - 1130	2,52 - 2,79
Laitonnes		
235 à 315 kg	610 - 840	2,60 - 2,66
330 à 365 kg	870 - 920	2,48 - 2,73
Génisses		
360 à 525 kg (16-24mois)	-	-
525 à 670 kg (24-36mois)	1050 - 1260	1,88 - 2,14
Taureaux		
870 à 1115 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	800 - 1000	
Vaches entre deux	1050 - 1300	
Vaches lourdes	1320 - 1580	

Vente rapide en broutards à des tarifs plus fermes pour les sujets allant jusqu'à 420 kg, Cours reconduits en lourds.
Bonne demande en femelles d'export à des cours qui progressent légèrement en lourdes. Apports moins importants en vaches maigres, cours stables avec peu d'invendus.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,24 à 3,58 E kg de viande.

En bêtes grasses, les tarifs n'évoluent toujours pas, malgré tout la totalité des bovins présentés à trouvé preneur.

Prochain marché bovins et ovins le 19 février 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/01/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 188 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	-	-	3,02 €	-0,01
			250 - 300	-	-	2,90 €	+0,08
			300 - 350	-	-	2,83 €	-
			350 - 400	-	-	2,75 €	- 0,02
			400 - 450			2,57 €	+ 0,05
	F	U	250 - 300	-	-	2,45 €	- 0,11
			300 - 350	-	-	2,63 €	- 0,01
			300 - 350	-	-	2,57 €	- 0,06

La demande suit toujours avec des cours reconduits, cependant les sujets de 300-350 kg sont recherchés.
Le manque de marchandise favorise une vente rapide

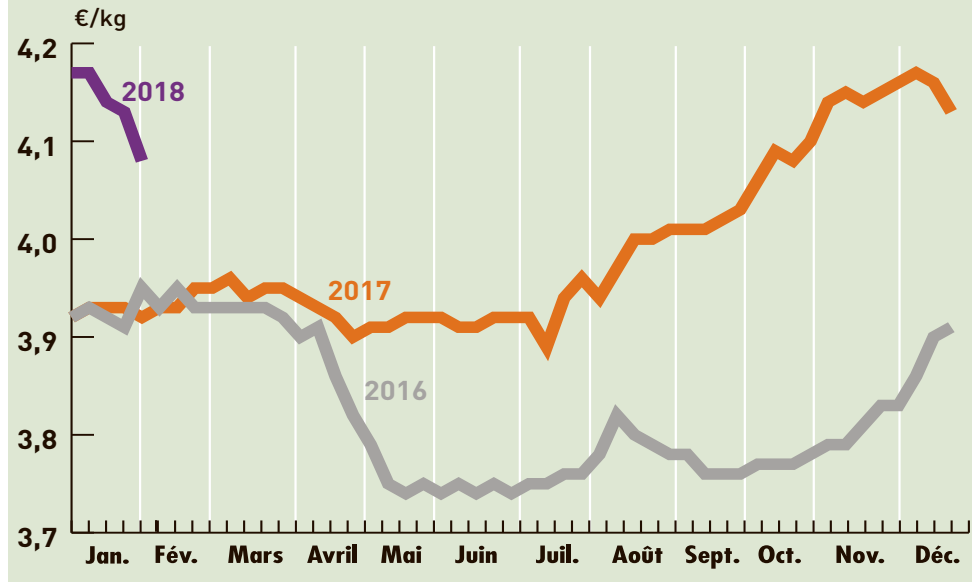
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 29/01 au 04/02/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,08 €	3,87 €	-			
Races mixte		-	3,67 €	3,65 €	3,60 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,98 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,85 €	3,69 €	3,59 €	3,31 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,80 €	3,67 €	3,58 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,21 €	3,18 €	-	
Races lait					-	2,80 €	2,75 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,51 €	4,20 €	3,93 €	3,80 €			

Tendance : Marché lourd. Les vaches allaitantes saturent le marché.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 29/01 au 04/02/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,14 €	4,11 €	4,00 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,62 €	4,55 €	4,03 €	3,85 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,75 €	3,62 €				
Races mixte					3,33 €	3,26 €		
Races lait						-	2,78 €	2,74 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,62 €	4,47 €	4,30 €	-				

Tendances SEM. 06/2018

Bovins de boucherie

Le climat commercial de ce début d'année est déplorable avec un très fort déséquilibre offre/demande sur le marché. Ce déséquilibre est renforcé par la décapitalisation des éleveurs qui sont obligés de vendre plus de vaches pour s'en sortir, mais également par l'accroissement des cessations d'activité. Cela engendre de très gros retards d'enlèvement dans les fermes (4 à 6 semaines en fonction des régions). Les abatteurs souffrent de stock important dans les arrières. Avec les vacances d'hiver qui vont débuter, la demande déjà peu soutenue tend à se tasser dans les animaux de cheville ou de qualité bouchère. Seul, le recul de l'offre provoqué par des conditions de circulation plus difficiles permet de limiter la casse dans les bonnes Charolaises. Les vaches standard restent trop nombreuses et sont malmenées. Dans les laitières, le début des vacances et la fermeture des restaurants scolaires limitent les besoins, mais les disponibilités sont également moins importantes ce qui permet une facile reconduction des prix. En jeunes bovins, le marché export reste très concurrentiel face au recul de la demande en Italie où le prix des arrières se replie. Les tarifs restent orientés à la baisse dans les Charolais.

Bovins d'embouche et d'élevage

L'activité commerciale est sérieusement désorganisée par les chutes de neige qui perturbent les transports, mais également les animaux remis en herbage dans les régions enneigées.

Broutards

L'animation commerciale est ralentie par la neige qui bloque de nombreuses régions. Les volumes sont en forte baisse sur les marchés et peinent à satisfaire la demande italienne, espagnole ou de nos autres partenaires européens. Les tarifs restent fermes dans l'ensemble des catégories. Dans les femelles, les tarifs sont stables dans la bonne marchandise lourde et vaccinée, mais le placement reste très calme pour les légères vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Même si les intégrateurs limitent les mises en place de juillet, la réduction de l'offre permet un commerce assez fluide. La vente est régulière avec des tarifs qui se stabilisent dans les Montbéliards et laitiers. Les tarifs se maintiennent dans les croisés taupes ou gris viandés, mais la vente reste calme dans les ordinaires. Dans les bons veaux croisés (viande ou mixte), les tarifs se stabilisent à des niveaux très convenables, malgré une demande qui se replie pour les sorties d'été. ■

Laurent Chupin

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **29/01/2018**

Effectif total: 221 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Les apports sont de bien meilleure qualité par rapport au dernier marché. Vente rapide et totale à des tarifs très fermes.		U	de 32 à 38 kg	3,32 €	3,51 €	3,43 €	-
			de 38 à 44 kg	3,06 €	3,69 €	3,38 €	-
			de 44 à 50 kg	2,62 €	3,36 €	3,19 €	-
			> 50 kg	2,52 €	2,79 €	2,60 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,94 €	2,95 €	2,95 €	-
			de 38 à 44 kg	2,66 €	3,07 €	2,86 €-	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 85 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : Belle présentation tirant les cours vers le haut. Pas d'invendu. Béliers : Courts reconduits	M		(M)	0,98 €	2,35 €	1,18 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,09 €	1,41 €	1,28 €	-
			> 60 kg (F)	1,13 €	1,39 €	1,23 €	
		R	> 60 kg (F)	0,96 €	1,00 €	0,99 €	-
		O	< 60 kg (F)				

Effectif total: 81 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : Les apports sont de bien meilleure qualité par rapport au dernier marché. Vente rapide et totale à des tarifs très fermes.	U	32 à 38 kg	3,68 €	3,68 €	3,68 €-	
		38 à 44 kg	3,60 €	3,62 €	3,61 €-	
		> 44 kg	3,46 €	3,46 €	3,46 €-	
	R	38 à 44 kg	3,10 €	3,10 €	3,10 €-	

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Agneaux : Les apports sont de bien meilleure qualité par rapport au dernier marché. vente rapide et totale à des tarifs très fermes.	U	25-35 kg	40 €	94 €	67 €-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 05/02/2018*

Ovins : 60	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux	110 - 125	2,40 - 2,93
Brebis	37 - 60	0,67 - 0,86

Peu d'offre et de qualité très hétérogène orientant les tarifs à la baisse, un seul lot invendu.
Prochain marché le lundi 12 février aux horaires habituels.

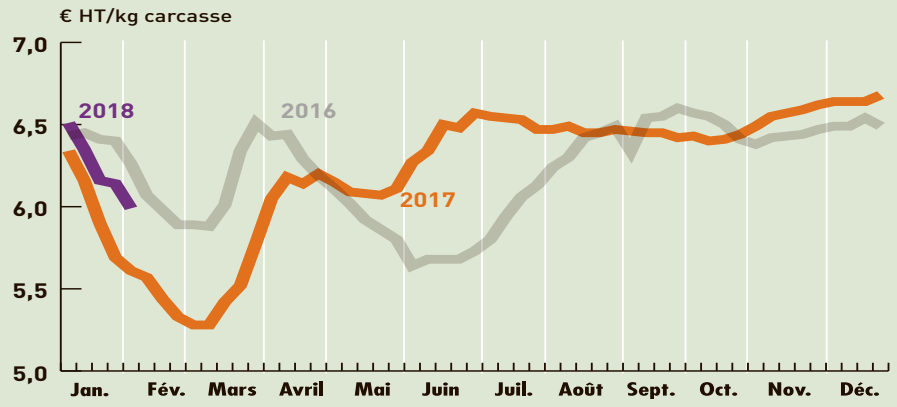
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 29/01 au 04/02/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,48 €	5,61 €
Couvert	16 -19 kg	6,62 €	6,31 €	5,34 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,55 €	4,95 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 29/01 au 04/02/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,99 €	6,79 €	2,41 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 29/01/2018 au 04/02/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,47	7,36	-	-	-	-	-
	Var.		0,01	-0,07					
	R	6,74	6,82	6,72	-	6,36	6,17	-	-
	Var.	=	-0,09	-0,05		-0,26	-0,38		
	O	-	5,37	-	-	5,43	5,45	-	-
	Var.					-0,07	-0,16		
3 (couverts)	U	-	7,20	7,13	6,04	-	6,62	6,56	-
	Var.		-0,05	-0,04	-0,01			-0,15	
	R	6,64	6,66	6,44	5,79	6,48	6,31	6,00	5,54
	Var.	-0,02	-0,03	-0,11	-0,09	0,03	-0,03	-0,07	0,07
	O	5,79	5,57	5,45	-	5,61	5,34	5,17	-
	Var.	-0,24	-0,35	-0,40		-0,03	-0,05	-0,07	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,55	5,22	-
	Var.						-0,02	-0,02	
	O	-	-	-	-		4,95	-	-
	Var.						-0,10		

Zone nord : AGNEAUX : Offre limitée en agneaux de pays. Commerce toujours diffficile en aval; BREBIS : Sorties limitées
Zone sud : Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

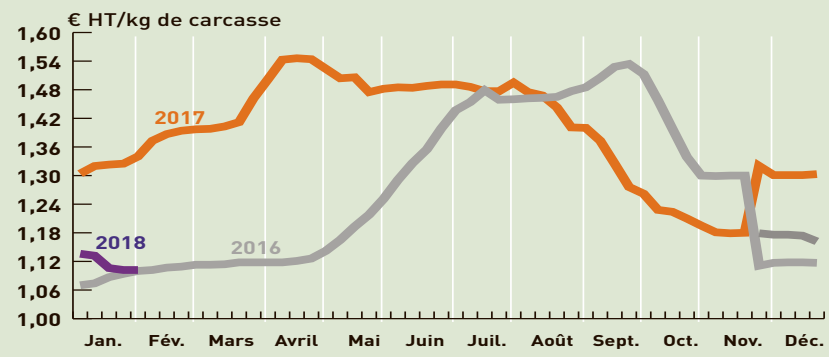
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 5 février 2018) :
«Ventes sans difficulté, mais plafonnement des prix.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 083 porcs présentés) *Cotations du lundi 5 février 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,133 €**

Plérin du lundi

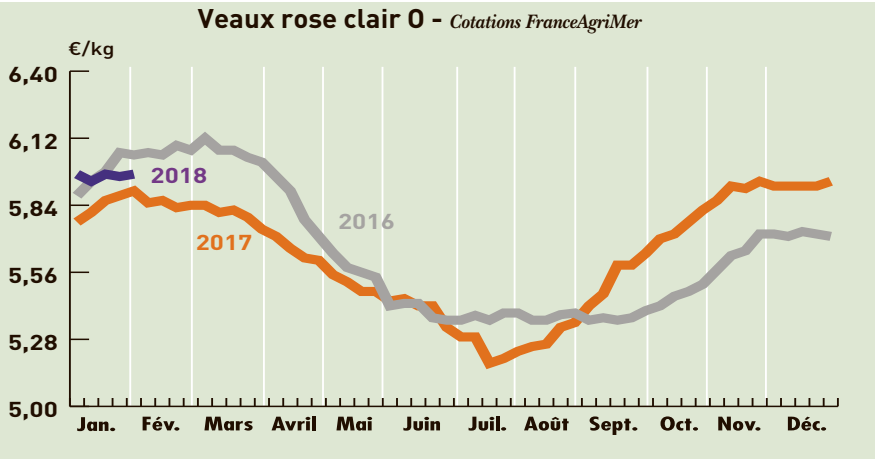


Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 29/01 au 04/02/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,22 €	-	-
U	-	7,69 €	6,18 €	-
R	-	6,55 €	5,16 €	3,78 €
O	-	5,97 €	5,14 €	4,17 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 29/01 au 04/02/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	524	La baisse des apports et la demande toujours ferme oriente les cours a la hausse dans toutes les categories.
La Talaudière	435	Vente facile.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	220	11
Femelles	151	3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	116	9,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)*
Cotations FranceAgriMer du 29/01 au 04/02/2018

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,93	-0,07	-2,39

Céréales

Marché du 18 janvier 2018

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	146	N	C
	fourrager	4 de janv.	1342	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	147	V	C
	fourrager	4 de janv.	144	N	C
Aube	meunier	janv.-mai	139	N	C
	fourrager	janv.-mai	136	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mai	136	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	134	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	134	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	4 de janv	135	N	C
Aube/Yonne	48-50 kg/hl	janv.-mai	130	N	C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or			n.p.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Haute Saône		4 de janv	142	N	C
Yonne		4 de janv	138	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	134	N	C
Côte d'Or		janv.-juin	145	T	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	janv.	170	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	4 de janv.	172	V	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	8 de janv.	155	V	

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur Same Silver 110 relevage avant 5100 H TBE charrue 4 socs overum état neuve
✆ 06 87 40 25 93

38 - Vends herse RAU Sicam 460 surélévateur balle ronde Agram faneuse Khan GF 5801 digidrive.
✆ 06 88 55 01 48

55 - Vends IH 844, moteur neuf, reconditionné complètement, peinture ect... 5.500 Ð exo. Tva, livraison possible en sus.
✆ 06 82 91 86 76

69 - Vds tracteur Case 2130 4 RM 55 CV PN neuf arceau repliable 2500 H. toute vidange.
✆ 06 07 06 77 50 HR

89 - VENDS tracteur MX110, 4 X 4, année 99, 6 150 H, pneus 50% usure, relevage avant, TBEG, 18 000 euros (réf. 060D)
✆ 06 84 52 86 64

Travail sol

21 - Cause retraite VEND semoir engrais DPX 28 avec pesée, toutes options, 6 200 euros, - charrue 5 fers varilarge marque Naud, 3 500 euros, - tasse avant directionnelle Techmagri double spire avec peigne 3 m., 3 500 euros, - herse lourde Quivogne 6.20 m., 2 300 euros. (réf. 050A)
✆ 06 63 41 19 75

58 - VENDS motoculteur Honda F 400 pour pièces ou à réparer (réf. 0607)
✆ 03 86 22 70 71

71 - AV motoculteur Goldini Lux 118, 9 CH ess., fraise 70 cm, lame déneigmt 120 or 45° DG chaînes TBE.
✆ 06 14 37 65 92

Récolte

- Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ 06 21 49 50 89.

03 - Vends groupeur de bottes Calvet MD 25 bottes.
✆ 04 70 45 05 71

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 040F)
✆ 06 29 81 80 05

55 - Cause retraite vends MB MF Béta 7265, année 2009, 950 h au batteur, coupe tapis 5,40 m sur chariot transport, 6 secoueurs, pneus 800/65 R 32, révision générale annuelle et changement jeux de chaînes en 2016, TBE, prix 80.000 Ð, PIERRE Jean-Luc.
✆ 06 02 36 59 37

71 - Vends, cause cessation, moissonneuse-batteuse NH 1530, coupe 3,40 m.
✆ 03 85 25 83 76 H.R.

89 - VENDS MB Case Axial, 1620, coupe 1030 4.34 m., scie à colza, 3 000 HT BEG, 16 500 euros (réf. 060C)
✆ 06 84 52 86 64

Forestier

38 - A vendre tracteur forestier Barnier équipé treuil lame Bull deux scies circulaires moteur Bernard et électrique montée sur roues, prix à débattre cause cessation.
✆ 06 36 01 88 42

38 - Vds treuil de tirage (tire fort) Cablométal avec câble + manette, jamais servi, cap. 1 T. 6, état neuf, visible sur place
✆ 06 83 70 55 38

58 - VENDS bois de chauffage en 1 mètre, 42 euros stère sur place, 47 euros livré (réf. 0302)
✆ 06 08 26 17 31

Station

38 - Vends calibreuse abricots électronique une ligne caissier état correct 990 euros livraison. possible.
✆ 06 27 46 24 48

Agri. divers

01 - Vds cse retraite foin + paille petites bottes - plusieurs vis à grains même sur charriot - panneaux de cellule - moulin mélangeur pt bascule arrêt auto horloge
✆ 06 43 43 68 01

21 - VENDS pompe irrigation Caprari - mec D3 - 65, - distributeur engrais, 1 500 litres Sulky DPX, exp., 2001 (réf. 050G)
✆ 03 80 36 98 15
06 70 61 58 92

21 - VENDS anciens matériels agricoles, bon état. (réf. 06VB3)
✆ 03 80 90 08 73

26 - Vends poteaux en pin - hauteur 2.70m - diamètre 10/12 - bon état. prix: 5 euros/ pièce dégressif suivant la quantité.
✆ 06 82 47 14 09

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds piquets de parc en chataignier, fabrication sur commande,janvier,fevrier,mars hauteur de 1 m a 2 m , prix suivant hauteur choisi,pensez a commander avant le printemps
✆ 06 09 42 22 28

38 - Vds vibro 4,5 m pulsé Tecnoma 800 l 15 m distributeur Vicon1300 kg 15 m.
✆ 06 87 40 25 93

38 - Recherche vis à grain diamant 100 et 160 + herse plate 6 m + planteuse 2 rangs Superprefer.
✆ 06 08 32 95 59

38 - A vendre épurateur air comprimé avec bonbonne 500 l - A vendre ensemble ou séparé l'ensemble 500 euros.
✆ 06 43 73 68 43

38 - Vds enrubanneuse Lucas traînée, lève palettes 3 points.
✆ 06 82 79 50 87

39 - Vds cse double emploi t.b.é. dispo plusieurs cellules à grains 50 à 80 t avec fonds coniques. Venticône + vis de reprise bastaing en bois pour stockage grains. Ventilateur, échelle de remorque Mazeron robuste, boudins et pièces adaptation. Tracteur MF 58 cv pneus neufs
✆ 03 84 70 02 77 h.r.

42 - Vds épandeur désileuse récolteuse herbe - cellule bois -+ 1 ronde 2 barrières 3 m
✆ 06 17 48 80 69

58 - VENDS presse John Deere 570, andaineur Kuhn, - enrubanneuse Supertino, - acacias 2 m. (réf. 0604)
✆ 03 86 30 75 04 le soir

70 - Achète Presses BR Welger RP12-RP200-RP202-RP15, Claas 44-46-62, Krone KR 120-125-130. Presses MD JD, Claas. Tracteurs Fiat, Massey 165-168-188-690. Semoir à maïs Monosem NG, NG+ 4 rangs.
✆ 06 83 59 05 70

84 - Vds ensacheuse Flowpack barquette fraises 250 g. / 500 g. TBE, 2 programmateurs neufs Agronic (12 sorties), Agronet Netafim (18 sorties).
✆ 06 09 37 93 14

89 - Vends séparateur Denis 50 qx, B.E. et complet avec pieds ensacheurs et 4 grilles, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ 06 81 97 38 01

21 - VENDS remorque bétaillère Masson, 4 x 2.30 m., TBE (réf. 06VB1)
✆ 06 72 22 82 72

39 - Vds salle de traite 2x4 pompe récente mar. Boumatic av. variateur chauf. eau 300 l C15 an. 2003 pour pièces
✆ 06 85 22 28 81

74 - Vds salle de traite Manus neuve, jamais montée 2 x 4, 8 postes et machine à traire Melotte.
✆ 06 22 57 72 08

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds Renault Trafic Bétaillère, 115 DCI, 115 cv, 02-2007, boite 6 vit., 1ère main, carnet d'entretien, CT OK, bé, conv. pour veaux, ovins, porcs, prix 5200 Euros
✆ 06 87 05 63 94 HB

69 - Vends Suzuki Vitara sans carte grise pour pièces (2 ponts, boîte à vitesse, jantes) 500 euros.
✆ 06 16 44 78 10

69 - Vds Toyota Landcruser LX3L Turbo en l'état 1993 236000 km - Kangoo 2009 diesel 117000 km CT OK - Némo CT en cours 2009 140000 km diesel.
✆ 07 87 10 77 54

Tourisme

38 - Vds 206+ essence, 3 portes, 05/2009, 74500 km CT ok TBE, entretien pr garage : 4000 euros.
✆ 06 76 47 14 38

42 - Vds Mercedes 200 CDI cl E 62000 km - 2008 TBE + Nissan Patrol 1993 250000 km pour pièces
✆ 06 77 54 51 98
ou 04 77 76 60 27

70 - Vds Audi Q5 88000 km, CT OK 4 PN Neuf Rev. OK, 12-2011, très propre, GPS, Clim, 30000 euros.
✆ 03 84 95 87 12

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 6.500 euros.
✆ 06 78 46 47 44

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia 2m et paille de blé balles rondes
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vds foin 2016-2017 BR + paille + 13 bottes enrubannage région Bresse
✆ 06 09 87 41 52

38 - Vends paille blé bottes carrées de 2017 stocké à l'abri + pomme de terre Monalisa.
✆ 06 41 23 46 79

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

42 - Producteur vds maïs ensilage ou épis, paille
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vds paille en bottes rondes récolte 2017- 75 euros/tonne
✆ 06 75 80 78 97

58 - VENDS foin de prairie BC en 245 et BR diam. 135 (réf - 05VB1)
✆ 03 86 58 63 68 HR
06 75 42 31 98

58 - VENDS et LIVRE paille bottes carrées 120 x 90, orge, blé, TB qualité + 2ème choix (réf. 0606)
✆ 06 75 08 92 19

69 - Producteur agréé centre de conditionnement vend oeufs fermiers plein air en demi gros à partir de septembre 2018. Nous contacter pour plus de renseignements.
✆ 06 73 65 58 03

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

74 - Vds pomme de terre Bintje Monalisa Agria Anais détail demi-gros gros
✆ 06 87 65 89 47

Fourrage

Achète FOIN
EN BOTTES RONDES ET CARREES.
Contact : BAM Vermeer
Tél. 0031 6 22 24 06 80
petervandenbrand@bamvermeer.nl

01 - Agri vend livre paille et regain sous abri B. rectang. 90x120 - taureau limousin
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vds paille de blé TB qualité de 2017, bottes carrées, 400 kg + BR diam 130 prix 60 Ð/la tonne
✆ 06 74 18 42 54

03 - Vends bottes ensilage maïs enrubannées.
✆ 06 79 71 67 74

03 - Vds paille blé orge paille blé broyée idéal poulailler logettes.
✆ 06 62 22 41 97

07 - Vds paille blé avoine foin enrubannage d'herbe et maïs + blé orge maïs lupin
✆ 06 16 37 08 86

18 - Vds paille de blé, 55 euros - orge, 60 euros - transport assuré, prix selon distance, stockée sous hangar.
✆ 06 07 62 17 33
ou 02 48 74 72 66.

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83.

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 050F)
✆ 06 85 73 22 68

26 - Vends environ 32 balles rondes foin 2ème choix et 64 balles rondes foin 1er choix.
✆ 06 83 48 29 67

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services













39 - Vds foin 2018 prés et luzerne balles rondes, chargé en bout de champ, secteur Arc-et-Senans
✆ 06 15 26 60 79

39 - Vds foin bottes rondes 120x125 région Lons-le-Saunier
✆ 06 26 20 05 40

71 - Vends foin, paille, enrubannage bottes rect., livraison po., dép. : 01-21-25-39-71-74.
✆ 06 09 97 91 59

71 - Vends foin RGI, 2016, BC, 450 kg, BR, 2016, 200 kg, PN, départ ou rendu.
✆ 06 16 91 31 82

74 - AV fourrage Zone Reblochon secteur Genevois BR 2017, BC 2016.
✆ 06 09 23 69 98

Pépinière

38 - Product. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne, de variété d'avant ... expédition. gr. à + 12 scions.
✆ 06 42 90 75 43

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ 04 74 22 21 54 hr

07 - Vds expl arboricole Nord Ardèche 9ha en propriété dont 2,5ha abricotiers 2,35ha cerisiers + lac En fermage 8ha dont 2,25ha en abricotiers + 0,47ha en cerisiers
✆ 06 74 03 12 12

38 - Cherche à louer prés avec clôtures à moutons étudie toutes propositions.
✆ 06 59 93 64 39 HR

42 - Vds beau terrain 12272 m2 dont 3500 m2 constructible dans le centre du département 42
✆ 04 77 97 49 63

Divers

38 - Ch. chaudière bois, vds cutter élagueuse Rousseau 450.
✆ 04 74 84 82 94

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Lundi: 13.00 - 16.30 / Mardi - Vendredi : 08.00 - 16.30

42 - Vds porcelets fermiers 30 à 40 kg environ + arracheuse aligeuse pommes de terre
✆ 06 60 77 91 25

42 - Vds échelle en aluminium profilé - 13 m dépliée - état neuf
✆ 06 87 77 09 88

55 - Vds 40 éléments en béton armé Te 2,50 m de hauteur x 1 m de longueur + 3 d'angle.
✆ 06 87 29 25 13

69 - Vds marmitte 60 l. bain Marie (inox) conviendrai pour fabrication yaourts - Lave batterie - Cultipacker 2,50 m. - Caillebotis plastique - Réhausses diam 38 et 32 pour tunnels.
✆ 06 75 04 16 27

69 - Vds éplucheur laveur poireaux Bailly hydro BE 1500 euros exo TVA desherbeuse thermique à gaz Delta 1,40 m. 2 rampes bruleurs 4 roues de jauge commande élec EIA.
✆ 06 07 06 77 50 HR

70 - Achète Bennes de 4 à 9T. Presses BR 120x120 Claas, Krone KR, Deutz, Carraro, Welger, JD. Tracteurs Massey 168-188-690, Landini, Ford. Semoirs à céréale à disques. Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ 06 83 59 05 70

Location

Agricole

69 - Donne métayage/fermage vignes appel. Beaujolais-Villages - 0 ha 90 Emeringes - Vinif/commrcialisation Cave Juliénas-Chaintré.
✆ 06 74 36 25 73

Offre

Emploi

01 - Secteur St Martin du Mont G.E. recrute en CDI emploi partagé entre 4EA, 1 Cuma
✆ 06 83 76 82 48

18 - Exploitation céréalière, secteur Châtrost, dans le Cher, recherche salarié agricole du 1er juillet au 31 décembre 2018 pour travaux de moisson, déchaumage, labour, semis et divers. Logement à disposition.
✆ 06 61 99 78 22
ou 02 48 55 14 72.

CIALYN Centre d'Elevage — Le groupe SICAREV **RECRUTE**
pour sa coopérative CIALYN (3400 éleveurs adhérents et 110 salariés), en CDI, un (e) **TECHNICO-COMMERCIAL BOVINS H/F**
Vos missions principales: Achats de bovins et conseils globaux auprès d'un portefeuille adhérents.
Votre secteur: Côte d'Or (21) - l'Aube (10), l'Yonne (89)
Adressez-nous votre CV à : contactrh@sicarev.com
ou par lettre à Cialyn monsieur le directeur 7, Rue Jules Rimet, 89400 Migennes

38 - Expl. avicole recherche salarié temps plein secteur Roussillon débutant accepté.
✆ 06 81 91 95 40

58 - Cosne sur Loire RECHERCHE chevrier responsable, expérience souhaitée, élevage 500 chèvres, moderne (réf. 060B)
✆ 06 09 91 38 93
e.melet@wanadoo.fr

71 - Donne vignes à tailler en gobelet, Nord Beaujolais, en prestations de services.
✆ 06 70 73 49 50

84 - Vaucluse, Une pépinière arbo / viti recherche en CDI un(e) technicien(ne) qualifié(e) dans le cadre de son développement. Les missions : suivi et implantation des vergers, vignes. Vous possédez un diplôme BTSA ou BPA et une expérience de 3 ans au sein d'une exploitation. Vous avez le sens de la rigueur, l'organisation et l'autonomie. Adressez votre CV à :
recrut@geleslones.fr

84 - Recherche chef de culture pour vignoble Vaucluse. contact@ixispro.com ou
✆ 06 23 33 29 55
ou 06 29 84 91 76

ANEFA — **Bourse de l'emploi**
Le plus court chemin entre l'emploi agricole et vous
www.anefa-emploi.org

LONS-LE-SAUNIER – RESPONSABLE PLANNING (H/F) CHARGE(E) DE L'ADMINISTRATION ET DE LA PRODUCTION DU PÔLE SOCIAL

Missions : sous la responsabilité de la direction, au sein d'une équipe positive et dynamique et d'une entreprise en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural :

1. En lien avec l'équipe de techniciennes paies du prestataire partenaire :
 - Traitement des relevés horaires des groupements d'employeurs
 - Déclaration MSA et production des contrats de travail
 - Administration du Pôle social
2. Avec l'appui de son conseiller emploi, en tant que Responsable planning de l'un des secteurs du Jura : organisation du planning de mise à disposition des salariés des groupements d'employeurs et de toutes les tâches afférentes à la fonction (intervention attendue « sur le terrain »).

Qualités attendues : sens de l'animation, rigueur, goût pour le travail en groupe, forte maîtrise de l'informatique de base, aptitudes relationnelles, résolument optimiste.

Formation possible.Télétravail partiellement possible. 13e mois, prime d'intéressement, mutuelle santé.

Condition : CDI temps temps plein. Rémunération : à partir de 10.70 euros taux horaire brut à débattre selon les compétences et l'expérience. Poste à pourvoir dès que possible.

Envoyer candidature avec CV et lettre de motivation.

Soelis Votre ressource pour l'emploi
Contact : **GUICHET EMPLOI**
Tél. 03 84 35 14 51 - Fax : 03 84 35 14 61
E-mail : jura@anefa.org
Permanences du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Proposition

Commerciale

10 - A céder, conditions à définir, matériel de récolte MD et de livraison de fourrage + éventuellement clientèle, sud région parisienne, auto-financement minimum 50 000 euros, bon potentiel, réponse exclusivement à candidat clairement identifié (réf. 040E)
francis.chapellier@orange.fr

Mariage

Rencontre

19 - JH Agri 60a. cél dyn dés. rche JF âge indiff. sér douce valeurs morales aimant la nature vie heureuse rép. assurée.
Ecrire au journal réf. 83347 qui transmettra.106780

38 - Agriculteur retraite de 79 ans recherche dame même milieu et âge en rapport pour vie à deux.
✆ 06 73 53 63 61

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses prêtes Holstein terme 03-04-05
✆ 04 74 52 77 40

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 15 - 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - 15 vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 020B)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Vends 10 génisses aubrac, 12 mois, dociles, IBR A, toutes garanties sanitaires, FCO OK.
✆ 06 42 52 96 61

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

PORTES OUVERTES 16 & 17 FÉVRIER
AVEC LES ÉLEVAGES CHAROLAIS

Gaec SAVRE	Domaine Fleury - 58300 Decize	**06 89 28 18 82**
Scea RAYMOND JC et S	Villecourt - 58300 Decize JC	**06 81 06 35 07**
	Sophie	**06 87 47 38 99**
Gaec TOUILLON MOIRON	Le Grand Saisy - 58300 Decize	**06 19 82 08 94**
Pierre BERNARDET	Crécy-les-Forges - 58300 Decize	**06 16 63 93 25**

Veaux 15 mois et taureaux 2 ans

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 5 cinq issues d'IA, vêlages faciles, 3 Hiver et 2 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 14 – 16 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 030D)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ 06 21 88 22 77

21 - VENDS velles et génisses 1 an Simmenetales, CL, UPRA, cause surnombre (réf. 050E)
✆ 06 07 34 79 79

Elevage Charolais DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
vous invite le JEUDI 22 FÉVRIER 2018
à partir de 10 heures, à la **VENTE de TAUREAUX Charolais**
14 à 18 mois prêt à la monte, améliorant : aptitude au vêlage, lait, potentiel de croissance et facilité de naissance.
Pour plus d'informations : 06 88 96 23 63

VENTES aux ENCHÈRES
de reproducteurs charolais
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
· 21 février **STATION DE CRÉANCEY (21)**
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 20 97 23 93 - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 14 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 0404)
✆ 06 78 97 72 28

21 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans et 1 an, - génisses 2 ans pour reproduction, HBC, TGS. Lechenault Yves 21230 Foissy (réf. 0407)
✆ 06 68 67 74 41

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 8 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 050D)
✆ 06 07 75 59 74
(Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - VENDS taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0603)
✆ 06 98 38 19 62

21 - VENDS 1 taureau de 22 mois hivernés au pré et veaux de 14 mois HBC, père Artois Bully (IA) et Jupiter (MN). Elevage Patrick Moreau 21140 Flée (réf. 060A)
✆ 06 81 80 68 23
03 80 97 27 89

21 - VENDS taureau LIMOUSIN 8 ans HBL, très docile, TGS, cause consanguinité, (réf. 06VB2)
✆ 06 72 22 82 72

21 - VENDS vaches gestantes, vêlage prévu février - mars, INDEM IBR (réf. 0608)
✆ 06 69 44 14 05

21 - VENDS grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 060F)
✆ 06 84 86 22 72

25 - Race Montbéliarde vend ou échange vaches laitières génisses pleines. Livraison assurée.
✆ 03 81 50 46 81
ou 06 82 66 55 60

38 - Vds génisses Salers env. 330 kg de printemps 2017 : 750 euros, troupeau indemne, message au
✆ 06 86 85 16 90

Le Syndicat de la race bovine charolaise de l'Yonne organise trois journées «PORTES OUVERTES», **LES JEUDI 15, VENDREDI 16 ET SAMEDI 17 FÉVRIER** dans les élevages suivants :

Earl LA CROIX DU CHATEAU	Joux la Ville	Tél. 06 25 01 26 67
Gaec CADOUX père et fils	St André en Terre Plaine	Tél. 06 89 18 05 87
Gaec de MARCILLY	Provency	Tél. 06 45 47 58 73
Gaec PETIT	Merry la Vallée	Tél. 06 70 70 51 21
MANDRON Laurent	Montillot	Tél. 06 87 16 54 66
Scea DUBAN	Athie	Tél. 06 80 60 10 33
Scea RIOTTE SCHRAPFER	Angely	Tél. 06 08 06 61 66

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois, 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires.

39 - Vds 12 belles petites génisses limousines, 2 vaches pleines lim. 1 vache croisée suitée de 2 veaux. Reproducteur mâle limousin de 1 an ind. IBR. Livraison possible
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans + 1 adulte HBC - CUISSET JM St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds cse retraite vaches laitières 46 terme février idm ibr cl Valfleury
✆ 06 58 28 25 52

42 - Vds 58 vaches Limousines avec veaux - livr assur
✆ 06 86 57 38 41
ou 04 77 72 23 61

42 - Vds taureaux Charolais 14 mois issus IA Gaec Elevage Plasse - Regny
✆ 06 13 23 71 03

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 13 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 010B)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, Colmont Guillaume 58240 Langeron VEND taureaux 18 mois dont 2 VF et veaux de l'année (réf. 020D)
✆ 06 83 06 61 92

58 - VEND très bons taureaux CHAROLAIS 2 ans et 1 an, HBC, - taureaux LIMOUSINS fils de Japelou primé à Cournon et Saulge très doux HBL, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 03VB2)
✆ 06 78 97 54 52
06 72 26 48 56

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ 03 45 82 90 10
06 10 09 65 69

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 040D)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Elevage HBC EARL Colmont VEND reproducteurs mâles 14 et 24 mois SC et cornu, vêlage facile, TGS (réf. 050B)
✆ 06 08 78 05 01

58 - VENDS 5 taureaux 20 mois, plusieurs veaux reproducteurs 12 mois, HBC. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf - 050C)
✆ 03 86 68 80 03
06 75 69 10 18
06 62 66 56 54

58 - VENDS taureau CHAROLAIS 2 ans, IBR A, TGS. EARL Jouvet - Lurcy le Bourg (réf. 0502)
✆ 06 59 92 52 08
03 86 37 98 70

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans HBC et non, IBR A, naissance facile. Guinot - Sermages (réf. 0501)
✆ 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 0601)
✆ 06 78 59 03 92

58 - VENDS reproducteurs 2 ans et 15 mois, IBR A, prix raisonnable. GAEC Pautet (réf. 06VB4)
✆ 06 09 40 50 63
06 13 33 44 38

58 - VENDS deux reproducteurs Salers 19 mois INDEM IBR. 58330 Saint Benin des Bois (réf. 060E)
✆ 03 86 58 26 43 HR

63 - AV génisses Jersiaises de 8 à 12 mois inscrites Herd book.
✆ 06 58 68 60 45

69 - EARL Jama/Laby vend taureaux reproducteurs limousins. TGS, IBR et BVD livraison possible.
✆ 06 08 10 22 44

69 - Vds génisses PH et MO de 2 mois à pleines.
✆ 06 86 78 26 01

70 - Vds mâles Parthenais type viande, caractère calme, vêlage facile.
✆ 06 80 73 11 79

71 - VENDS taureaux, génisses HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 030E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends 25 taureaux 24 mois, HBC, repro., T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2, 3 et 5 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends génisses salers de 15 à 24 mois, très bonne origine, cheptel indemne IBR, livraison.
✆ 06 20 56 61 62

71 - Elev. charolais vend 17 très bonnes génisses 2 ans pour la reproduction, TGS, IBR et BVD.
✆ 06 99 91 22 81

71 - Vends taureaux 20 mois, 1 an, HBC, hivernés au pré divers origines, vêl. facile, TGS. Gaec de Baugy.
✆ 06 77 09 68 07

71 - VENDS taureaux 3 ans et 2 ans génotypés nés dans l'élevage, - gros veaux issus IA, Castor, Isola, Voimo, Enrico, SC, IBR A, Livraison. EARL Plantard (réf. 06VB5)
✆ 06 17 35 43 02

89 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 030I)
✆ 06 87 16 54 66

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0605)
✆ 06 13 13 39 48

Caprin

69 - Achète chèvres boucs brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

26 - Vds 20 brebis pleine de race Préalpes + 4 béliers
✆ 07 85 54 74 03

26 - Couple bergers cherche exploitation ovin viande à reprendre et surfaces pastorales (location ou achat)
✆ 06 81 26 46 58

42 - Vds agnelles Charolaise pleines filles de père inscrit
✆ 04 77 96 05 83

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vds 1 porc fermier 180 kgs environ. Larajasse.
✆ 07 82 21 47 58

Equin

26 - Vds plusieurs anons 1 an très dociles type Provence
✆ 06 50 45 75 55

Chien

18 - Vends 2 chiots beaucerons, LOF, travail troupeau, nés le 27/08/2017, tatouage mère 2GTW967, déclarés au troupeau.
✆ 02 48 56 70 20 ou 06 10 10 42 01.

69 - Vds chiots Beagle parents extra chasse nés le 10/11/2017 portée de 3 non Lof. Mère 26 AS716 SIRET 353615250018.
✆ 04 78 48 63 87
ou 07 77 03 68 26

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Bâtiment

AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Retrouver nous sur agribourgogne.fr



Ordinateur
Tablette
SmartPhone

L'information vous accompagne partout

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ TRANSFERT DE SIÈGE

AGENCE D'ARCHITECTURE ERIC BEYON

SARL au capital de 5 000 €
11 rue Pierre Palliot - 21000 Dijon
809 301 138 RCS Dijon

Décision de l'associé unique du 15/09/2017 : Transfert du siège social, à compter du 15/09/2017 au 6 rue du Tillot, Dijon (21000). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Siège social : 11 rue Pierre PALLIOT – 21000 Dijon, Nouvelle mention : Siège social : 6 rue du Tillot – 21000 Dijon. Dépôt légal au GTC de Dijon. Pour avis, la gérance

AL210619967

F.B. IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 166 000 euros
Siège social : 113, rue Général Fauconnet
21000 Dijon
453 150 302 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée F.B. IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du 113, Rue Général Fauconnet, 21000 Dijon au 20, route de Notre Dame d'Etang, 21370 Velars-Sur-Ouche à compter du 31 décembre 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL210620976

ANLO

Société civile au capital de 2.000 €
Siège social : 2 Venouilles
45340 Juranville
803 081 769 R.C.S. Orléans

Suivant procès-verbal en date du 8 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 14 rue de la Perrière 21190 Saint Romain

Objet social : l'acquisition d'un local commercial situé 15-17 rue Raymond Losserand à Paris14ème, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée : 99 ans

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Dijon désormais compétent à son égard.

La gérance.

AL210620982

S.A.S. BOURGOGNE ALUMINIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
Siège social : Travoisy
21200 Ruffey Les Beaune
814 645 925 RCS Dijon

Par décision du 17 janvier 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Travoisy – 21200 Ruffey-Les-Beaune au 122 route de Chalon – 71270 Pierre-De-Bresse, à compter du 1er février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL210620983

SOLO AGILIS

SAS au capital de 43.895 €
Siège social : 64 A rue Sully
21000 Dijon
811 910 918 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 26/01/2018, Le Président a décidé de transférer le siège social au Bâtiment HOPE, 64 E Rue Sully 21000 Dijon, à compter du 26/01/2018.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL210620985

EARL DE CHAMBERNE

société civile au capital de 72 990 euros
siège social : la Batelière
33 Quai National
21170 Saint Jean de Losne
351 907 845 RCS Dijon

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10 janvier 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 16 rue de l'Issue – 21250 Labruyere à compter des présentes.

Pour avis, la gérance

AL210620997

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

S.A.R.L. GUYOT JAVILLIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 350 170 euros
Siège social : 7 impasse des Acacias
21190 Meursault
331 593 939 R.C.S. Dijon

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2017 a :

- pris acte de la démission de Mr Patrick JAVILLIER de ses fonctions de gérant avec effet au 31 décembre 2017 et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr Pierre-Emmanuel LAMY, demeurant à Savigny les Beaune (21420) 33 rue Chanson Maldant à compter du 31 décembre 2017,

- décidé de transférer le siège social de Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias à Meursault (21190) 9 rue des Forges à compter du 31 décembre 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance.

AL210621007

AVANTAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 360 euros
Siège social : 74 Route de Pommard
21200 Beaune
RCS Dijon 410 107 486

Aux termes d'une délibération en date du 05 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AVANTAGE a décidé de transférer le siège social du 74 Route de Pommard à Beaune (21200) au 38 Rue du Faubourg Bretonnière à Beaune (21200) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL210621013

→ MODIFICATION DE CAPITAL

GROUPEMENT FORESTIER DU SEREIN COURS

L'AGE de la société GROUPEMENT FORESTIER DU SEREIN COURS, GROUPEMENT FORESTIER au capital de 1 600 000€, 1 Chemin de Bierre, 21390 Précy Sous Thil, 519 046 023 RCS Dijon a décidé, le 26.12.2017, de réduire le capital de la société de 1 400 000 €, par voie de diminution de la valeur nominale des 16 000 parts sociales composant le capital de 100 € à 12,50 €. Le capital est désormais de 200 000€.

Mention au RCS de Dijon

AL210620991

ARNAUD GERMAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : rue de la Pierre Ronde
21190 Saint-Romain
512 840 240 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2017 a décidé de réduire définitivement le capital social de 4 000 Euros pour le porter de 10 000 Euros à 6 000 Euros par voie de rachat et d'annulation de 400 parts sociales ; les créanciers sociaux bénéficient du droit d'opposition dans le délai légal conformément aux dispositions de l'article L.223-34 du Code de commerce. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. *AL210620998*

MODIFICATIONS

Par décisions du 30/01/2018 de FRAICHEMENTBON, SAS, capital 225.975 €, siège : 11, avenue du 8 septembre 1944 21200 Beaune, 811.348.341 RCS Dijon, le Président a constaté l'augmentation de capital de 135.000 € décidée par l'AGM du 30.01.2018, portant ainsi le capital à la somme de 360.975 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210621012

LOUIS MAX

SA au capital de 3.225.240 Euros
6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges
391 539 756 RCS Dijon

Modifications

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2017, il a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 5.033.904 €, pour le porter de 3.225.240 € à 8.259.144 € et de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210621023

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, Notaires associés»
23 rue Buffon - 21000 Dijon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire à Dijon, le 31/01/2018,

M.Michel André MILER, serrurier-monteur, né à Dijon(21000) le 29/10/1958, et Mme Isabelle LEIROS, responsable de gestion, son épse, née à Saulieu (21210) le 28/09/1959,dmt à Crimolois (21800) 3 allée du Pâquier

Mariés sans contrat à Dijon (21000) le 29 mai 1982,

Ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL210621004

→ MODIFICATION DE STATUTS

BURGUNDY - DREAM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 40 rue Eugène Spuller
21200 Beaune
832 298 467 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 06/12/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de petits déjeuners et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL210620946

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION PIERRE MATROT

Société civile au capital de 7 120 euros
Siège social : Meursault (Côte d'Or)
316 474 568 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017 l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

*nommé Madame Adèle MATROT, demeurant 16 rue des Forges - 21190 Meursault et Madame Elsa CIBIN demeurant 15 bis rue de la Velle - 21190 Meursault, en qualité de gérantes pour une durée indéterminée à effet au 31 octobre 2017, en remplacement de Monsieur Thierry MATROT, démissionnaire ;

*a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 32 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cent vingt (7 120) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept mille cent cinquante-deux (7 152) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL210620978

SCE DES HERITIERS DU DOMAINE JOSEPH MATROT

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 12 314 euros
Siège social : rue de Martray
21190 Meursault
450 135 330 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017 l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

* nommé Madame Adèle MATROT, demeurant 16 rue des Forges - 21190 MEURSAULT et Madame Elsa CIBIN demeurant 15 bis rue de la Velle - 21190 MEURSAULT, en qualité de gérantes pour une durée indéterminée à effet au 31 octobre 2017, en remplacement de Monsieur Thierry MATROT, démissionnaire ;

* a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatorze (12 314) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à douze mille trois cent seize (12 316) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL210620979

BURGUNDY INVESTMENT SAS

SASU au capital de 1 €
Siège social : 34b rue des Lavières
21380 Messigny-et-Vantoux
833 826 043 RCS Dijon

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique et du président en date du 22/12/2017, il a été décidé :

- de transférer le siège social au LBA Centre d'Affaires 10 Avenue Maréchal Foch 21000 Dijon

- d'augmenter le capital de 849 € pour le porter de 1 € à 850 €, puis de 0.01 € pour le porter de 850 € à 850,01 €

- de modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participation par détention d'actions de la société Burgundy Performance Materials, société par actions simplifiée au capital de 2.000 € dont le siège social est sis 3/5 rue Saint-Georges - TMF Pôle - 75009 Paris, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 833 879 034 «Burgundy Performance Materials»

- de nommer en qualité de président, Mr. Luc Mertens demeurant 25 C Avenue Franklin Delano Roosevelt 21000 Dijon, en remplacement de Mr.

Philippe Balcon

AL210620988

LA REMORQUE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 22, rue de la Lume
21420 Bouilland
813 351 640 R.C.S. Dijon

Le 19 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à «la création, l'acquisition par quelque moyen que ce soit, la transmission, l'exploitation directement ou indirectement de tous fonds de restaurant, salon de thé, vente et dégustation de produits régionaux et produits dérivés, brasserie,»

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL210620995

GAEC DE LA FERME DE TONTENANT

Société civile
Siège social : Ferme de Tontenant
21250 Pagny Le Château
439 030 362 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 9 janvier 2018, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 1er janvier 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL DE LA FERME DE TONTENANT Siège social : Ferme de Tontenant – 21250 Pagny Le Château Capital social : 230 230 euros Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole Gérant : Monsieur MICHAUD Nicolas, demeurant ferme de Tontenant – 21250 Pagny Le Château Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL210621001

G.F.A. PATRICK JAVILLIER

Groupement Foncier Agricole
au capital de 40 000 Euros
Siège Social : Impasse des Acacias
21190 Meursault
326 791 548 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2017 a :

- pris acte de la démission de Mme Catherine JAVILLIER de ses fonctions de gérante, avec effet au 31 décembre 2017 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Marion ROUÉ JAVILLIER, demeurant à Pommard (21630) 6 rue des Chaponnières à compter du 31 décembre 2017 pour une durée illimitée,

- décidé de transférer le siège social de Meursault (21190) 7 Impasse des Acacias à Meursault (21190) 9 rue des Forges à compter du 31 décembre 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance.

AL210621006

GAEC VALENTIN

Société civile
Siège social : Laborde au château
21200 Meursanges
403 197 072 RCS Dijon

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2018 à 9 heures, la collectivité extraordinaire des associés a :

- autorisé Monsieur VALENTIN-BIGOT Pierre à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er janvier 2018,

- décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter rétroactivement du 1er janvier 2018, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EARL VALENTIN

Siège social : Laborde au château – 21200 Meursanges

Capital social : 118.380 €

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérant : Monsieur VALENTIN-BIGOT Cyrille, demeurant à Laborde au château – 21200 Meursanges

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Pour avis et mention, La Gérance

AL210621008

EARL DE LA CHAPELLE

Société civile au capital de 122.264 €
Siège social : Hameau de Thorey
21510 Minot
392 663 746 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2018, la collectivité des associés a :

- décidé de réduire le capital social de la société pour le ramener à 69.820 €,

- autorisé Monsieur ROULLET Jean-Christophe à démissionner de ses fonctions de gérant,

- décidé la transformation de l'EARL en SCEA, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile d'Exploitation Agricole

Dénomination sociale : SCEA DE LA CHAPELLE Siège social : le Bourg – 21580 Le Meix

Gérant : Monsieur PITRE Bernard, demeurant à 21580 Le Meix, pour une durée illimitée

Le tout à compter du 1er février 2018.

Pour avis et mention, La Gérance

AL210621010

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE LOCATION GERANCE

La location- gérance de Taxi, commune de rattachement Chenôve (21300), consentie le 21 juillet 2016 à la GAYET TRANSPORT EXPRESS représentée par M. Eric GAYET demeurant Rue des Courtots Gérards- 21130 Villers Les Pots et titulaire de la carte professionnelle n°110465 délivrée par la Préfecture de Côte d'Or par Mme BINSSE Myriam, inscrite à la Chambre des métiers de Dijon sous le numéro 492 380 175 000 17, numéro d'immatriculation INSEE SIRET, dont le siège social est 8 rue du Chemin de Dôle – 21130 Auxonne, a pris fin le 31 décembre 2017 suite à une résiliation à l'initiative du locataire.

Le Loueur : Mme BINSEE Myriam, 8, rue du Vieux Chemin de Dôle – 21130 Auxonne

AL210620912

SAFER Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 05/02/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXEY-DURESSES: Vigne AOC Auxey Rouge

68 a 37 ca - Les closeaux: AK-91-92-129[P1]-129[P2]-138[90]

LADOIX-SERRIGNY: Vigne AOC Bourgogne Chardonnay

23 a 70 ca - Bas commeys: H-252

PERNAND-VERGELESSES: Parcelle AH 175 : vigne AOC Pernand - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.

AH 285 et AE 13 : terre à vigne AOC Pernand, AB 160 : terre à vigne AOC Hautes Côtes de Beaune, AE 52 : lande

52 a 29 ca - En volgeant et charmois: AB-160 - Es larret et vignes blanch: AE-13-52 - Plantes des chps et combot: AH-175-285

ASNIERES-EN-MONTAGNE: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

8 ha 53 a 53 ca - Champ fort: B-42 - Derriere de la fosse: I-281 - Devant les essarts: G-66 - En caraboin: I-258 - Le bois brule: A-111 - Les oiseaux: G-14

MINOT: Terre, pré, lande, bois, comportant une maison d'habitation en très mauvais état et un hangar ossature métallique ouvert. Objectif : Maintien des exploitants sur les biens occupés.

23 ha 50 a 63 ca - Basignerole: G-137 - Champs courts: ZC-41(J)-41(K) - Champs thomas: ZC-21 - Des ouches: A-974[202] - Fontaine froide: ZN-23(A)-23(B)-23(C) - Le tremboy: A-838-855 - Le village: A-203-965[204] - Les cotes raveries: ZI-4 - Les craies de dessous: ZC-3(A)-3(B) - Les vaux: G-319-320 - Pont selot: E-376-377

BARGES: Parcelles de terre, occupées

86 a 02 ca - En pelleson: ZA-116[21]

SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX: Parcelles de terre, occupées

2 ha 49 a 00 ca - Contree de la fontaine: ZA-41(*) - Le parc: ZE-26(*)

CLENAY: Terre - Objectif : Maintien du fermier en place.

5 ha 34 a 81 ca - En bouteney: ZB-21(A)-21(B)-21(C) - L arpin: ZC-33-34 - Les crais bardeaux: ZD-53 - Les varennes cintrees: D-146

BRAZEY-EN-PLAINE : Fonds occupé - Terre et Bois Taillis

4 ha 23 a 15 ca - Ez guintrees: YD-26(J)-26(K) - La haute raviere: YH-16(J)-16(K) - Les cortots au roy: YD-68[130]

GLANON : Fonds occupé - Terre

22 a 20 ca - Au grand meltot: A-604

SEURRE : Fonds occupé - Terre

4 ha 58 a 50 ca - Le lac: ZA-14 - Les grandes soitures: ZB-6(J)-6(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/02/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210621020

MCM AVOCATS

Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

PIERTER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège Social : 53 Rue de Mulhouse
21000 Dijon
RCS Dijon B 502 544 281

Avis

Aux termes d'une décision en date du 12 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Alain ANDREOSE de son mandat de co-gérant de la société à effet au 31 décembre 2017 minuit.

Pour avis

AL210620919

STEFLO

SCI au capital de 1524,49 Euros
17 voie romaine, 21490 Brétigny
397446105 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 11/01/2018 il a été pris acte de la démission du Gérant Madame Blandine MIGNOTTE, à compter du 11/01/2018. Monsieur Jean-Claude MIGNOTTE, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210620980

GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2018 à Laignes (21) et du 30/01/2018 à St-Etienne (42) la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est à St-Etienne (42000) - 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 St-Etienne a donné en location-gérance à la société TEN, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros dont le siège social est à Chesley (10210) 23 rue Orme GRAPPIN RCS 834 546 111 Troyes, représentée par M Johnny BENARD - Président, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels sis et exploité à Laignes (21330) – 1 rue sous les Saules, pour une période d'un an à compter du 22/01/2018 pour se terminer le 21/01/2019 RPTR pour deux périodes successives et consécutives d'un an.

AL210620981

SARL MAROT

Société à responsabilité
au capital de 156 000 euros
Siège social : Chemin de la Lavière
21500 Fresne
495 298 960 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Chantal MAROT de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2017 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

AL210620989

SARL DE L'ETANG

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €
Siège : Chemin de la Lavière
21500 Fresnes
514687110 RCS de Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Chantal MAROT de ses fonctions de gérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance

AL210620992

KAPPA AUDIT CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.244,90 €
Siège social :
15 Ter Boulevard Voltaire
21000 Dijon
403 195 340 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV du 31 janvier 2018, l'AGO a pris acte de la démission de son mandat de co-gérant de Philip CASTOR.

Mention au RCS de Dijon.

AL210621015

→ NON DISSOLUTION

SANTENOISE DES SAVEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue Chauchien
21590 Santenay
RCS Dijon 809 289 838

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2018, l'associé unique, statuant en

application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL210620996

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DAVEVA

Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 351, rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
444 060 016 RCS Dijon

Par AGE du 10 janvier 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 janvier 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidatrice Roselyne TOLEDANO, 351, rue de l'Avenir - 21850 Saint-Apollinaire, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 351, rue de l'Avenir - 21850 Saint-Apollinaire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon Mention au RCS de Dijon.

AL210620869

SCI DAVEVA

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 200 euros
Siège social : 351, rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
444 060 016 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 10 janvier 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus à la Liquidatrice Roselyne TOLEDANO, demeurant 351, rue de l'Avenir - 21850 Saint Apollinaire, et déchargé cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210620870

SCI SEVRES

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social : 351 rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
345 344 915 RCS Dijon

Par AGE du 1er janvier 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2018 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Armand TOLEDANO, demeurant 351 rue de l'Avenir - 21850 Saint Apollinaire, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 351 rue de l'Avenir - 21850 Saint Apollinaire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL210620881

SCI SEVRES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social : 351 rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
345 344 915 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 1er janvier 2018, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Armand TOLEDANO, demeurant 351 Rue de l'Avenir – 21850 Saint Apollinaire et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL210620882

SCI MATINE

L'Assemblée Générale de SCI MATINE, société civile immobilière en liquidation au capital de 100 euros, dont le siège est situé 19 Rue d'Auxonne 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°533532354, réunie le 15 janvier 2018, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier ANCELOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210620966

LA GOURMANTINE

L'Assemblée Générale de LA GOURMANTINE, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7500 euros, dont le siège est situé 19 Rue d'Auxonne 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°448917534, réunie le 31 décembre 2017, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Xavier ANCELOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210620969

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

PHARMACIE SAINT EXUPERY

Société en nom collectif
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Rue Saint Exupéry
Centre Commercial
21300 Chenôve
RCS Dijon 016 750 952
SIRET 016 750 952 00018

Avis

Aux termes d'une décision en date du 23 janvier 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2018 à minuit et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Brigitte PARTHIOT demeurant 41 rue Hoche – 21000 Dijon, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 41 rue Hoche – 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210620974

GAEC DES CERVIDES DE LA VINGEANNE

Société civile en liquidation
Siège social :
21610 Licey Sur Vingeanne
351 648 639 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20/09/2017, la collectivité des associés du groupement a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur DIDION Patrick, demeurant à Licey Sur Vingeanne et Monsieur COUTURIER Philippe, demeurant à Licey Sur Vingeanne, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Licey Sur Vingeanne - 21610, chez Monsieur DIDION Patrick. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Les liquidateurs

AL210620990

HOTEL GRILLON

SARL en liquidation
au capital social de 16000 Euros
Siège social : 21 route de Seurre
21200 Beaune SIREN
379624638 R.C.S. Dijon.

Par AGE du 10/01/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour . M. Joël GRILLON demeurant 2 impasse du Verger 21200 Beaune a été nommé liquidateur. Siège de liquidation est fixé au siège social.

AL210621005

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2018, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SCI REMY.

Objet social: Immobilier.

Siège social: 18 rue des grands Meix, 21250 Lanthes.

Capital minimum: 250 €.

Capital initial: 250 €.

Capital maximum: 2500 €.

Durée: 99 ans.

Gérance:M. REMY Eric, demeurant 18 rue des grands Meix, 21250 Lanthes, Mme BOCHOT épouse REMY Agnès, demeurant 18 rue des grands Meix, 21250 Lanthes.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL210620854

LE VENT DES VINS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue Traversière
21121 Hauteville-Les-Dijon

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Hauteville-Les-Dijon du 17 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE VENT DES VINS

Siège social : 5 rue Traversière, 21121 Hauteville-Les-Dijon

Objet social : l'achat et la revente de vins, de spiritueux, de boissons avec ou sans alcool, de produits dérivés et de produits alimentaires auprès de professionnels et de particuliers, en France ou à l'étranger.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Robin MASSON, demeurant 14 rue des Fleurs - 21490 Ruffey-Les-Echirey, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis. La Gérance.

AL210620906

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 30/01/2018 a été constituée une SCI nommée : Jaim2n

Objet : location de biens mobiliers et immobiliers

Capital : 100 € (apport en numéraire)

Siège social : 356 rue de Moirey, 21850 Saint- Apollinaire

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Nathalie CHIAPELLO, 356 rue de Moirey, 21850 Saint-Apollinaire M. Stéphane BLANC, 6A bld Montaigne, 21000 Dijon

Immatriculation : RCS de Dijon

AL210620984

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 janvier 2018 à Brazey En Plaine, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI FICHOT FRANCOIS

Siège social : 8 rue de Picardie, 21470 Brazey En Plaine

Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail de biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. FICHOT Clément, demeurant 6 rue du canal – 21470 Brazey En Plaine,

FRANCOIS Etienne, demeurant 8 rue de Picardie – 21470 Brazey En Plaine

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis, La Gérance

AL210621000

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé En date du 15 janvier 2018, il a été constitué une société.

Forme: Société par actions simplifiée (SAS)

Dénomination sociale : SKAA

Objet social : Production d'énergie électrique via des centrales photovoltaïques

Siège social : 62 rue des moulins, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Capital social : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix

Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société

Président : Godret Sébastien, 62 rue des moulins, 21000 Dijon

Pour avis,

Le Président.

AL210621002

SASU JBW

Avis est donné à la constitution le 12/02/18 de la société SASU JBW

Siège social : 11, rue J. Mercier 21000 Dijon

Objet : édition, conception, conseil, formation.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €uros.

Président : J. BAUDIN, demeurant 10 rue Vauban 21000 Dijon.

Immatriculation au RCS Dijon

AL210621009

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/01/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : CLOS 79

Siège social : 79 Rue Devevey, 21200 Beaune

Forme : SAS Capital : 8000 Euros

Objet social : L'achat, le conditionnement, la conservation, le transport, la promotion et la vente de vins, de spiritueux et autres produits alimentaires, ainsi que la fourniture de conseils et de prestations de services oenotouristiques et écotouristiques incluant notamment l'organisation de manifestations, de voyages, d'hébergement et de restauration.

Président : Monsieur François LECOURT demeurant : 79 Rue Devevey, 21200 Beaune élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : toute cession à des tiers non associés est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. Les cessions d'actions entre associés sont libres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL210621011

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonnencontre (21250) du 25 janvier 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : HELENA,

Siège social : 11 rue des Champs - 21250 Bonnencontre,

Objet social : La Société a pour objet : l'acquisition, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, et la gestion de toutes valeurs mobilières - la prise de participation ou d'intérêts, par quel que moyen que ce soit et sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières - et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Romain GONZALEZ demeurant à 11 rue des Champs - 21250 Bonnencontre,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis la Gérance

AL210621017

CELPHI COIFFURE

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 05.02.2018, il a été constitué une SASU dénommée : CELPHI COIFFURE

Capital : 5 000.00€.

Siège : 14 Rue Anatole Hugot 21500 Montbard.

Objet : Salon de coiffure

Durée : 99 ans.

Président : Mr BILLIOTTE Flavien, 3, Route de Dijon 21500 St Rémy pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne droit à la participation aux assemblées et aux votes.

Transmission des actions : cessions libres.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL210621021

NIÈVRE

➜ NOMINATION

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

Avocats
9 bd de Sévigné
21000 Dijon

A.MAILHARRO

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Le Champ Male Zone Industrielle
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers381 751 171

Avis de modification

Par PV du 31/01/18, il a été pris acte de la démission de M. Richard BELESTIN aux fonctions de président de la Société à compter du 31/01/18, et il a été décidé de nommer en remplaçant, pour une durée indéterminée, et à compter de ce même jour, en qualité de président la société CAREMA INVESTISSEMENTS, SAS sis 1611 Route de Conliège 39370 Perrigny, RCS Lons le Saunier 814 266 912, représentée par son président M. Hervé BONGLET.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL580620984

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

Avocats
9 bd de Sévigné
21000 Dijon

BEL R

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue Gay Lussac
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers 492 973 607

Avis de modification

Par PV du 31/01/18, il a été pris acte de la démission de M. Richard BELESTIN aux fonctions de président de la Société à compter du 31/01/18, et il a été décidé de nommer en remplaçant, pour une durée indéterminée, et à compter de ce même jour, en qualité de président la société CAREMA INVESTISSEMENTS, SAS sis 1611 Route de Conliège 39370 Perrigny, RCS Lons le Saunier814 266 912, représentée par son président M. Hervé BONGLET.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL580620985

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 31/01/2018

Clôture pour insuffisance d'actif de :

BERNARD née GANTNER Nathalie
RM 441054673
chantiers couverture charpente
Les Mignons 58300 Saint-Parize-en-Viry
AL580621008

NEVERS BTP (SARL)
RCS NEVERS 788 827 426
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
45 rue de Nièvre 58000 Nevers
AL580621009

BOISGIBAULT Marcel Claude
RM 534578547
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
Gare du Pont Saint-Ours Couverture maçonnerie
58660 Coulanges-les-Nevers
AL580621010

BALADE GOURMANDE (SARL)
RCS NEVERS 511 432 007
Restauration de type rapide
32 rue des Raimbaults
58300 Saint-Léger-des-Vignes
AL580621011

E C T F A (COARL)
RCS NEVERS 792 925 463
Services de soutien à l'exploitation forestière
30 rue du Coudray 58450 Neuvy-sur-Loire
AL580621036

Family Boutik
(SAS) - RCS NEVERS 800 829 160
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
9 rue Louis Blanc 58300 Decize
AL580621012

LA GRANGE AU MAXIMIN (SARL)
RCS NEVERS 400 283 966
Restauration traditionnelle
Lieu Dit la Faye 58230 Montsauche-les-Settons
AL580621013

ENTREPRISE BACQ (SARL)
RCS NEVERS 491 463 378
Travaux de couverture par éléments
«Les Bois de Beaumont» 58700 Murlin
AL580621014

TAVERNIER Christine, Fernande, Raymonde
RCS NEVERS 753 575 323
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
21 bis rue de Paris
58440 La Celle sur Loire
AL580621016

DESJARDINS Jocelyn, Édouard, Lucien
RCS NEVERS 537 885 220
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
21 rue du Commerce 58330 Saint-Saulge
AL580621017

JOE BAR TEAM (SARL)
RCS NEVERS 792 911 224
Restauration traditionnelle
le Bourg 58230 Moux-en-Morvan
AL580621018

MOUNIB (SARL)
RCS NEVERS 523 509 867
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m2)
8 rue Jean-Marie Thévenin 58120 Château-Chinon
AL580621019

GUDIN Yves
RCS NEVERS 482 517 455
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
5 rue Saint-Christophe 58120 Château-Chinon Ville
AL580621020

MUSTANG SERVICES (SARL)
RCS NEVERS 501 981 872
Transports routiers de fret de proximité
19 rue du Champ de Foire 58330 Saint-Saulge
AL580621021

EM-SOY-BAT (SAS)
RCS NEVERS 797 886 603
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 16 rue Marc Riquier 58000 Nevers
AL580621022

THURIOT WILLIAM JACKI G –
RM 444601926
Charpente couverture - le Bourg Moulin 58700 La Celle-sur-Nièvre
AL580621023

DOUGNY Christelle, Anne-Marie
RCS NEVERS 483 836 920
Soins de beauté - 9 rue du Fer 58000 Nevers
AL580621024

LE CORRE Jean-Luc
RM 502254667
PLOMBERIE - 3 rue Traversière La Forêt 58500 Surgy
AL580621025

MORVAN BOIS ENERGIE & SCIAGE (SARL)
RCS NEVERS 802 801 811
Récupération de déchets triés - Zone Artisanale Buisson de Fontenille 58120 Saint-Hilaire-en-Morvan
AL580621026

PARDANAUD Ruddy Patrice Gabriel
RCS NEVERS 520 718 263
Débits de boissons - 5 rue Marié Davy 58500 Clamecy
AL580621027

N 7 TRANSPORTS (SARL)
RCS NEVERS 523 110 989
Transports routiers de fret de proximité - 14 rue du Vieux Magny 58470 Magny-Cours
AL580621028

BARIS Kamer
RM 411222946
MACONNERIE-COUVERTURE
48bis rue de Marzy 58000 Nevers
AL580621029

ZURKIRCHEN Corinne
RCS NEVERS 401 416 078
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 14 A rue Charleuf 58360 Saint-Honoré-les-Bains
AL580621030

CM BAT (SARL)
RCS NEVERS 511 950 115
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 57 avenue de la Paix 58600 Garchizy
AL580621031

PEINTURE ET RAVALEMENT DU CENTRE (SAS)
RCS NEVERS 398 061 341
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie - 10 route de Sainpuits 58410 Entrains-sur-Nohain
AL580621032

ETABLISSEMENTS FRANCK YILMAZ (SARL)
RCS NEVERS 435 004 114
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - route de la Zone Industrielle Lieu-Dit la Barbouillere 58000 Saint-Eloi
AL580621033

SARL PDM (SARL)
RCS NEVERS 791 185 994
Débits de boissons - route Nationale 81 le Harlot 58000 Saint-Eloi
AL580621034

SEDA SARL (SARL)
RCS NEVERS 507 852 754
Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé - 38 boulevard Camille Dagonneau 58640 Varennes-Vauzelles
AL580621035

DPSI (SAS)
RCS NEVERS 449 941 285
Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction - le Pré Charpin 58300 Champvert
AL580621037

SILICE DU CENTRE SICE (SAS)
RCS NEVERS 440 530 731
Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin - le Pré Charpin 58300 Champvert
AL580621038

PLAQUISTE FORM (SARL)
RCS NEVERS 788 495 182
- Travaux de plâtrerie - 1 Ruelle du Temple le Crot Guillot 58400 Varennes-les-Narcy
AL580621039

Clôture pour extinction du passif de :
RIBEIRO VOYOT Nathalie Danielle
RCS NEVERS 507 808 798
Soins de beauté - 31 boulevard du Pré Plantin 58000 Nevers
AL580621040

RENOV'HABITAT (SARL)
RCS NEVERS 799 362 363
Ingénierie, études techniques - 8 rue des Erables 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
AL580621041

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DRONE D'HISTOIRE

Nom Commercial : Ianis SEGUIN
SASU au capital de 100 €
Siège social : 4 Route de Savigny
89150 VERNOY
818 826 869 RCS SENS

L'associé unique a décidé, en date du 30/12/2017, de transférer le siège social qui était au 4 Route de Savigny 89150 Vernoy à l'adresse suivante : 2 Moulin de la Cannerie 58310 ST VERAIN.

Mr Ianis Seguin demeure Président de la société.

Radiation au RCS de SENS et Ré-immatriculation au RCS de NEVERS

AL580620912

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers
25 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI KRISFIL

Forme : Société civile immobilière

Siege social : 18 rue de Remigny 58000 Nevers

Capital social : 304,90 €

Numéro SIREN 385 398 177 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 5 janvier 2018.

Ancienne mention :

18 rue de Remigny 58000 Nevers

Nouvelle mention :

21 rue Dupin 58000 Nevers

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis le notaire.
AL580620989

ALIAS CONSEIL SAS

SAS au capital de 100,00 Euros
8 Rue des Francs Bourgeois,
58000 Nevers
814208807 R.C.S. Nevers

Par décision du Président en date du 02/02/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 12 Rue du Champ de Foire, 58000 Nevers à compter du 02/02/2018. Présidence : Monsieur PASCAL GUYOT, demeurant 10 Rue du Champ de Foire, 58000 Nevers
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers
AL580620995

SOCIETE AGAPE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Ancien siège social : 10, rue de Rémigny
58000 Nevers
Nouveau siège social :
77-79, Boulevard Alexandre Martin
45000 Orléans
514 952 407 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 01/12/2017, les associés ont décidé à compter du 01/12/2017 :
- de transférer le siège social de Nevers (58) - 10, rue de Rémigny à Orléans (45) – 77-79, Boulevard Alexandre Martin, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer Mr Nicolas JOANNE dt à Orléans (45) - 11, rue des Pommiers aux fonctions de co-gérant pour une durée illimitée.
AL580621002

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU PAVILLON

Groupement foncier agricole
au capital de 101.226, 14 €
Siège social : au Pavillon 58000 Challuy
424 449 387 RCS Nevers

Modifications
Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 12/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue Le Verrier 75006 Paris.
La société sera ré-immatriculée au RCS de Paris
AL580621043

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy

DMAK

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, le 22 décembre 2017, contenant augmentation de capital social il a été apporté les modifications suivantes concernant la société dénommée **DMAK** société civile au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €) ayant son siège social à Varennes Vauzelle (58640) 3 Rue Georges Brassens identifiée sous le numéro SIREN 821 760 238 RCS Nevers, Monsieur **Maxime Hüseyin CELIK** et **Madame Mathilde KUCUKBAS** demeurant ensemble à Varennes Vauzelles (58640) 3 rue Georges Brassens, ayant apporté les actifs immobiliers suivants :
Article 1 : commune de Varennes Vauzelles (58640) 3 Rue Georges Brassens , une maison à usage d'habitation, cadastrée section BO n°337, évaluée à 250.000,00 €.
Article 2 : commune de Varennes Vauzelles (58640) 12 Rue Maurice Genevoix, un pavillon à usage d'habitation, cadastré section BD n°552, évaluée à 110.000,00 €.
Article 3 : commune de Chaulgnes (58400) 3 A Rue du Vieux Charly , un pavillon à usage d'habitation, cadastré section D n°400, évalué à 105.000,00 €.
Ancienne mention :
Capital Social :
MILLE EUROS (1.000,00 €).
Nouvelle mention :
Capital Social :
DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS(285.500,00€)
Pour Avis le notaire.
AL580620772

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre)
25 Avenue Pierre Bérégovoy

SCI DU PETIT CHATEAU

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, le 19 septembre 2017, contenant augmentation de capital social il a été apporté les modifications suivantes concernant la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIER DU PETIT CHATEAU, au capital de 1.524,49 € ayant son siège social à Nevers (Nièvre), 31 et 33 rue Saint Martin, identifiée au RCS de Nevers sous le numéro SIREN 822 947 875 suite à l'apport par Madame Monique Christine MOTA, veuve et non remariée de Monsieur Thierry LEFRANCQ-LUMIERE, née à SIDI BEL ABBES (Algérie), le 22 septembre 1956, demeurant à Nevers (Nièvre), 31 rue Saint Martin, sous les garanties ordinaires et de droit, de divers biens et droits immobiliers, ci-dessous désignés, ayant apporté les actifs immobiliers suivants :
Article 1 : commune de Nevers (58000) 40 rue des Ouches, un garage, cadastré section BL n°43, évalué à 20.000,00 €.
Article 2 : commune de Nevers (58000) 31 et 33 rue Saint Martin , un appartement et une chambre, cadastrés section BL n°248, évalué à 40.000,00 €.
Ancienne mention :
Capital Social :
MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE EUROS (1.524,00 €)
Nouvelle mention :
Capital Social :
SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (7.622,45 €).
Pour Avis le notaire.
AL580620963

SAS LES MATINS BLANCS

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €
Siège social : 11 rue du champ de foire
58 000 Nevers
RCS : Nevers 810 942 367

En assemblée générale extraordinaire en date du 01 février 2018, les associés ont décidé à l'unanimité de procéder à une augmentation de capital de six mille euros.
Ancien capital : 3 000 euros
Nouveau capital : 9 000 euros
L'article 7 des statuts relatif au capital a été modifié en conséquence.
Pour avis
Le Président
AL580620973

O'SULLIVAN

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : 44 Avenue Jean Jaurès –
58160 - Imphy
520 756 388 RCS Nevers

Augmentation du capital
Aux termes d'une délibération en date du 2 février 2018, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 70 200 euros pour le porter de 30 000 euros à 100 200 euros par compensation du compte courant d'associé.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 30 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 100 200 euros.
Pour avis,
AL580620981

NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE

SAS au capital de 100.000 €
Siège social : 82 avenue du 85ème de Ligne
58200 Cosne-Cours- sur-Loire
802 960 716 RCS Nevers

Modifications
Suivant délibérations de l'assemblée générale du 28/12/17, il a été décidé d'augmenter le capital de 150.000 € pour le porter de 100.000 € à 250.000 €.
AL580620996

➜ CONVOCATION

AVIS

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Donziais, Cosne sur Loire, Aron, Bas Nivernais, Haut Morvan, Brinon sur Beuvron, Corbigny, Puisaye Nohain Forterre sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 20 février 2018 à 10h salle Colbert, site de gestion Groupama, 4 Esplanade Walter Benjamin à Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs.
Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.
AL580620896

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 11 décembre 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :
Monsieur David Emmanuel Yannick FLAUD, responsable de restaurant, et Madame Stéphanie Arlette Janine MAURICE, gestionnaire en patrimoine, son épouse, demeurant ensemble à COULANGES-LES-NEVERS (58660) 9 rue du Colombier.
Monsieur est né à EVRY (91000) le 15 décembre 1975,
Madame est née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 10 avril 1977.
Mariés à la mairie de CEILHES-ET-ROCOZELS (34260) le 7 juin 2003 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.
AL580620990

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SNC ROLIN FRERES

Société En Nom Collectif
au capital de 2 000.00 euros
Siège social : Le Jonc
58330 Crux-La-Ville
818 353 146 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre et du 17 novembre 2017, les associés ont décidés d'étendre l'objet social à l'activité de transport de marchandises, et d'augmenter le capital social de 16 000 euros pour le porter à 18 000 euros.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance
AL580620972

MORVAN CHARCUTERIES SALAISONS

Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : ZI de Surgy
Rue Hélène Boucher –
58500 Clamecy
351 271 127 RCS Nevers

Aux termes d'un apport partiel d'actif d'une branche de Commissariat aux comptes en date du 31.03.2017, la société NAXIS Audit Expertise- Comptable Conseil, sise 6 rue du Rhône - 90000 BELFORT s'est substituée à la société EXCO CAP AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
Pour avis
AL580620991

SELFSTOCK.FR

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 Nevers
830 283 529 RCS Nevers

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2018, la mention ci-après à publier :
Ancienne mention
Dénomination : selfstock.fr
Nouvelle mention
Dénomination : selfstock.com
Pour avis
Le gérant
AL580621007

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA CHEZ TALE

Société Civile
au capital social de 116 000 Euros
Chez Talé – 58300 Toury Lurcy
RCS Nevers – 451 437 180

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2017, les associés ont pris acte de la démission de gérance de Monsieur VANHAEREN Désiré. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.
Pour avis et mention, la gérance
AL580620975

EARL DE RONDEFAYE

Rondefaye - 58250 Ternant
Au capital social de 138 362,73 euros
RCS Nevers - 389 347 048

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2017, il a été procédé à la démission de Monsieur MICHAUD Denis de la gérance. Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis. La gérance
AL580620977

MINIABILLES FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 343 010,29 euros
Siège social : Domaine de Chaumigny
58340 Saint-Gratien Savigny
RCS Nevers 400 066 379

Changement de gérant
Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 2 janvier 2018 :
Monsieur Maxime SANDOZ, demeurant Chaumigny 58340 Saint Gratien Savigny, a été nommé Gérant à compter du même jour et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Louis SANDOZ, demeurant Domaine de Chaumigny 58340 Saint Gratien Savigny.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL580620979

AVIS DE GÉRANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date des 13/12/17 et 09/01/18, la société BABOU, SAS au capital de 15 M €, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison situé à Boulevard des Grands Prés des Bordes – ZC Les Grands Champs – 58000 Nevers , en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société WAPIE, SARL au capital de 4 500 €, RCS de Nevers n°813 528 916.
En vertu dudit contrat, la société SARL WAPIE exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01-12-17, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis
AL580620993

EARL DU MOULIN À VENT

Le Moulin à Vent
58410 Entrains sur Nohain
Au capital social de 192 756 €
RCS Nevers - N° 347 670 044

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2018, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. PAQUETTE Paul, domicilié à Le moulin à Vent – 58410 Entrains sur Nohain.
Mention sera faite au RCS : Nevers.
Pour avis. La gérance
AL580620999

SARL BLANCHARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 €
Siège social
17 rue de la Bertine 58220 Donzy
RCS Nevers -540 021 920

Suivant décision collective des associés du 31 décembre 2017, Mr BLANCHARD Roger se retire de la gérance de la société à compter du 31 décembre 2017.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis
AL580621000

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL RABDEAU BOUTIQUE MULTI SERVICES

SARL au capital 1000,00 Euros
Route d'Orléans 58500 Clamecy
R.C.S. Nevers 501 122 755

Avis de clôture de liquidation
Par décision en date du 31/12/2017, l'associé unique a :
– approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
– donné quitus au Liquidateur, Monsieur RABDEAU Gilles, demeurant 7 Rue des Margotins - 58500 Surgy pour sa gestion et le décharge de son mandat,
– prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de Nevers.
Pour avis et mention.
AL580620976

J.P.E.M. DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000,00 euros
Siège social : Varennes Vauzelles (Nièvre)
87 Boulevard Camille Dagonneau
R.C.S. Nevers 380 514 943

Société en liquidation
Décision : Assemblée Générale de clôture de liquidation du 29 Décembre 2017
Objet : Clôture de liquidation
Liquidateur : - Madame Michèle PERRUCHOT demeurant à Saint Eloi (58000) – 15, Rue de la Garenne
Dépôt des comptes de liquidation : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers le liquidateur
AL580620964

PAC EVOLUTION

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7500 euros
Siège social : 46 rue Maurice Genevoix
58640 Varennes-Vauzelles (Nièvre)
515 098 028 RCS Nevers

En date du 15/01/18, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2017.
Radiation au RCS de Nevers.
AL580620971



AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

BRIDOR

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Route d'Avallon
58530 Dornecy
Siège de liquidation : à Dornecy (58530)
route d'Avallon
450 494 349 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 22 janvier 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22 janvier 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Michel COINTE, demeurant 11 Chemin Ernest Le François 58530 Dornecy, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à Dornecy (58530) route d'Avallon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, le Liquidateur
AL580620978

SCI DU CENTRE

Société en liquidation
Capital social : 90 Euros
Siège social : Les Rougnots
58330 Saxi-Bourdon
R.C.S. Nevers 450 429 808

Le 16.11.2017, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.10.2017.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.
AL580620980

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
58000 Nevers

EURL GÉRARD GUILLEMETTE

SARL au capital de 1 000 euros
32 Chemin des Chaumes
58500 Clamecy
RCS Nevers 795 062 256

Décision du 10/01/2018 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Gérard GUILLEMETTE, dt 32 Chemin des Chaumes 58500 Clamecy, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur
AL580620992

MG MOULINS CHOCOLAT

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social
31 avenue du Stand 58000 Nevers
RCS Nevers – 523 169 373

Suivant acte sous seing privé du 30 décembre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis et mention, Le liquidateur
AL580620998

PLATINIUM

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 500 euros
Siège social : 17 Rue des Boucheries -
58000 Nevers
Siège de liquidation : 59 rue des Accacias,
Résidence Les Fougères
58000 Saint Eloi
RCS Nevers 491 274 635

Dissolution anticipée
Aux termes d'une décision en date du 18/12/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gaetan DESOGOS, demeurant 59 rue des Acacias, Résidence Les Fougères - 58000 Saint Eloi, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du Liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur
AL580621006

➜ AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SAS SPMTP
Forme : SAS
Capital social : 11.000 €
Siège social : 25 RUE DES ARGOUGNEAUX, 58000 Challuy
Objet social : La réalisation de réseaux de canalisation de tous types, systèmes d'assainissement, de voieries, réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie et de terrassement, .ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus (ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société.
Président : Monsieur Sebastien MINGUET-demeurant 25 RUE DES ARGOUGNEAUX, 58000 Challuy
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
AL580620878

EARL DE MONTRIVEAU

Au capital de 62 150 euros
4 Montriveau - 58310 Arquian

Par acte sous seing privé du 1er janvier 2018, il a été procédé à la création de la société EARL de MONTRIVEAU prenant effet au 1er janvier 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination Sociale : EARL de MONTRIVEAU
Siège Social : 4 Montriveau - 58310 Arquian
Gérant : Mme Mylène CENDRE, demeurant 3 Montriveau - 58310 Arquian
Capital Social : 62 150 euros divisé en 6 215 parts représentant des biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
AL580620906

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé établi à Corvol L'Orgueilleux du 11 janvier 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL CONCEPT PAYSAGE
Siège social : La Saboterie - 58460 Corvol L'Orgueilleux
Objet : activité de paysagiste
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5 000 euros
Gérance : Mr Brice Garnault, demeurant La Saboterie – 58460 Corvol L'Orgueilleux et Mr Julien Rochard, demeurant Forges - 58310 Bouhy
Immatriculation au RCS de Nevers
AL580620910

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI AGRI FORET ; Siège social : La Petite Forge – Le Bourg – 58130 Poiseux ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 500 € ; Gérance : Mr Stéphane RABIEGA dt à Poiseux (58) – La Petite Forge – Le Bourg ; Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.
AL580620974

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 31 janvier 2018
Dénomination sociale : MOULIN BLEU
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 euros
Siège Social : Alluy (Nièvre) – Le Bourg
Objet : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. .
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et

des Sociétés.

Gérant: - Monsieur Guillaume DESMOULINS demeurant à Alluy (Nièvre) – Le Bourg

Cessions de parts sociales : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

Pour avis et insertion : la Gérance

AL580620982

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CADET ROUSSEL ;

Siège social : 2, Avenue Saint Just – 58000 Nevers ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 100 € ;

Gérance : Mr André WAGNER dt à Saint Hilaire Fontaine (58) – La Réserve ; Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL580620988

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : BABYLON HLD

Siège social : 4 Impasse Diderot, 58660 Coulanges-Les-Nevers

Forme : SAS à capital variable

Capital minimum : 40 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit

Capital initial : 400 Euros Capital maximum : 50000000 Euros

Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la détention et la gestion des parts ou des actions dans le capital de différentes entreprises. Elle peut exercer une activité immobilière non réglementée, industrielle ou commerciale. Ces activités peuvent être propres à la holding et/ou revêtir au travers d'un contrat d'animation ou d'assistance, la forme de prestations de services rendues aux entreprises dont elle est actionnaires.

Président : Madame EMILIE PELOILLE demeurant : 4 Impasse Diderot, 58660 Coulanges-Les-Nevers élu pour une durée de 10 années

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL580620994

GFA DE SAINT GENGOULT

Au capital de 5000 €
Saint Gengoult
58370 Larochemillay

Suivant acte sous seing privé du 15/01/2018, il a été procédé à la création du GFA de SAINT-GENGOULT disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Objet : La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination

agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet ci-dessus.

Dénomination sociale : G.F.A. de SAINT-GENGOULT

Siège social : Saint Gengoult - 58370 LAROCHEMILLAY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 5 000 € en numéraire

Gérance : Mrs CLOIX Didier et Thierry, domiciliés Saint Gengoult 58370 LAROCHEMILLAY

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs

AL580620997

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DE L'HOPITAL ;

Siège social : Charry – 58330 BONA ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 000 € ;

Co-Gérance : Mr Jacques THEURIOT dt à BONA (58) – Charry et Mr Pierre-Olivier THEURIOT dt à Nevers (58) – 6, Avenue Pierre Bérégovoy ;

Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL580621003

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

DIVERS

GAEC DES PLANTES

GAEC agréé
au capital de 177 572,62 euros
89440 Précy le Sec
332 698 802 Rcs Auxerre

L'assemblée générale du 1er juin 2015 a décidé de proroger la durée du groupement de soixante-neuf (69) années, son terme étant ainsi reporté au 10 juin 2084. Pour avis, la gérance.

AL890621036

DÉMISSION

SNC TRAVAUX AGRICOLES TARDIVON

Société en Nom Collectif
au capital de 10.000 euros
Siège social : le Saulce
89200 Island
482 330 248 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2017, les associés ont pris acte de la démission de M. Dominique Tardivon de ses fonctions de gérant. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL890621031

TRANSFERT DE SIÈGE

DRONE D'HISTOIRE

Nom Commercial : Ianis SEGUIN
SASU au capital de 100 €
Siège social : 4 Route de Savigny
89150 VERNOY
818 826 869 RCS SENS

L'associé unique a décidé, en date du 30/12/2017, de transférer le siège social qui était au 4 Route de Savigny 89150 Vernoy à l'adresse suivante : 2 Moulin de la Cannerie 58310 ST VERAIN.

Mr Ianis Seguin demeure Président de la société.

Radiation au RCS de SENS et Ré-immatriculation au RCS de NEVERS

AL890620989

SH IMMO

SCI au capital de 2000 €
Siège social :
1D route de Seignelay, 89470 Monéteau
484 192 539 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/02/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 16 impasse des sophoras, 34280 La Grande-Motte, à compter du 01/02/2018.

Objet social : Acquisition aménagement mise en valeur location de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : expire le 07/09/2104Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Montpellier

AL890621050

INFODEV

SAS au capital de 7 622,45 euros,
Siège : 1 Rue de la Bertauche
89100 Sens,
334 171 642 RCS Sens.

Le 31/1/18,l'associé unique a décidé de transférer le siège social à ECO-PARC, 41 rue du 19 mars 1962 89100 Sens à compter rétroactivement du 1/11/17. L'article 5 des statuts a été modifié

AL890621052

JFR-INVEST, SAS

au capital de 25000euros,
siège: 49 rue Courteline
89100 Sens,
RCS Sens 807545819.

Le 31/1/18, l'Assemblée Générale a transféré le siège à ECO-PARC, 41 rue du 19 mars 1962 89100 Sens à compter rétroactivement du 1/11/17 et modifié l'article 4 des statuts

AL890621053

FRAPAK FRANCE SAS

SAS au capital de 375.000 €
Siège social :
ZAC du Tuboeuf – Rue du Tuboeuf
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
754 020 642 R.C.S. Melun

Aux termes du PV de l'AGE des associés en date du 23/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social à GRON (89100) – 3, Le bas de la Ruelle aux Chats.

Président : SCA PARTICIPATIONS, SARL dont le siège social est à BRIE-COMTE-ROBERT (771070) – Rue du Tuboeuf – ZA du Tuboeuf, immatriculée au RCS de Melun sous le N° 502 019 342.

Directeur Général : MPUTTER, SARL dont le siège social est à SENS (89100) – 41, rue Carnot, immatriculée au RCS de Sens sous le N° 830 929 931.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Sens.

AL890621056

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 30-01-2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte au profit de **Monsieur Bernard RAPEAU** rue de l Eautartre 89420 Guillon (RCS DIJON 322.762.477)

AL890621015

MODIFICATION DE CAPITAL

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

BAM FINANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 140 000 euros
réduit à 98 000 euros
Siège social : 4 rue Paul Nicolas
89400 Migennes
512 137 589 RCS Sens

Il résulte :

- du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 18 décembre 2017,

- des procès-verbaux des décisions du Président du 12 janvier 2018 et du 22 janvier 2018, que le capital social a été réduit d'un montant de 42 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 420 actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quarante mille (140 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille (98 000) euros.

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 janvier 2018, il a été décidé de nommer Madame Isabelle GODARD demeurant à Auxerre (89) 8 Place Fernand Clas, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la Société Jacques PODEVIN & Associés, démissionnaire.

Pour avis, le Président

AL890621035

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le n°1460 du 26/01/18 concernant la société Milie Nature et bio.

Il fallait lire **le 16 septembre 2017** au lieu du 16 septembre

AL890621033

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 26/01/2018 concernant **JELIP** : Il fallait lire : **à compter du 01/01/2018**

AL890621057

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN notaire à MALIGNY (89800) le 1er février 2018, Monsieur Eymeric Florent Bruno JACQUET, professeur de biologie, et Madame Amélie Nelly Julia MONCEAU, Ingénieur nutrition, demeurant à VILLEFARGEAU (89240), 33 rue du Manoir, Monsieur né à AUXERRE (89000), le 21 juillet 1980 et Madame à AUXERRE (89000), le 12 mars 1983, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHEVANNES le 6 juillet 2013, ont adopté le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts tel qu'il résulte des articles 1536 à 1543 du code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à Me Laurent TOPIN. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. Me TOPIN

AL890621055

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173- 89003 Auxerre Cedex

PONSARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 place de la Mairie
89800 Chichée
RCS Auxerre 803 811 967

Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2018, l'associé unique a :

- nommé Monsieur Yann MORISSOT, demeurant 5 place de la Mairie 89800 Chichée, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Didier PONSARD,

- remplacé la dénomination sociale «PONSARD» par «BOULANGERIE FLORENCE & YANN MORISSOT» et modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

Le tout à effet au 1er février 2018.
Pour avis
La Gérance

AL890621039

ROBBA

SARL au capital de 22000 €
Siège social :
27 Rue du Puits- Valloux,
89200 Vault-de-Lugny
452 669 112 RCS d'Auxerre

L'AGE du 31/01/2018 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : Transport public routier de marchandises, location de camion avec chauffeur

Modification au RCS d'Auxerre

AL890621049

PALA INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 100 €
Siège social : 25, rue des Pêcheurs
89140 Gisy-Les-Nobles
524 835 303 RCS Sens

Le 31/12/2017, les associés ont décidé :

- de modifier l'objet social de la société en supprimant « la prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités »,

- de transformer la société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital social reste fixé à 100 €

Gérant : M. Patrick LAMBERT, demeurant à Gisy-Les-Nobles (89140), 25 rue des Pêcheurs.

AL890621061

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL MASSOT FRERES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 61.132,06 €
Siège : Route de Saint Fargeau
89520 St Sauveur En Puisaye
339181513 RCS de Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 12 Janvier 2018, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Madame Chantal LENOBLE épouse MASSOT de ses fonctions de gérant à compter du 12 janvier 2018. - la nomination de Monsieur Loïc BOIDIN, demeurant 7 rue pierre Curie, 89220 BLENEAU, aux fonctions de gérant à compter du 12 janvier 2018 pour une durée illimitée. - le changement de dénomination sociale : MASSOT-BOIDIN à compter du 12 janvier 2018 Pour avis, la gérance.

AL890621030

SCEA MICHAUT FRÈRES

Société civile au capital de 96.780 euros
Siège social : 41 rue du Ruisseau
89800 Beine
324 145 259 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2017 a pris acte de la démission de M. Jean Michaut de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890621046

ROBBA

SARL au capital de 22000 €
Siège social :
27 Rue du puits- Valloux,
89200 Vault-de-Lugny
452 669 112 RCS d'Auxerre

L'AGE du 31/01/2018 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. ROBBA Daniel, à compter du 01/02/2018.

Modification au RCS d'Auxerre

AL890621051

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEINE - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

82 a 44 ca - Vignes de sourdelles: D-567-569-570-571-572-2139

MALIGNY - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

6 ha 77 a 93 ca - Pierrettes: ZI-16-18 - Chatillon: ZS 186-187-192-193

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 février 2018** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890621068

POURSUITE D'ACTIVITÉ

CAP MEDIC

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 12 voie des Préaux
89310 Nitry
810 643 049 RCS Auxerre

L'assemblée mixte du 31/07/2017 a adopté comme nouvelle dénomination sociale «Medicap Immo» et, statuant en application de l'article L.223-42 du code du commerce, n'a pas prononcé la dissolution de la société.

Pour avis

AL890621027

DISSOLUTION LIQUIDATION

BOTTARMONY

SAS au capital de 30 000 €
Siège social : 57, rue Carnot
89500 Villeneuve-Sur-Yonne
335 172 961 RCS Sens

Le 31/12/2017, les associés ont : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé Mme Laëtitia BOTTAIOLI, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 11 rue Edouard Bouthier, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL890620945

DEB'AVYONNAIR

Société à responsabilité limitée en cours de liquidation au capital de 5 000 euros Siège social : 5 promenade du Pré de l'Echelle-89310 Noyers-sur-Serein Siège de la liquidation : 18 rue Joffre-89440 l'Isles-sur-Serein Liquidateur : M. Patrice DEBUISSON demeurant 18 rue Joffre-89440 l'Isles-sur-Serein RCS Auxerre 793 172 180 Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL890621029

ENTREPRISE OEILLET

Société A Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 3.000 euros
Siège social : 13 bis rue de l' Hôtel de Ville
89700 Tonnerre
RCS Auxerre n° 792138802

Dissolution de société

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Décembre 2017 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommée comme liquidateur Julien OEILLET, demeurant 13 bis rue de l' Hôtel de Ville 89700 Tonnerre et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à 13 bis rue de l' Hôtel de Ville 89700 Tonnerre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, le liquidateur,

AL890621028

SARL A.A.A. BESSON – ROBBA

Société à responsabilité limitée
au capital de 100,00 €
Siège social : 2 rue des Près
89200 Avallon
RCS : 752 701 102 Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 15 janvier 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 janvier 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 7 Lotissement de l'Albarine à CHATEAU GAILLARD 01500, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur BESSON Olivier en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre 89000.

AL890621037

SBEC

SCI CARNOT

Société Civile Immobilière Au capital
de 4 058,74 €uros
Siège social : 8 place du
Champ de Fête
89140 Vinneuf 410 153 456
R.C.S. Sens

Avis de dissolution

Suivant délibération de l'A.G. du 20/12/17, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/12/17.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. LAGRANGE Alain demeurant 8

place du Champ de Fête – 89140 Vinneuf avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de

liquidation est fixé au 8 place du Champ de Fête – 89140 Vinneuf. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au R.C.S. de Sens.

Pour avis, le liquidateur,

AL890621044

HOME SOINS

EURL en liquidation
au capital social de 6 000 Euros
Siège social : 105 rue des Mignottes
Pépinière d'Entreprise de l'Auxerrois
CS 20259
89005 Auxerre Cedex
818 103 236 RCS Auxerre

Le 21 décembre 2017, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017.

Madame Céline COTO MESSAGER demeurant 25 rue de Chazelle - 89240 Lindry, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé chez Le liquidateur Mme Céline COTO MESSAGER à l'adresse suivante : 25 rue de Chazelle - 89240 Lindry

Pour avis.

AL890621047

JC'CONFORT

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social : 10 rue de la cour d'en haut
89410 Béon (Yonne)
821 460 854 RCS Sens

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2017, l'assemblée a : décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2017 suivi de sa mise en liquidation. désigné en qualité de liquidateur : Monsieur Jonathan CALVORA, demeurant à Béon (89410) 10 rue de la cour d'en haut, - conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. - fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Béon (89410) 10 rue de la cour d'en haut, Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le représentant légal.

AL890621054

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche

SOCIETE D'EXPLOITATION GODEAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation:
La Gibardière - 89350 Champignelles
RCS Auxerre 351 837 224

L'Assemblée Générale réunie le 2 février 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre GODEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

Le Liquidateur

AL890621064

WINNI

SARL au capital de 8.000 €
Siège social : 10, place Charles Lepère
89000 Auxerre
803 750 991 R.C.S. Auxerre

1. Aux termes du PV du 30 septembre 201615 H, AGE a décidé de dissoudre la

société, à compter du 30 septembre 2016, de fixer l'adresse de correspondance pour la liquidation au siège social et de désigner en qualité de liquidateur : M. LIU Jinchun demeurant 1, rue de la Noue (Bât. 3, Appt.85) - 93700 Bagnolet.

2 . Aux termes du PV du 30 septembre 201616 H, AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 30 septembre 2016.

La société sera radiée au RCS de Auxerre.

AL890621065

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : S.P.A.G.

Siège social : 2, route de Mézilles, 89520 St Sauveur en Puisaye

Forme : SAS Capital : 100 Euros

Objet social : Prestations d'assistance et de secrétariat en matière sociale, prestations administratives et informatiques. Assistance et présentation de documents de synthèse et d'information au public, réalisation de formalités administratives et fiscales.

Président : HD2I-BF, au capital de 100 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 805 017 712, domiciliée 38, rue Dunois représentée par B. FACHE élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890621034

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sens du 24/01/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ATELIER C² ARCHITECTURE

Siège social : 1 Rue de la Bertauche, 89100 Sens

Objet social : l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Madame Charlotte CORBERON, demeurant 42 Grande Rue 89260 Voisines, assure la gérance - Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance.

AL890621007

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution Aux termes d'un acte sous seing privé, à Sementron (Yonne), en date du 23 janvier 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : SARL DE TORTILLY

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 5.000 euros. Siège social : 36 rue de Bise - Coulon - 89560 Sementron.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Mme Laurence Nain demeurant 36 rue de Bise, Coulon, 89560 Sementron, et M. Yoann Abachin demeurant 15 rue de Courson, 89560 Ouanne. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL890621025

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : AMEL

Siège Social : 19 Rue du Pont 89000 Auxerre

Capital social : 100 €

Objet : vente des produits alimentaires et non alimentaires.

Durée : 99 années

Président : Mme Amel NABHANI, demeurant 04 Rue d'Ardilliere 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le président

AL890621032

ÉTUDE de MAITRE JEAN-LUC BARDE, Notaire, 1 Place des Héros 89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDEDEHENRY, notaire à Sens (89100), le 27 janvier 2018, a été constituée une société civile immobilière entre :

Monsieur Hervé Johnny Jules VERNIERS, né à Saïgon (Vietnam) le 9 novembre 1948, demeurant à PARIS 13ème arrondissement (75013) 27 rue de l'Amiral Mouchez et Mademoiselle Nathalie Angèle Marguerite CROQUET, née à Reims (51100) le 2 juin 1959 et demeurant à Paris 19ème arrondissement (75019) 28 rue de l'Ourcq.

La société a pour objet : acquisition, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : DILOGIE.

Siège social : 2 route de Bellechaume, Dilo, 89320 Arces Dilo.

Durée : 99 années

Capital social : MILLE EUROS (1000,00 EUR), entièrement libéré euros

Cession de parts : agrément à l'unanimité.

Premier gérant : Mademoiselle Nathalie CROQUET

Immatriculation : RCS de Sens.

Pour avis, le notaire

AL890621038

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 30/01/2018 de la SCI :

Dénomination sociale : SCI GENERATION BLOIS

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : acquisition, propriété de tous immeubles et de tous terrains, de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Promenade des Prairies 89240 Chevannes

Capital social : 1 000 €

Gérance : Christine BERNARD 15 Promenade des Prairies 89240 Chevannes

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants ou descendants et tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés.

RCS Auxerre

AL890621041

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été créé une société par actions simplifiée unipersonnelle par un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2018, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : KUB6,

Capital minimum entièrement versé : cinq mille euros

Adresse du Siège Social : 2bis rue de la gare, 89390 Nuits

Objet social principal : FORMATION, Hébergement, Epicerie, Traiteur

Durée : 99 ans.

Actionnaire unique et Président : Mr PECORARO Joseph, né le 18 juillet 1952 à Tunis (Tunisie), domicilié 16 rue de la république, 89390-Nuits,

La société sera immatriculée au Registre du Commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le Président

AL890621042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SAS NEW COIFFURE

Siège social : 6 Avenue du Port, 89400 Migennes

Forme : SASU Sigle : SNC

Nom commercial : NEW COIFFURE

Capital : 1000 Euros Objet social : La coiffure pour Homme et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité

Président : Monsieur OMAR SADIQ demeurant : 3 square Jean de la Fontaine, 95100 Argenteuil élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890621048

ECO HABITAT

Siège social : 10 chemin sucré, 89500 DIXMONT

Capital : 100€

Objet : rénovation de l' habitat

Président : M. Quirian ELARD, 18 rue de Mocquesouris, 89100 Sens.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL890621060

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : E P S B ELECTRICITÉ PLOMBERIE SALLE DE BAINS

Siège social : 5 rue de la petite Motte , 89113 Fleury La Vallée

Forme : SARL

Nom commercial : E P S B

Capital : 1000 €

Objet social : réalisation de tous travaux relatifs à l'électricité générale en bâtiment; plomberie et installations sanitaires; création salle de bains; pose de placo plâtre et habillage des murs; peinture intérieure et décorations.

Gérance : Monsieur JULIEN CAPELLE, 5 rue de la petite Motte, 89113 Fleury la Vallée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890621062

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/01/2018, il a été constitué une SAS dénommée : CFIBRE

Siège social : 102 rue Gaston Chausson, 89120 Chevillon

Capital : 1.000€

Objet : Pose, installation et dépannage d' équipements fibre optique et électrique. Pose, raccordement et dépannage de réseaux fibre optique et électrique. Travaux de maçonnerie.

Président : M. Damien CALLÉ, 102 rue Gaston Chausson, 89120 Chevillon.

Directeur Général : M. Franck CALLÉ, 3 impasse des petits près, 89120 Villefranche.

Directeur Général : M. Philippe CALLÉ, 14 rue des maisons brûlées, 89300 Chamvres.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL890621063

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE M SHOP

Objet social : Alimentation générale vente tous produits alimentaires et non alimentaires, import export, taxiphone, cyber café, restauration

Siège social : 80 rue du Pont, 89000 Auxerre.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme MOUADI SOUAD, demeurant 4 Allée des Pinsons, 89000 Auxerre

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL890621066

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP Du 24 Janvier 2018, Il A Eté Constitué Une Société Civile:

Dénomination : BRUNO FORSSELL,

Siège Social : 10 Promenade de l'Ouest, 89510 Véron,

Objet : détention et utilisation de tous biens mobiliers,

Durée : 99 ans

Capital : 100 Euros.

Gérance : - Bruno RODRIGUES, FORSSELL, demeurant Av Condessa de vimieiros, 1000 apt, 115d Itanhaem, SAO PAULO (BRESIL),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts **sociales.**

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL890621 067



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Consommation

Des frais bancaires toujours en hausse

Panorabanques.com a analysé l'évolution des tarifs de 158 banques de France métropolitaine, représentant plus de 95 % de parts de marché. Résultats.



T. Guillemot/L'Agriculteur normand

Les Français doivent faire face à de multiples frais, souvent en augmentation, liés à leur compte bancaire dans une agence physique, mais aussi en ligne.

Les Français ont payé en moyenne 193,80 euros à leur banque en 2017 et vont payer 194,30 euros en 2018, une hausse donc de 0,25 % pour les frais bancaires qui augmentent pour la troisième année consécutive : + 4,4 % en trois ans. Concrètement, 99 banques vont coûter plus cher (avec une hausse moyenne de 4 euros), 15 banques vont rester au même niveau et 44 vont coûter moins cher (avec une baisse moyenne de 6,70 euros).

Les frais de tenue de compte augmentent de 2,2 % en 2018, après avoir déjà augmenté de 11 % en 2017. Depuis 2013, ils ont augmenté de 180 %. C'est la première année depuis cette date où le nombre de banques facturant les frais de tenue n'augmente pas. En 2018, 85,9 % des Français sont dans des banques qui facturent des frais de tenue de compte.

Lorsque ce service est payant, son tarif s'établit en moyenne à 21,60 euros par, contre 21,20 euros en 2017. Il est à noter que la mise en place de frais de tenue de compte a tendance à renforcer l'attractivité des packages bancaires puisque l'on souscrit à ces offres groupées de services, ces frais sont souvent inclus. 24 banques qui facturaient déjà des frais de tenue de compte en 2017, les augmentent cette année : 5 les baissent dont 2 qui les suppriment totalement et 19 ne facturent pas de frais de compte en 2018.

Les cartes bancaires coûtaient en moyenne aux Français 63,802 euros en 2017 et vont coûter 64,40 euros en 2018, soit une hausse de 0,9 %. Une hausse la plus faible depuis 2014, inférieure à l'inflation. 65 % des banques de l'étude augmentent les cotisations annuelles des cartes en 2018. Sur la période 2013-2018, les cotisations des cartes bancaires ont globalement augmenté de 5,4 %. Les cartes bancaires internationales à débit immédiat coûtaient en moyenne 40,40 euros en 2017 et coûtent 41 euros en 2018, soit une hausse de 1,5 %. Plus de 6 banques sur 10 augmentent la cotisation annuelle de leurs cartes internationales à débit immédiat en 2018. Fusion de caisses régionales mise à part, seules 2 banques baissent la cotisation de cette carte.

Débit immédiat et débit différé : l'écart se réduit

Les cartes bancaires internationales à débit différé coûtaient en moyenne 43 euros en 2017 et vont coûter en moyenne 42,60 euros en 2018 (- 0,9 %). Près de 1 banque sur 4 baisse cette cotisation annuelle. Il y a plus de banques qui baissent que de banques qui augmentent les tarifs de ces cartes. L'écart de tarifs moyens des cartes à débit immédiat et à débit différé continue de se resserrer. Les frais de dépassement de découvert restent à 60,20 euros en 2018. Entre 2013 et 2018, ces derniers ont baissé de 4,9 %. 6 banques de l'étude, dont 2 banques traditionnelles, restent en dessous du plafond légal. En 2014, elles étaient 22.

Les frais de retrait déplacés restent globalement stables dans plus des trois quarts des banques ; 17 banques durcissent la tarification des retraits déplacés en 2018. Les banques qui facturent les retraits déplacés faits avec une carte internationale à débit immédiat proposent seulement 3,1 retraits gratuits par mois en 2018 (3,2 en 2017). La tendance de baisse du nombre de retraits déplacés gratuits se confirme.

Les virements occasionnels réalisés en agence sont facturés en moyenne 4 euros (3,80 euros en 2017. Ils augmentent donc de plus de 5 %.

Les frais liés à la gestion du compte sur internet continuent de baisser : - 35 % en 2018. 89 % des Français ne paient pas de frais d'abonnement à la gestion du compte sur internet en 2018 (69,80 % en 2013). Lorsque ce service est payant, son tarif s'établit en moyenne à 19,40 euros par an. En 2018, 7 banques arrêtent de facturer des frais d'abonnement à la gestion du compte sur internet et 1 seule augmente ces frais.

Les frais annuels de tenue de compte inactifs moyens s'élèvent à 29,20 euros. Ils sont plafonnés à 30 euros. Seules 4 banques traditionnelles sont en dessous du plafond légal. Il faut savoir que certaines banques en ligne facturent des frais à leurs clients s'ils n'utilisent pas assez leur carte bancaire. Il ne s'agit pas de frais de tenue de compet inactif mais cela s'en rapproche.

Les frais par avis ou opposition à tiers détenteur augmentent de 9 % entre 2017 et 2018. Ils s'élèvent désormais à 111,40 euros en moyenne (102,20 euros en 2017).

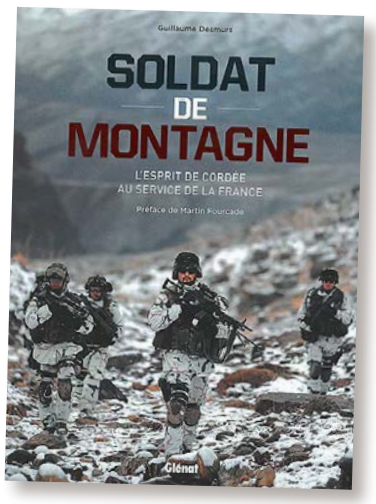
Les frais de transfert de PEL augmentent de 8,9 % entre 2017 et 2018. Ils s'élèvent maintenant à 81 euros en moyenne (74,40 euros en 2017).

VALÉRIE GODEMENT

Coin lecture

Chasseurs alpins

«Soldat de montagne. L'esprit de cordée au service de la France» est un beau-livre de Guillaume Desmurs paru aux éditions Glénat (www.glenatlivres.com).



Tout le monde les connaît sous le nom de chasseur alpin mais il constitue en fait la 27e Brigade d'infanterie de montagne. Ce corps a été constitué en 1888 et ils sont 6 500 aujourd'hui. Par le passé, il défendait les frontières alpines. Aujourd'hui, on les retrouve dans les montagnes afghanes ou dans le désert malien en raison de leur grande aptitude à évoluer dans des milieux extrêmes. Ce livre d'un journaliste spécialité montagne leur rend hommage et c'est une très bonne chose. Très abondamment illustré par de magnifiques photos, le livre explique leur histoire, leur formation, leur terrain d'intervention, leur expertise. Alors, soldat ou montagnard ? Montagnard ou soldat ? Chacun se fera son opinion en feuilletant l'ouvrage mais la réponse pourrait bien être : les deux, mon capitaine !

Prix : 35 euros

THIERRY MICHEL

Coin cuisine

Croustillants aux pommes flambées à la liqueur de miel

Ingrédients : (6 personnes)
9 feuilles de brick,
6 pommes (type Golden),
100 grammes de beurre demi-sel,
40 grammes de miel,
1 petit verre de liqueur de miel,
Sucre en poudre.


Cartron

Réalisation :
Préchauffer le four à 200°.
Peler et couper les pommes en grosses lamelles.
Les déposer dans un saladier avec le miel et la liqueur puis les laisser macérer 1 heure.
Dans un bol faire fondre le beurre.
Couper les feuilles de brick en deux puis sur une planche, badigeonner une première 1/2 feuille de beurre fondu puis superposer deux autres 1/2 feuilles préalablement beurrées.
Déposer 3 lamelles de pommes, saupoudrer de sucre et plier façon petit paquet.
Conserver quelques pommes cuites pour la décoration.
Badigeonner à nouveau le dessus des briques de beurre fondu et déposer dans un plat allant au four.
Enfourner pendant environ 20 minutes.
Dès que les briques sont dorées et croustillantes les sortir puis servir tiède.
Le petit plus exquis : Faire chauffer la liqueur de miel dans une petite casserole en cuivre et flamber chaque croustillant à l'assiette.
Cette recette est proposée par Joseph Cartron, spécialiste des liqueurs et eaux-de-vie de fruits.

Santé

Les français consomment encore trop d'antibiotiques

L'Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé vient de publier son rapport sur la consommation des antibiotiques en France en 2016.



Parlement européen

La baisse de 25 % de l'utilisation n'a pas été atteinte.

En ville, selon les données de l'ANSM, la consommation exprimée en nombre de Doses Définies Journalières pour 1 000 habitants et par jour (DDJ/1 000 h/jour), a atteint en 2016 le niveau de 30,3 DDJ/1 000 h/jour. Près des deux tiers de la consommation provient des bêtalactamines, pénicillines (seules ou associées), soit 65,2 % de la consommation totale d'antibiotiques en ville. Au sein de cette classe, on retrouve l'association amoxicilline-acide clavulanique, antibiotique particulièrement générateur de résistances bactériennes qui figure dans la liste des antibiotiques critiques. Cette classe comprend également l'amoxicilline seule qui n'appartient pas à cette liste. Par ailleurs, les autres familles et classes les plus utilisées sont les tétracyclines, les macrolides et les autres bêta-lactamines (principalement les céphalosporines).

À l'hôpital selon les données de l'ANSM, la consommation s'est établie à 2,19 DDJ/1 000 h/jour en 2016. Les bêta-lactamines, pénicillines (seules ou associées) représentent la part la plus importante de la consommation hospitalière totale en antibiotiques, avec un taux de 58 %. Par ailleurs, les autres bêtalactamines (principalement les céphalosporines) et les fluoroquinolones viennent respectivement au second et au troisième rang. En 2016 et au cours du premier semestre 2017, trois nouvelles substances antibiotiques, réservées à une prescription hospitalière, ont été commercialisées en France : le ceftolozane, le tédizolide et la dalbavancine. Il faut toutefois relever qu'aucune de ces trois nouvelles substances actives ne représente une nouvelle famille d'antibiotiques.

Objectifs non atteints

En ville, la consommation a diminué depuis 2000 mais, sur l'ensemble de la période étudiée, les objectifs poursuivis n'ont pas été atteints, en particulier, la baisse de 25 % de l'utilisation des antibiotiques, retenue par le *«Plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016»*. La consommation en ville a augmenté de 5,6 % entre 2011 et 2016, avec une croissance de 1,3 % entre 2015 et 2016. L'utilisation de nombreuses classes ou familles d'antibiotiques a diminué depuis 2000, parfois dans des proportions importantes (par exemple macrolides et céphalosporines). En revanche, d'année en année (y compris entre 2015 et 2016), la part des bêta-lactamines, pénicillines (seules ou associées) ne cesse de progresser, ce qui explique que, malgré un moindre usage de certaines familles d'antibiotiques, la consommation ait globalement augmenté. La consommation en amoxicilline seule continue de croître, et la progression des associations de pénicillines-inhibiteurs de bêta-lactamases (amoxicilline-acide clavulanique) paraît contenue. En ville, l'utilisation de l'amoxicilline seule demeure plus importante que celle de l'amoxicilline-acide clavulanique.

À l'hôpital, les consommations ont significativement diminué entre 2000 et 2006. Leur évolution a ensuite été trop faible pour qu'une tendance nette puisse être dégagée. En revanche, lorsque l'on rapporte le nombre de DDJ au nombre de journées d'hospitalisation (et non plus à la population française), la consommation tend à augmenter. Ce second indicateur, qui prend en compte l'activité hospitalière, demeure cependant difficile à interpréter sur une longue période. En effet, l'évolution des modalités de prise en charge des patients conduit à une réduction du nombre global de journées d'hospitalisation, n'impliquant pas nécessairement une moindre utilisation des antibiotiques. À l'hôpital, la consommation a diminué dans toutes les classes depuis 2000. De surcroît, la consommation globale se caractérise par une très grande stabilité depuis plusieurs années. Il ne faut cependant pas en déduire que la consommation de toutes les substances antibiotiques a baissé sans exception. En effet, au sein de certaines grandes classes, une utilisation accrue de plusieurs substances ou familles est observée.

V. G.

Coin cuisine

Navets salés d'Alsace et ses viandes (pour 6 pers.)

Préparation : 20 minutes - Cuisson à l'autocuiseur : 7 minutes.

Ingrédients :
2 kilos de navets salés,
2 kilos de viande (lard frais et fumé, kassler, échine, jambonneau, knacks…),
1 gros oignon,
4 gousses d'ail,
8 baies de genièvre,
4 clous de girofle,
1 branche de thym,
Cumin,
25 cl de vin blanc ou de bière,
Huile d'olive,
Cube de bouillon (poule ou bœuf).



DR

Réalisation :
Préparer un bouillon (1/2 cube + 1/2 litre d'eau).
Couper l'oignon et le faire revenir dans de l'huile d'olive dans l'autocuiseur.
Mettre la moitié des navets salés et mouiller avec 25 cl de vin blanc ou de bière.
Disposer les viandes.
Ajouter deux gousses d'ail finement coupées, 4 baies de genièvre, 2 clous de girofles piqués dans un bout d'oignon, rajouter le bouillon, poivrer.
Éparpiller l'autre moitié des navets salés.
Disposer les pommes de terre épluchées et coupées.
Fermer l'autocuiseur et laisser cuire 7 minutes après la rotation de la soupape. Éteindre le feu et laisser impérativement l'autocuiseur fermé pendant un minimum de 2h30.
Servir avec de la moutarde et du raifort.

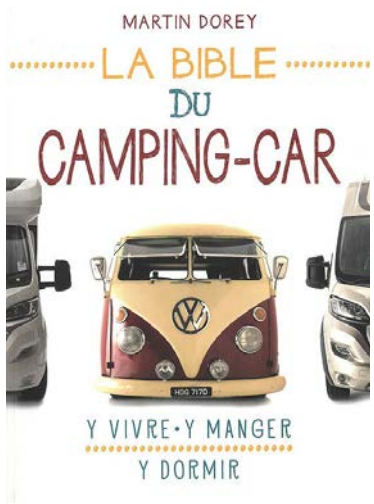
Coin lecture

La bible du camping-car

«Y vivre. Y manger. Y dormir» est un livre de Martin Dorey paru aux éditions Ouest France (www.editionsouestfrance.fr).

À l'origine édité chez Bloomsbury Publishing, l'édition française de cet écrivain-surfeur-collectionneur originaire de Cornouailles couvre tous les aspects liés à la pratique du camping-car.

De pourquoi un camping-car à en acheter un en passant par la location et les conseils d'achat, on peut tout découvrir sur cet univers à travers ces 350 pages. Pour la partie *«Y manger»*, des conseils sont donnés pour la liste des courses, les types de cuisson adaptés, la conservation par le froid… Pour le chapitre sur comment y dormir, on apprend à bien dormir avec, là encore, un matériel adapté dans des lieux prévus à cet effet. Enfin, un dernier chapitre est consacré aux questions très pratiques : sécurité, chauffage, moteur, conduite et aussi *«prendre soin de l'environnement»*. Le livre est abondamment illustré avec une mise en page dynamique.



Prix : 34 euros.

Thierry Michel



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune



MECANIQUE

A Besse-et-Saint-Anastaise (63), Martin Roche change d'emploi au gré des saisons : l'hiver dameur à la station de ski de Super-Besse, l'été salarié à l'Entreprise de Travaux Agricoles (ETA) des Dômes à Vernines.

Les machines, sa passion au gré des saisons

À la sortie du collège, c'est directement vers des études agricoles que s'oriente Martin Roche. Direction le Lycée de Brioude-Bonnefont où il obtient son bac pro agroéquipement en 2015. Dès le début, *« ce qui m'intéresse, c'est tout ce qui touche aux machines »*. Après le lycée en juin, pas facile d'embaucher en ETA alors que les chantiers agricoles ont bien démarré. A l'hiver 2015, c'est donc à Super-Besse que le jeune homme attaque la saison, au service damage. Et dès la fin de son contrat sur les pistes de ski, c'est parti pour une saison estivale à l'ETA des Dômes, à Vernines. Un rythme que Martin compte poursuivre encore quelques années, pour conduire sa passion des engins, en toutes saisons !

Une enfance entre tracteurs et dameuses

Du haut de ses 19 ans, Martin entretient sa passion pour les machines depuis son plus jeune âge. Originaire de Besse-et-Saint-Anastaise, ce ne sont pas les agriculteurs qui manquent dans le voisinage ! *« Petit, j'ai toujours été dans les tracteurs des voisins. J'aurais été dans les pelleteuses, ça aurait peut-être été les travaux publics ma passion »*, plaisante-t-il. Ce qui l'intéresse dans l'agriculture, ce n'est pas tant l'élevage, mais plutôt la partie mécanique. Travailler en ETA lui permet d'être au contact des clients et surtout de rompre la monotonie. *« On ne fait pas toujours la même chose, c'est ça qui est intéressant. J'aime voir des gens de différents milieux et changer tous les jours. Ce qui est bien c'est qu'en cas d'imprévu, on peut toujours décaler les chantiers alors que quand on s'occupe d'animaux, ce n'est pas possible »*. A chaque jour son chantier, les travaux aussi varient en fonction des saisons, ce qui permet d'avoir du travail toute l'année. Mais le principal avantage pour ce féru de mécanique, c'est d'être au courant des dernières innovations en matière d'engins. Côté sports d'hiver, c'est la même histoire. *« Mon père travaille à la station de Super-Besse, à l'entretien. Je devais avoir 5 ans la première fois que je suis monté dans une dameuse ! J'ai grandi à la station, à Besse, si tu n'aimes pas la neige, il ne faut pas y habiter. J'y allais toutes les semaines et souvent les dameurs me laissaient conduire »*. Et s'il peut être difficile de s'assurer une certaine stabilité avec des CDD, Martin n'a aucun souci à se faire. *« Ici quand on est embauché, on a une place de réservée d'une année à l'autre, surtout lorsqu'on est déjà formé »*.

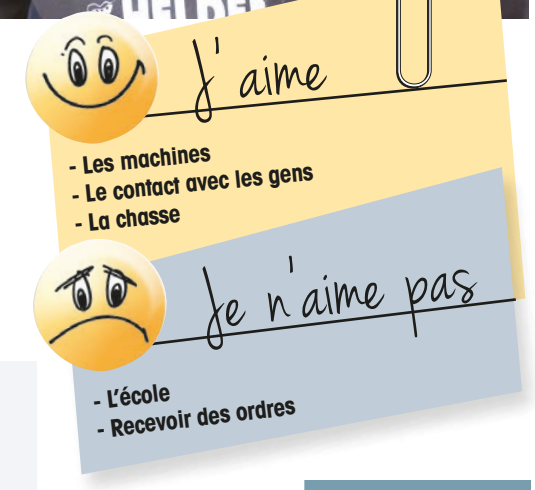


C'est parti pour une nuit de damage sur les pistes de ski de Super-Besse. Martin Roche entretient le manteau neigeux jusqu'à la fin de la saison. © K. Maruel

Les travaux agricoles en été…

Dès le début du printemps, une fois que la neige laisse place à la verdure, Martin prend le chemin de l'ETA des Dômes à Vernines. L'entreprise propose de la prestation de services aux agriculteurs qui n'ont pas le matériel adapté, qui n'ont pas le temps ou qui font le choix de passer plus de temps auprès de leurs animaux. *« On leur enlève une belle épine du pied ! L'avantage, c'est que le travail est plus rapide, mais aussi plus performant, car en entreprise en général on a du bon matériel »*. Et ces travaux lui permettent de découvrir du pays, il intervient dans le Puy-de-Dôme jusqu'à Combronde, Courpière, et dans les départements voisins à Ussel ou Riom-es-Montagnes. *« J'aime voir du pays, mais j'aime aussi y revenir »*. Il ne faut pas compter ses heures, parfois les nuits sont courtes. *« On peut terminer à 3h du matin, juste le temps de prendre une douche et de repartir pour 4h ! J'aime ça donc c'est bien, mais les jours de repos, la porte reste fermée toute la journée ! »*. L'ETA emploie 4 salariés, chacun sur une machine. *« Il y a beaucoup de confiance mutuelle. J'aime apprendre, mais j'aime aussi être autonome »*. Martin conduit généralement le combiné, qui fait les bottes et les enrubanne en un temps record. Les travaux peuvent être très variés, allant de l'épandage aux chantiers de paille, en passant par les betteraves. L'entreprise travaille aussi avec des collectivités, notamment dans les stations d'épuration. Et les jours de pluie sont réservés à la mécanique pour entretenir les machines.

> *« J'aimerais continuer quelques années comme ça, et après pourquoi pas m'installer en ETA... Mais je voudrais conserver la dameuse quand même ! »*



Son parcours

- Bac professionnel agroéquipement
- 1re saison d'hiver 2015/2016
- Embauche à l'ETA des Dômes été 2016

…Le damage en hiver

Dès les premières neiges, voire même en septembre, Martin retourne à la station de Super-Besse, encore verdie. *« Je sais aussi conduire une pelleteuse, alors la station fait appel à moi pour les travaux d'avant saison »*. Ses nuits d'hiver, le dameur les passe sur les pistes de ski : de 16h45 à minuit 3 jours par semaine, et de 3h à 10h les 3 autres jours. Pas le choix pour assurer la sécurité des glisseurs, il faut intervenir à la fermeture des pistes. *« J'ai suivi une formation d'une semaine à Val Thorens pour apprendre le métier et bien connaître la neige »*. Et pour conduire la dameuse, impressionnante de plusieurs tonnes, nul besoin de permis. Il faut une autorisation du chef d'exploitation, puis le métier s'apprend au fil des nuits et des saisons. *« On sort la dameuse dès les premières neiges. L'objectif est d'entretenir le manteau neigeux, les pistes que les skieurs abîment pendant la journée. On remonte la neige en la poussant avec une lame, car elle redescend avec le passage »*. Quand la nuit tombe et que les skieurs ont déserté les pistes, Martin et les 10 autres dameurs de la station ont la montagne pour eux tous seuls. *« On est tranquilles ! »*, sourit-il. Mais pas question de partir pour les Alpes, *« j'ai déjà tout ici. J'aime la dameuse, le métier, la station et la bonne équipe de jeunes »*. Toujours envieux d'aller vers les autres, après la nuit de damage, Martin gère quelques samedis soirs l'entrée de la boîte de nuit de Super-Besse. Et dès la fin de la saison d'hiver, c'est le retour aux tracteurs…

Karen Maruel